



DOCUMENT D'OBJECTIFS
du Site Natura 2000 FR5300031
de l'île de Groix

Commune de Groix

Juillet 2004



- **Maître d'ouvrage :**

Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (DI REN), Région Bretagne
6, cours R. Binet
CS 86 523
35 065 RENNES cedex
Tel : 02 99 85 89 72 ; Fax : 02 99 85 89 79
Mail : daniel.lasne@bretagne.environnement.gouv.fr

- **Maître d'ouvrage délégué et opérateur local :**

COMMUNE DE GROIX
Place Joseph Yvon
56 590 GROIX
Tel : 02 97 86 80 15 ; Fax : 02 97 86 59 97
Mail : maire@groix.fr

- **Chargé de mission :**

Melle Céline LELI EVRE
Mairie
Place Joseph Yvon
56 590 GROIX
Tel : 02 97 86 80 15 ; Fax : 02 97 86 59 97

- **Sous la direction et la responsabilité de :**

- Monsieur le Sous-préfet du Morbihan
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de Bretagne

- **Ont participé au financement de ce document :**

- l'Union Européenne : Fonds structurels de financements (FEDER)
- le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- la Commune de Groix

Photographies : Valérie Hache - photographe, Bretagne vivante, Céline Lelièvre - Chargée de mission.

Remerciements

Le présent document d'objectifs a pu être réalisé grâce à la participation de tous : élus, professionnels, habitants de l'île, associations locales, scientifiques, naturalistes, représentants des services de l'Etat...

Nous adressons de sincères remerciements à tous ceux qui, par leur disponibilité, leur soutien, leur connaissance et leur compréhension ont manifesté de l'intérêt pour ce projet et ainsi contribué à son bon déroulement.

AVANT-PROPOS

Une île de la taille de Groix dont 80 % de son territoire est directement concerné par Natura 2000, en attend forcément un impact important pour son avenir et celui de ses habitants. Le document d'objectifs doit s'inscrire dans une perspective globale et équilibrée et les îliens doivent se l'approprier. Le sentiment que ce projet serait imposé de l'extérieur aboutirait à un échec certain.

Rappelons que l'esprit de la Directive Habitat est de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences scientifiques, économiques, sociales, culturelles et régionales. Les activités humaines doivent demeurer compatibles avec les objectifs de conservation des sites désignés ».

L'élaboration d'un document d'objectifs relève de trois principes : obligation de faire, principe de proximité, et principe de concertation. L'île de Groix est un lieu où la pertinence de ces objectifs et de ces principes peut s'exercer pleinement.

L'obligation de faire repose sur la volonté des élus locaux et sur les ressources humaines, techniques et financières mise à leur disposition. La Commune de Groix a totalement assumé son rôle en devenant Opérateur Natura 2000 et en menant des commissions de travail qui se sont avérées des outils de dialogue et de démocratie particulièrement vivants. Quant à la proximité, elle est une des bases de la vie insulaire.

Peuplée depuis le néolithique, ce territoire a été entièrement façonné par l'agriculture. Dans l'après-guerre, la mécanisation et le remembrement ont modifié les biotopes en abandonnant les vallons fertiles mais peu accessibles ainsi que le littoral où se pratiquait la culture en « sillons ». Dans ce contexte, les landes rases et la bruyère vagabonde on consolidé leur présence, et les vallons sont redevenus sauvages. Mais au cours des vingt dernières années, l'abandon progressif de l'élevage puis la déprise agricole ont été à l'origine d'un enrichissement préoccupant pour la biodiversité. Parallèlement, une fréquentation touristique de plus en plus importante exerce une pression croissante sur ces espaces naturels.

Groix au début du 3^e millénaire connaît une nouvelle révolution où deux logiques doivent s'accorder malgré certaines contradictions apparentes : le maintien d'une économie locale largement dépendante du tourisme, et la conservation des

biotopes, qui sont eux-mêmes des enjeux touristiques considérables. Pour la réussite de ce défi, un troisième facteur sera déterminant : le maintien d'une agriculture durable et consommatrice d'espace sur l'île.

La population permanente de Groix est en constante régression depuis ces quarante dernières années. La vocation maritime de son économie n'a pu maintenir les emplois face à la réduction de la pêche au plan européen et la mise sous pavillons de complaisance des bateaux de commerce. Plus récemment, l'exode des jeunes est conforté par une carence de logements liée à une pression foncière de plus en plus forte. 52 % du bâti est désormais en habitat secondaire. L'économie locale est fragile, tissée de micro-entreprises le plus souvent familiales, très interdépendantes, dont 75 % dans le tertiaire, 15 % dans le bâtiment, et seulement 6% d'agriculteurs.

La dépendance au tourisme est donc totale et la marée noire de l'Erika, par son impact médiatique, a bloqué l'économie de Groix durant 3 ans. Notons aussi qu'il faut mener désormais une politique touristique dans le cadre d'un Office de Tourisme de pôle à l'échelle des 19 communes de Cap l'Orient.

Vivre sur une île est désormais un choix, ce choix est largement motivé par la qualité de vie que l'on y trouve, par la préservation du lien social et d'un environnement naturel d'un niveau exceptionnel. Mais ce choix est d'abord conditionné par l'accession à un logement et à un emploi. Alors que sur le littoral ces problématiques font reculer les populations actives vers l'intérieur, sur les îles elles les chassent tout simplement du territoire, d'autant que le revenu moyen par habitant à Groix est inférieur de 27 % à la moyenne régionale.

C'est ainsi que le maintien d'une population permanente sur l'île est la préoccupation fondamentale du Développement Durable.

Ces considérations socio-économiques permettent d'appréhender certaines conséquences possibles de la gestion des écosystèmes à Groix :

Un scénario extrême qui serait l'absence d'intervention aboutirait à une perte de biodiversité, de qualité d'environnement et finalement d'attractivité du territoire. Natura 2000 est donc une occasion à saisir pour les élus Groisillons qui mettent en oeuvre parallèlement le P.L.U (dont le P.A.D.D a été voté en février 2004) ainsi qu'une étude sur l'avenir de l'agriculture.

Mais un scénario inverse limitant drastiquement les accès et la fréquentation risquerait de dissuader ou de décevoir ces visiteurs qui sont désormais la seule manne des îles bretonnes. L'application de la Loi Littoral reste une priorité pour les élus, mais des inquiétudes légitimes s'expriment à Groix sur le niveau de contrainte soutenable par la clientèle touristique et la population locale. La fragilité de l'économie insulaire demande pour le moins une certaine prudence. Certaines mesures comme l'ouverture de nombreux chemins vélos et piétons

contribuent à l'attractivité tout en préservant l'environnement, l'impact est ainsi positif sur tous les plans.

Il y a un équilibre à trouver qui, sans négliger la démarche scientifique et naturaliste, doit prendre en compte l'activité humaine avec ses contraintes économiques et son poids culturel. Les mesures décrites dans les fiches actions concernant la fréquentation sont le reflet de cette recherche d'équilibre. Une communication de qualité sera un élément stratégique de la réussite.

L'enjeu économique pesant sur les espaces naturels de Groix semble être plutôt dominé par l'abandon de l'agriculture que par la surfréquentation encore très saisonnière. L'entretien des landes, des cours d'eau, et des chemins de remembrement est désormais assuré et financé par la collectivité, alors que les agriculteurs le faisaient naturellement il y a trente ans. L'attractivité comme la biodiversité de l'île sont conditionnées par la venue d'une nouvelle génération d'agriculteurs et aussi par une prise de conscience des propriétaires terriens abusés par les sirènes de la spéculation foncière.

Le DOCOB dans ses actions et leur suivi administratif, technique et scientifique implique la présence sur l'île de ressources humaines sur le long terme, certaines permanentes, d'autres non. La Commune devra trouver les bons partenaires dans la mesure où les financements le lui permettront. La taxe Barnier perçue par la Commune ne suffit pas à financer les conséquences environnementales des flux considérables de visiteurs.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à ce document : les Groisillons venus enrichir les débats des commissions, les scientifiques dont l'intérêt pour Groix n'a jamais failli, les représentants attentifs de l'Etat, et le soutien sans faille de Cap l'Orient. J'adresse un remerciement particulier à notre chargée de mission, Céline Lelièvre, qui a su convaincre et fédérer autour de ce projet dont la réussite est un maillon essentiel du Développement Durable de l'île.

Le Maire de Groix,
Monsieur Eric REGENERMEL.

SOMMAIRE

Introduction

p. 10

I. La démarche Natura 2000	11
A. <u>Qu'est-ce que Natura 2000 ?</u>	11
A1. Les origines du programme Natura 2000.....	11
A2. La démarche.....	11
A3. Les objectifs du réseau.....	12
A4. Les conséquences du classement Natura 2000.....	13
B. <u>Natura 2000 en France</u>	14
B1. Le Document d'objectifs.....	14
B2. Les acteurs.....	15
C. <u>Natura 2000 en Bretagne</u>	16
II. Présentation générale du site	17
A. <u>Localisation et description générale</u>	17
B. <u>Le projet de périmètre Natura 2000</u>	18

PARTIE I : L'ETAT DES LIEUX DU SITE

p. 20

I 1. Géographie physique	21
<u>I 1.A - Relief</u>	21
<u>I 1.B - Géologie</u>	22
<u>I 1.C - Climat</u>	24
<u>I 1.D - Géomorphologie littorale</u>	25
<u>I 1.E - Pédologie</u>	26
I 2. Biologie	28
<u>I 2.A - Le domaine terrestre</u>	28
I 2.A1 - Présentation.....	28
I 2.A2 - Les habitats d'intérêt communautaire.....	28
I 2.A3 - Les espèces d'intérêt communautaire.....	47
I 2.A4 - Inventaires complémentaires.....	49
<u>I 2.B - Le domaine marin</u>	54
I 2.B1 - Présentation.....	54
I 2.B2 - Les habitats d'intérêt communautaire.....	54
I 2.B3 - Inventaires complémentaires.....	62

<u>I 2.C – Répartition et état de conservation des habitats</u>	62
<u>I 2.D – Tableau de synthèse</u>	63
I 3. Situation réglementaire	65
Réserve naturelle « François Le Bail »	
Réserve de chasse maritime	
Sites classés et sites inscrits	
Plan Local d'Urbanisme	
Sites archéologiques	
I 4. Situation foncière	70
Propriétés communales	
Propriétés du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	
Propriétés du Conseil Général du Morbihan	
I 5. Inventaire des activités socio-économiques	70
Les pratiques agricoles	
La pêche	
La conchyliculture	
La plaisance	
La chasse	
Le tourisme balnéaire	
Le camping et le caravaning	
La randonnée	
Le nautisme	
La plongée	
Les activités « naturalistes »	
I 6. Incidence des activités humaines sur les habitats et les espèces	87

PARTIE II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE p. 89

II 1. Les groupes de travail thématiques	90
La fréquentation	
La gestion des landes	
Le domaine maritime	
II 2. Les objectifs de gestion – Hiérarchisation des enjeux	92
<u>II 2.A – Les objectifs généraux</u>	92
<u>II 2.B – Les objectifs opérationnels</u>	93

PARTIE III : LES ACTIONS p. 103

Fiche action 1 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés – Trou du Tonnerre.....	105
Fiche action 2 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés – Camp des Gaulois.....	109
Fiche action 3 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés – Pierre Blanche.....	113

Fiche action 4 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés – Pointe Saint-Nicolas.....	117
Fiche action 5 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés – Trou de l'Enfer.....	122
Fiche action 6 : Réhabiliter les zones dunaires dégradées.....	127
Fiche action 7 : Gérer les landes.....	132
Fiche action 8 : Maîtriser l'érosion.....	138
Fiche action 9 : Maintenir les stations de l'espèce d'intérêt communautaire <i>Rumex rupestris</i>	141
Fiche action 10 : Sensibiliser les usagers.....	144
Fiche action 11 : Evaluation et suivi : Indicateurs et animation.....	147
Investigations complémentaires à mener	150
Tableaux de synthèse	151

PARTIE IV : <u>LES CAHIERS DES CHARGES-TYPES</u> APPLICABLES AUX CONTRATS NATURA 2000	p. 154
--	---------------

« Restauration et entretien des pelouses aérohalines ».....	156
« Restauration et entretien des milieux dunaires ».....	160
« Restauration et entretien des landes ».....	164

PARTIE V : <u>LE DISPOSITIF FINANCIER</u>	p. 168
--	---------------

V1. Les contrats Natura 2000	169
<u>V1.A – Définition</u>	169
<u>V1.A – Le financement</u>	169
V2. Les autres financements	170
V3. Le tableau récapitulatif des coûts	170

PARTIE VI : <u>LES PROCEDURES DE SUIVI ET D'EVALUATION</u>	p. 173
---	---------------

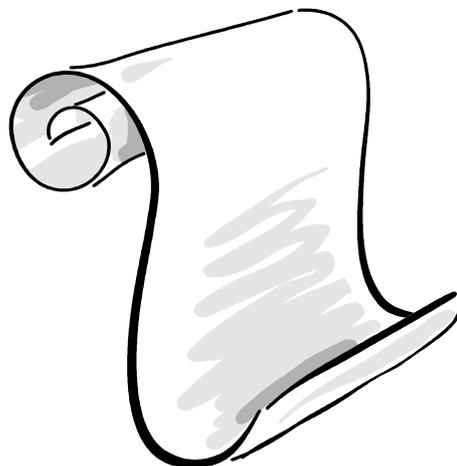
VI 1. Le suivi général du projet Natura 2000	174
VI 2. Le suivi et l'évaluation des mesures conservatoires	175

LISTE DES FIGURES	179
BIBLIOGRAPHIE	181
ANNEXES	185
Annexe I : La constitution du comité de pilotage.....	186
Annexe II : Les propositions de modifications du périmètre Natura 2000.....	189
Annexe III : Les grands types de milieux.....	192

Annexe IV : Inventaires.....195
Annexe V : Tableau récapitulatif des habitats d'intérêt communautaire.....211

[Sommaire](#)

INTRODUCTION



I. La démarche Natura 2000

A - Qu'est-ce que Natura 2000 ?

A1 - Les origines du programme Natura 2000

Le réseau européen Natura 2000 repose sur les conceptions suivantes :

➤ **Le développement durable**

L'Organisation des Nations Unies (ONU) est à l'origine du rapport Bruntland de 1987 qui introduit une conception nouvelle pour le fonctionnement des sociétés humaines : celle du développement durable ou soutenable (« sustainable development »).

Fondé sur « un modèle de développement socio-économique harmonieux basé sur un équilibre entre préservation de l'environnement, croissance économique et progrès social », ce concept repose sur un principe de gestion globale et durable des ressources et du territoire par une prise de conscience et une participation de chacun.

➤ **Le maintien de la biodiversité**

Deux conventions font émerger le concept de la conservation de la diversité biologique :

□ **La Convention de Berne** (1979), relative à la conservation de la vie sauvage et des milieux en Europe.

□ **La Convention de Rio** (le « Sommet de la Terre », 1992), relative au développement durable et se fixant pour objectifs la préservation de la diversité biologique.

A2 - La démarche

La pérennité de l'espèce humaine dépend des conditions de vie et des ressources du milieu naturel. Le destin des hommes est donc lié au devenir des écosystèmes (biotopes et biocénoses) et à leur diversité biologique.

La diversité formant un tout, un ensemble d'espaces et d'espèces dépendants les uns des autres, elle suppose que les habitats de la flore et de la faune soient préservés et que les interrelations entre ces milieux soient maintenues.

Consciente de la vulnérabilité de son patrimoine naturel, l'Union Européenne s'est dotée de moyens concrets afin de le préserver. Deux Directives constitueront ainsi le support du futur réseau européen Natura 2000 :

- ❑ **La Directive du 2 avril 1979, dite Directive « Oiseaux »**, concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Elle prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe.

Chaque Etat membre doit classer en **Zone de Protection Spéciale ou ZPS** les sites les plus adaptés à la conservation des espèces concernées.

- ❑ **La Directive du 21 mai 1992, dite Directive « Habitats »**, concernant la conservation d'espèces et d'espaces sauvages énumérés dans les annexes de la Directive.

Elle prévoit également la désignation par les Etats Membres de **Zones Spéciales de Conservation ou ZSC**.

A terme, les zones classées au titre des deux Directives formeront le réseau Natura 2000, constitué de **Sites d'Intérêt Communautaire (SIC)**.

A3 - Les objectifs du réseau

Les principaux objectifs du réseau Natura 2000 peuvent être résumés de la façon suivante :

- ❑ Permettre la conservation du patrimoine naturel en liaison avec le maintien des activités humaines dans une perspective de développement durable.

- ❑ Favoriser la biodiversité optimale tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales et régionales de la Communauté Européenne.

- ❑ Maintenir ou rétablir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

- ❑ Sensibiliser la population au respect et à la gestion de son patrimoine.

La vocation du réseau n'est donc pas de créer des « sanctuaires naturels ». L'exploitation raisonnable des territoires et des ressources par l'homme n'est pas interdite sur les sites concernés puisque la sauvegarde de la biodiversité peut nécessiter le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines.

A4 - Les conséquences du classement Natura 2000

□ **Sur la gestion du site :**

Chaque Etat Membre évalue les montants nécessaires à la conservation des sites. La Commission Européenne et l'Etat cofinancent les mesures de protection indispensables.

Les gestionnaires des sites disposent d'un nouvel instrument contractuel : le contrat Natura 2000. Celui-ci peut prendre la forme d'un Contrat d'Agriculture Durable (CAD) avec les agriculteurs des sites concernés.

En cas de lourdes dégradations des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire, des mesures réglementaires peuvent être mises en place.

□ **Sur l'autorisation de projets** (Code de l'environnement, articles L. 414-4 et L. 414-5, R. 214-34 à R. 214-39 + Circulaire à paraître) :

Les programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site (à l'exception des travaux prévus par les contrats Natura 2000).

L'autorité compétente (Préfet, Maire..) ne peut autoriser un projet s'il résulte de l'évaluation que sa réalisation porte atteinte à l'état de conservation du site.

Un régime de dérogation exceptionnelle pour raisons impératives d'intérêt public est prévu, mais en cas d'habitat ou d'espèce prioritaire présent dans le site, l'autorisation ne peut être donnée que pour des motifs:

- liés à la santé ou la sécurité publique,
- ou tirés des avantages importants procurés à l'environnement,
- ou après avis de la commission européenne pour d'autres raisons impératives d'intérêt public.

Le dossier d'évaluation comprend une description du projet et l'analyse des effets notables sur l'état de conservation des habitats ou espèces d'intérêt européen.

Ce dossier indique en outre les éventuelles mesures compensatoires ou les raisons qui permettent de justifier la réalisation du projet malgré les effets dommageables.

B - Natura 2000 en France

Chaque Etat Membre s'engage à répondre aux différentes obligations des Directives européennes.

La France a privilégié une **approche contractuelle et concertée**.

La mise en place d'une gestion durable sur les sites Natura 2000 passe par l'élaboration d'une **politique d'aménagement et de gestion élaborée avec la participation de tous les acteurs locaux**.

Cette démarche repose sur l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB).

B1 - Le Document d'objectifs

Etabli site par site, le DOCOB correspond à une conception décentralisée de l'application des Directives européennes.

Elaboré en concertation avec les acteurs locaux, le DOCOB doit définir les **grands objectifs de gestion et/ou d'aménagement et les propositions d'actions pour y parvenir, avec l'optique de concilier le maintien des habitats et des espèces avec les activités humaines en présence**.

Le DOCOB est :

- Un document établi sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat.
- Un document de référence et un outil d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur les sites.
- Un document concerté, réalisé en associant les acteurs concernés (élus, habitants, représentants socioprofessionnels, associations...).

Un document de communication permettant la sensibilisation du public aux problèmes de gestion du patrimoine naturel.

Un outil local d'aménagement du territoire, un document de référence en ce qui concerne le patrimoine naturel du site étudié.

Un outil de cohérence des actions publiques et privées qui ont des incidences sur les habitats et espèces d'un site.

D'après l'article R.214-4 du Code rural, le DOCOB doit contenir :

Une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site, les mesures réglementaires de protection qui y sont le cas échéant applicables, les activités humaines exercées sur le site, notamment les pratiques agricoles et forestières.

Les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site.

Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs.

Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière.

L'indication des dispositifs en particulier financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs.

Les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

B2 - Les acteurs

➤ **Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est l'organe central du processus de concertation : il examine, amende, et valide les documents et les propositions élaborés par l'opérateur local.

Pour chaque site, un comité de pilotage est nommé et présidé par le Préfet. Sa composition peut-être variable (Annexe I).

➔ **A Groix, les collectivités territoriales (Commune, Conseil Général et Conseil Régional, Direction Régionale de l'Environnement, Direction Départementale de l'Equipement...) et les organismes socioprofessionnels (Fédération départementale de chasseurs, Chambre d'agriculture, Comités local et régional des pêches maritimes...) y sont représentés.**

➤ **L'opérateur local**

Désigné par le Préfet, il est chargé de l'élaboration du DOCOB. Il a donc la charge des aspects techniques, administratifs, financiers et relatifs à la communication qui peuvent permettre la concrétisation et la validation finale du DOCOB par le comité de pilotage.

L'opérateur local doit être doté d'une légitimité démocratique, institutionnelle ou foncière et/ou de compétences dans le domaine de la gestion de territoires à caractère naturel dominant.

Il peut s'agir d'une collectivité, d'un établissement public, d'une association ou d'un bureau d'études...

➔ **La commune a été désignée comme opérateur local sur le site Natura 2000 « Ile de Groix ».**

➤ **Les groupes de travail**

Les groupes de travail sont constitués par le comité de pilotage et doivent en théorie regrouper toutes les personnes concernées par les problématiques discutées (techniciens, scientifiques, acteurs de terrain...). Ils ont un rôle de propositions techniques et de validation au plus près du terrain.

Ces groupes peuvent être thématiques (agriculture, activités de loisirs...) ou géographiques.

C - Natura 2000 en Bretagne

1030 sites Natura 2000 ont été proposés par la France dont 52 sites en Bretagne, majoritairement côtiers, couvrant 205 790 ha (figure 1).

	COTES D'ARMOR	FINISTERE	ILLE-ET-VILAINNE	MORBIHAN	BRETAGNE
Nombre de sites	16	24	8	15	52
Surface terrestre	13 060 ha	34 670 ha	6 630 ha	26 040 ha	80 400 ha
Domaine Public Maritime	23 940 ha	44 980 ha	23 700 ha	32 770 ha	125 390 ha
Surface totale	37 000 ha	79 650 ha	30 330 ha	58 810 ha	205 790 ha

Figure 1 - Les sites Natura 2000 de Bretagne.

II. Présentation générale du site

A - Localisation et description générale

L'île de Groix se situe au large de Lorient, dans le département du Morbihan (figure 2). Sa superficie est d'environ 1500 ha.

Elle se présente comme un vaste plateau cerné de falaises, sauf au sud-ouest où il s'incline en direction de la pointe des Chats et se prolonge en mer par une large plate-forme rocheuse.

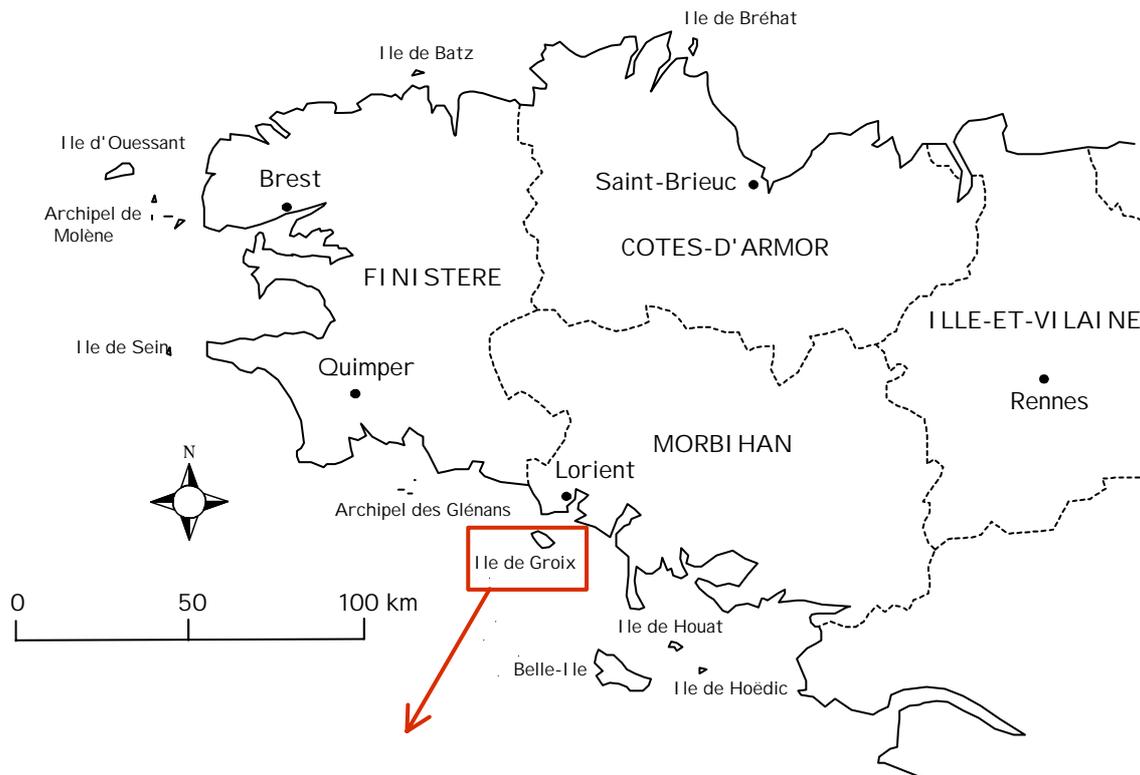


Figure 2 – Localisation du site.

Malgré ses modestes dimensions, les paysages de l'île, marqués par les activités humaines présentes et passées, sont étonnamment diversifiés.

La côte sud au vent s'oppose à la côte nord sous le vent, les terres hautes de l'ouest aux terres plus basses et vallonnées de l'est, les grandes parcelles cultivées sur le plateau intérieur aux vallons encaissés et encombrés de végétation, l'urbanisation récente aux agglomérations anciennes (Brigand, 1990)...

L'île possède un patrimoine remarquable : ses richesses floristiques, faunistiques et géologiques sont reconnues comme d'intérêt majeur au niveau régional, national et européen c'est pourquoi elle bénéficie d'importantes protections réglementaires.

En raison de son riche patrimoine, l'île souffre pourtant de son attractivité croissante et d'une fréquentation estivale importante provoquant de lourdes dégradations sur les milieux naturels.

B - Le projet de périmètre Natura 2000

Le périmètre Natura 2000 du site « Ile de Groix » s'étend sur la quasi-totalité de la frange littorale (figure 3).

Il correspond au projet de zonage NDs de 1997 et aux limites des sites classés.

Sa superficie totale est de 1376 ha.

❑ **Le domaine terrestre** couvre environ 776 ha.

531 ha sont occupés par des habitats terrestres non mentionnés dans la Directive « Habitats » ; 245 ha sont des habitats figurant à l'annexe I de cette même Directive (= habitats d'intérêt communautaire).

❑ **Le domaine maritime** couvre 600 ha.
Les habitats marins d'intérêt communautaire représentent 597 ha.



Le périmètre Natura 2000 du site comporte des imperfections qu'il conviendra de corriger (Annexe II) :

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration. Un recalage du périmètre Natura 2000 sur le zonage NDs mis en place semble nécessaire.
- Une erreur de report graphique avait entraîné l'exclusion d'une partie de la réserve naturelle située en Domaine Public Maritime, à Locmaria.
- La plage des Grands Sables, queue de comète en perpétuel mouvement, devra être de nouveau incluse dans le périmètre.



Figure 3 - Le périmètre Natura 2000 du site « Ile de Groix », fixé par la DIREN et envoyé à l'Union européenne.

L'ETAT DES LIEUX DU SITE NATURA 2000 « ILE DE GROIX »



[Sommaire](#)

I 1. Géographie physique

I 1. A - Relief

La morphologie de l'île de Groix se caractérise par l'opposition Est/Ouest d'un plateau d'une superficie de 1475 ha dont le point culminant de 48 m se situe à l'ouest du Fort du Grognon.

La côte nord-ouest et le Sud de l'île jusqu'à Locqueltas sont formés de falaises entaillées de vallons encaissés, pouvant atteindre 30 à 40 m de hauteur et surplombant des profondeurs rapidement importantes.

A l'opposé, la surface sommitale perd sa régularité et s'incline vers le sud-est en direction de la pointe des Chats. Cette côte ne présente pas de grands escarpements, mais elle est plus diversifiée avec des plages de sable et de larges platiers qui se prolongent en mer par une plate-forme à récifs faiblement immergée (moins de 10m de profondeur) où se brisent les houles du large (Brigand, 1990).

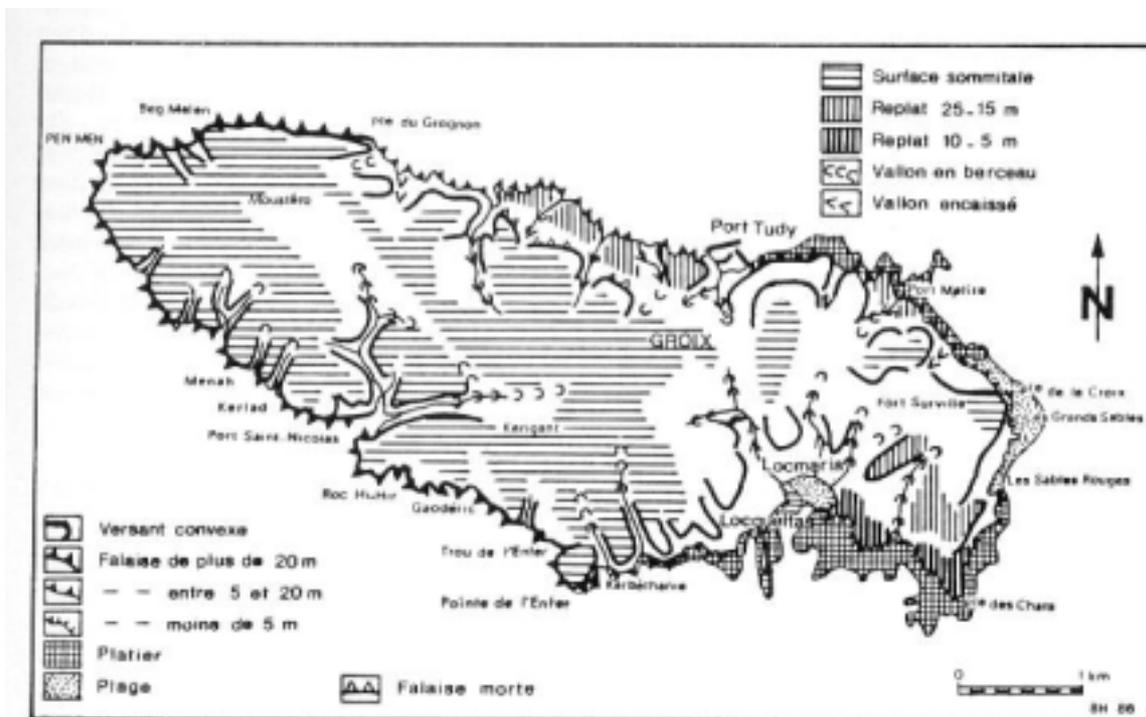


Figure 4 - Les grands traits morphologiques de l'île (Hallégouët, 1988 ; Penn ar bed, édition spéciale, 1990).

I 1. B - Géologie

L'île de Groix est célèbre pour sa richesse minéralogique (plus de 60 minéraux reconnus). Dès la fin du 19^e siècle, certains la comparaient à un « véritable écrin » contenant des « gemmes » remarquables par leur variété, leur beauté et leur rareté. Groix constitue en effet un site d'étude exceptionnel car il est un témoin de l'histoire géologique hercynienne de l'Europe et présente une minéralogie spécifique (figures 6 et 7) (Audren, 1990).

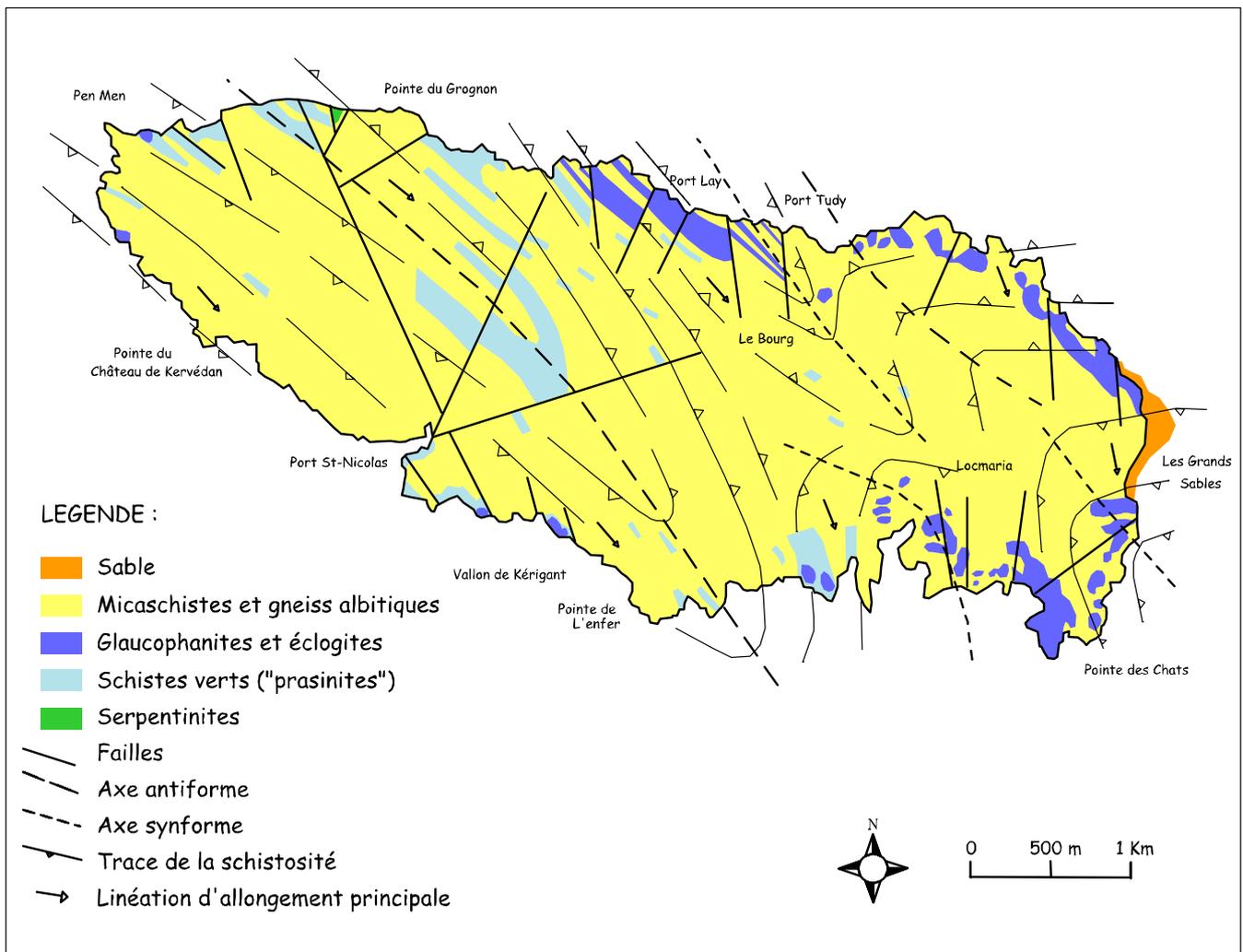


Figure 5 - Carte géologique de l'île de Groix réalisée par Claude Audren, simplifiée d'après Jeannette (1965) et modifiée d'après Quinquis (1980) et Djro (1983) (Penn ar Bed, numéro spécial « Ile de Groix », 1990, modifiée par le laboratoire Géosciences - Rennes).

L'île représente la partie émergée d'un ensemble de roches métamorphiques particulières connues sous le nom de « schistes bleus » de 50 Km de long sur 8 à 10 Km de large, affleurant sous 5 à 40 m d'eau entre les îles des Glénans au nord-ouest, la presqu'île de Quiberon au sud-est et Belle-île au sud-sud-est (Audren, 1990).

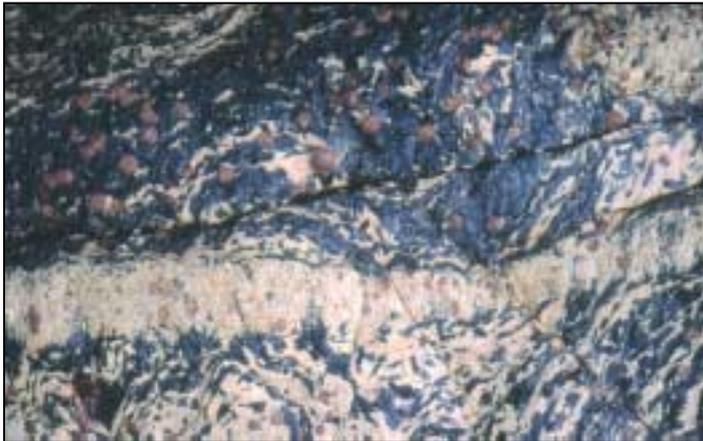


Figure 6 - Glaucophanites à épidote.

Figure 7 - Plage de sable à grenats
(Les Sables rouges).



Lors de la formation de la chaîne hercynienne, par rencontre et chevauchement de deux plaques terrestres, ces roches métamorphiques auraient subi des modifications de pression et de température altérant leur composition minéralogique.

Les principales roches métamorphiques de l'île sont les micaschistes représentant plus de 80% des affleurements, et les amphibolites. Ces derniers, interstratifiés dans les micaschistes, sont exceptionnellement riches en minéraux : grenat rouge (figure 7), épidote verte et glaucophane (de couleur bleue et spécifique à Groix - figure 6) (Hallégouët, 1990).

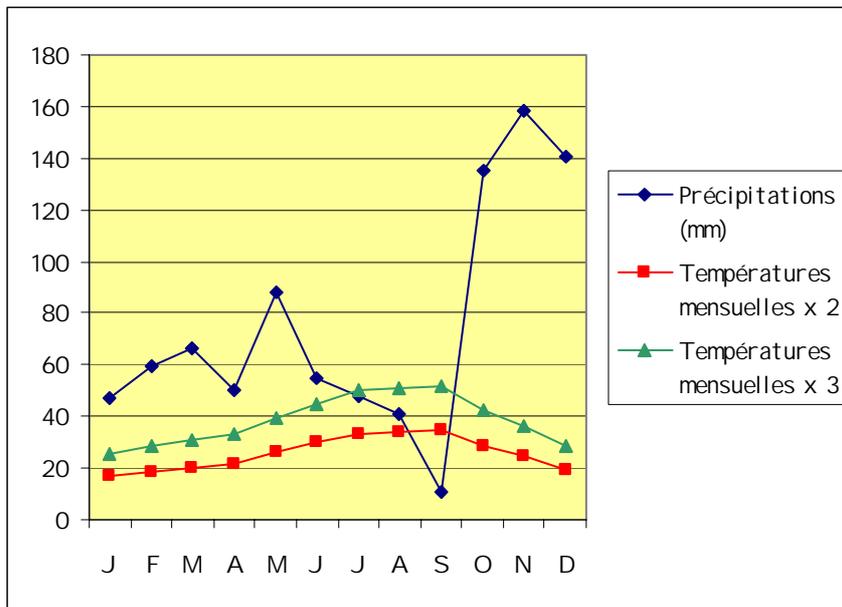
Deux secteurs, de part leur richesse minéralogique, ont été classés en réserve naturelle :

- Pointe des Chats - Locqueltas : 17 minéraux.
- Pen Men – Beg Melen : 20 minéraux.

I1. C - Climat

L'île de Groix, comme l'ensemble de la Bretagne, est caractérisée par un climat de type tempéré océanique :

- Faible amplitude thermique saisonnière et quotidienne, relative douceur des saisons (figure 8).
- Humidité atmosphérique élevée.
- Pluies inégalement réparties sur l'année avec un maximum en début d'hiver et un minimum en fin d'été.



**Figure 8 -
Diagramme
ombrothermique/
Groix/ 2002
(données Météo
France).**

Cependant, Groix, au caractère thermo-atlantique marqué, présente des particularités climatiques identiques à celles des autres îles bretonnes ayant des situations géographiques comparables (Bretagne vivante, 2000) :

- Des précipitations moins importantes que sur le continent.
- Un ensoleillement supérieur (figure 9).
- Une amplitude thermique moindre en raison du rôle modérateur de l'océan.

- Des vents plus forts qu'à l'intérieur des terres.

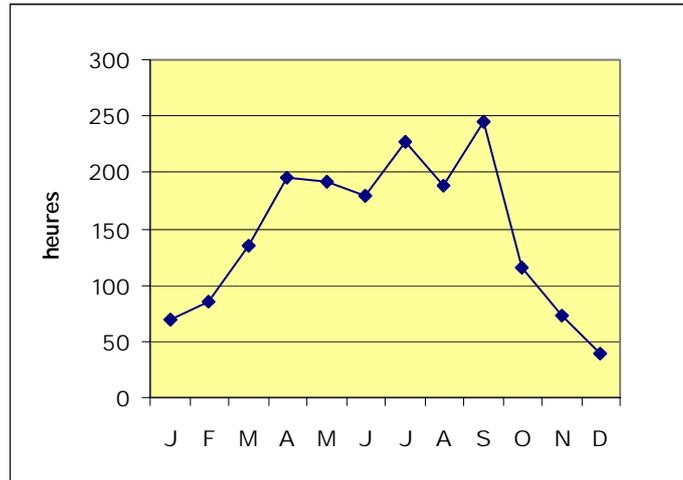


Figure 9 - Durée d'insolation/Groix/2002 (données Météo France).

I1. D - Géomorphologie littorale

Le matériel proposé à l'érosion marine est peu résistant puisqu'il est principalement constitué de schistes métamorphiques ; les faciès rencontrés ne présentent donc pas de grande différence de dureté.

Le dessin des falaises est guidé par l'orientation des plis de la schistosité ; la mer exploite les bancs de roche plus tendre ainsi que les fractures qui les recourent. Cependant, seul un grand couloir d'érosion peut être observé sur l'île : le Trou de l'Enfer. Les autres zones de fracture semblent avoir été antérieurement creusées par l'érosion fluviale durant les périodes de régression et sont maintenant occupées par des vallons débouchant parfois sur de petites rias, qui ont été élargies par la gélifraction de leurs versants durant les périodes froides (Brigand, 1986).

Les sables fournis par la désagrégation des schistes cristallins sont riches en minéraux lourds qui s'accumulent sur les plages de la moitié orientale de l'île (cf. grenats de la plage des Sables Rouges).

Une partie des sables migrant sur la côte sud est piégée par la baie de Locmaria tandis que celui qui transite sur le littoral septentrional s'accumule à l'abri des vents d'ouest, à l'est de l'île. La position de cette queue de comète sableuse de forme convexe, nommée « Plage des Grands Sables » (figure 10), varie en fonction de l'orientation de la résultante des vents dominants (Brigand, 1986).



Figure 10 - La plage des Grands Sables.

I 1. E - Pédologie

Sur l'île, quatre grands types de sols, développés pour la plupart sur des micaschistes, sont représentés (figure 11) (Lécuyer, 1994) :

□ Les rankers :

Très peu profonds et souvent caillouteux dès la surface, ces sols, dont l'unique horizon peut-être complètement décapé sous l'action de l'érosion, sont surtout localisés sur la côte Sud. Ils représentent près de 20% de la surface de l'île soit 430 hectares environ et sont peu propices à l'agriculture.

Selon leur profondeur et leur exposition aux vents, ils sont colonisés par :

- des pelouses maritimes à fétuques (Sud et Sud-est de l'île),
- des landes rases à bruyères et callunes (Sud et Sud-est),
- des landes hautes à ajoncs d'Europe (Ouest),
- des fougères, de l'aubépine et du prunellier (Nord-ouest).

En arrière, quand ils sont protégés du vent et des embruns, les fourrés de prunelliers abondent.

□ Les sols d'apports alluviaux et colluviaux :

En fond de vallons ou en tête de thalwegs, ces sols, hydromorphes, ont une épaisseur variable. Sur l'île, leur surface est estimée à 110 hectares.

La végétation y est souvent luxuriante ; de nombreux boisements de feuillus s'y développent.

Protégées du vent et des embruns, fertiles via les apports des versants et l'accumulation de matière organique, ces zones pourraient être intéressantes pour le maraîchage dont les productions nécessitent beaucoup d'eau et des surfaces réduites mais elles restent difficilement accessibles aux engins agricoles et peu mises en valeur.

□ **Les sols bruns peu et moyennement profonds :**

Ces sols sont les plus abondants et représentent une surface d'environ 480 hectares. Ils sont recouverts de cultures, de prairies ou de friches. Ils sont les plus propices à l'agriculture, mais leur charge en cailloux est élevée.

□ **Les sols bruns hydromorphes :**

Ils se rencontrent localement à l'est et au centre de l'île, dans les zones de replats à proximité des têtes de thalwegs.

Plus profonds que les sols bruns sains, ils sont également plus sensibles au tassement puisqu'ils sont gorgés d'eau.

NB : Les sols bruts d'apports sableux sont très faiblement représentés et se rencontrent dans la partie est de l'île.

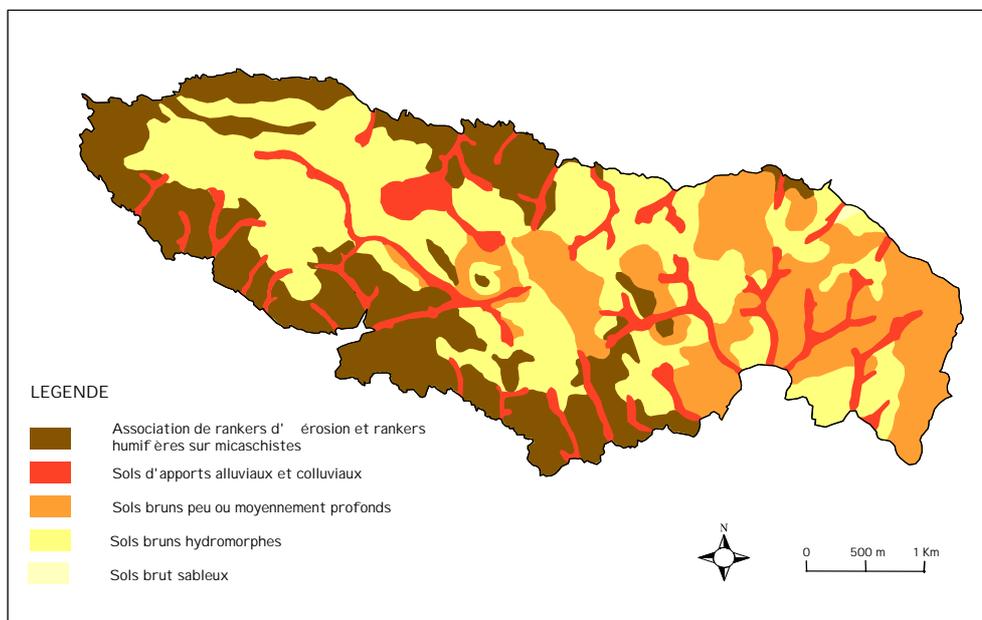


Figure 11 - Les différents types de sols de l'île de Groix (Lecuyer, 1994).

I 2. Biologie

I 2. A - Le domaine terrestre

I 2. A1 - Présentation

La végétation de la frange littorale de la côte ouest et sud de l'île se distingue par une remarquable zonation des groupements littoraux (Annexe III). Les groupements chasmophytiques des falaises et les pelouses aérohalines des sommets sont relayés vers l'arrière par des landes littorales sèches à ajonc maritime, bruyères cendrée et vagabonde.

Sur la côte nord, moins exposée aux vents, dominant les fourrés à prunelliers et les ptéridaies.

Les milieux dunaires sont rares. Sur la côte est se développent quelques dunes perchées avec une végétation de haut de plage et de dune embryonnaire. Les Grands Sables, qualifiés de dune mobile, sont constitués d'une plage convexe subissant d'importants mouvements de sable qui ne permettent pas l'installation d'une végétation de dune fixée.

Au niveau des vallons qui entaillent essentiellement le plateau de la côte sud, se développent des zones humides très localisées qui montrent, dans leurs parties littorales, un caractère subhalophile (Conservatoire Botanique National de Brest, 2000).

I 2. A2 - Les habitats naturels d'intérêt communautaire

Ces habitats ont été recensés et cartographiés en 2000 par le Conservatoire National Botanique de Brest (figure 12).

La typologie adoptée pour l'inventaire de terrain réalisé sur l'île se base en grande partie sur les travaux de Frédéric Bioret, qui a décrit dans sa thèse les groupements végétaux littoraux de Groix (Bioret, 1989). Quelques relevés phytosociologiques supplémentaires ont été réalisés durant l'été 2000.

Afin d'appréhender d'une façon juste et reproductible l'état de conservation des espaces naturels du site, la typologie phytosociologique des habitats d'intérêt communautaire a été complétée par un certain nombre de critères supplémentaires se référant essentiellement à la présence de dégradations anthropiques ou naturelles, au statut dynamique de l'habitat (progressive, régressive ou stable) et aux usages (fauche, pâturage).

Figure 12 - Légende.

HABITATS (Code Natura 2000)

	EUR.15 1210 Végétation annuelle des laisses de mer
	EUR.15 1220 Végétation vivace des rivages de galets
	EUR.15 1210 x 1220 Mosaïque : Végétation annuelle des laisses de mer et végétation vivace des rivages de galets
	EUR.15 1210 x 1230 Mosaïque : Végétation annuelle des laisses de mer et falaises avec végétation des côtes atlantiques et balniques
	EUR.15 2110 Dunes mobiles embryonnaires
	EUR.15 2120 Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>
	EUR.15 2110 p.p. Mosaïque : Dunes mobiles embryonnaires et groupement ne relevant pas de la directive habitats
	EUR.15 1230 x 2110 Mosaïque : Falaises avec végétation des côtes atlantiques et balniques et dunes mobiles embryonnaires
	EUR.15 1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et balniques
	EUR.15 1230 p.p. Mosaïque : Falaises avec végétation des côtes atlantiques et balniques et groupement ne relevant pas de la directive habitats
	EUR.15 1230 x 4030 Mosaïque : Falaises avec végétation des côtes atlantiques et balniques et landes sèches
	EUR.15 1230 x 4040* Mosaïque : Falaises avec végétation des côtes atlantiques et balniques et landes sèches littorales à <i>Erica vagans</i> et <i>Ulex maritimus</i>
	EUR.15 1230 x 6410 Mosaïque : Falaises avec végétation des côtes atlantiques et balniques et prairies à molinie sur calcaire et argile (bas-marais acides)
	EUR.15 4030 Landes sèches
	EUR.15 4030 p.p. Mosaïque : Landes sèches et groupements ne relevant pas de la directive habitats
	EUR.15 4040* Landes sèches littorales à <i>Erica vagans</i> et <i>Ulex maritimus</i>
	EUR.15 4040* p.p. Mosaïque : Landes sèches littorales à <i>Erica vagans</i> et <i>Ulex maritimus</i> et groupements ne relevant pas de la directive habitats
	EUR.15 4030 x 4040* Mosaïque : Landes sèches et landes sèches littorales à <i>Erica vagans</i> et <i>Ulex maritimus</i>
	EUR.15 6410 Prairies à molinie sur calcaire et argile (bas-marais acides)
	EUR.15 9180* Forêt de ravin

* : habitat prioritaire

p.p. : pour partie

ESPECES VEGETALES

★ *Rumex rupestris*

— Limites du site Natura 2000

Les critères de dégradation retenus pour le site de l'île de Groix sont :

- **La rudéralisation** (présence d'espèces nitrophiles...),
- **la mise à nu du substrat** suite à une surfréquentation des milieux (piétinement ou circulation),
- **l'érosion** (érosion naturelle du substrat, le plus souvent renforcée par la surfréquentation du site),
- **l'embroussaillage**,
- **la présence de remblais** (artificialisation du substrat, souvent accompagnée par le développement d'espèces nitrophiles),
- **la marée noire de l'Erika** (présence de mazout sur la végétation, tâches de mazout sur les rochers),

La présentation des habitats est réalisée sous forme de fiches synthétiques. Elles comprennent :

- Le nom de l'habitat d'intérêt communautaire (Intitulé de l'habitat générique selon « le manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne », version 15/2, octobre 1999) et ses codes « Natura 2000 ».
- Son descriptif (répartition, structure, physionomie, écologie).
- Les espèces caractéristiques.
- Les dégradations réelles ou potentielles et les modes de gestion envisageables sur cet habitat.
- L'état de conservation.

Plusieurs ouvrages ont été utilisés pour la réalisation de ces fiches :

- Les notices d'accompagnement des cartes des habitats terrestres des sites Natura 2000 de Groix (décembre 2000) et de Belle-île-en-mer (décembre 2002), réalisées par le Conservatoire Botanique national de Brest.
- Les « Cahiers d'habitats » du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.
- Le manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne, EUR 15/2, octobre 1999.
- La thèse de doctorat de Frédéric Bioret (« Contribution à l'étude de la flore et de la végétation de quelques îles et archipels ouest et sud armoricains », 1989).
- Les rapports d'activités annuels de la réserve naturelle « François Le Bail », gérée par Bretagne Vivante.

▣ LES HABITATS PRIORITAIRES

4040* - Landes sèches atlantiques littorales à *Erica vagans*

Répartition dans le site

Habitat bien représenté sur la côte ouest de l'île, en arrière des pelouses littorales et parfois des landes à Bruyère cendrée et Ajonc maritime. L'habitat peut se développer à proximité immédiate de la mer.

Végétations relevant de l'habitat générique présentes sur le site

Lande littorale à bruyère vagabonde et ajonc maritime.

Structure et physionomie de la végétation

Landes rases et assez denses, dont la physionomie est sculptée par les vents et les embruns. En situation plus abritée, les landes peuvent s'élever davantage et évoluer vers des fourrés à Ajoncs.

Espèces caractéristiques

Bruyère vagabonde (*Erica vagans*), Ajonc maritime (*Ulex europaeus* var. *maritimus*), Bruyère cendrée (*Erica cinerea*).

Ecologie

- Les landes littorales à bruyère vagabonde sont liées au climat thermo-atlantique,
- Elles se situent en haut des falaises maritimes et sur les rebords de plateaux très exposés à la mer,
- En période estivale, les landes littorales à bruyère vagabonde peuvent supporter de forts déficits hydriques.
- Lorsqu'elles sont situées sur des falaises et des rebords de plateaux exposés, les fortes contraintes du milieu liées aux vents et à l'exposition aux embruns bloquent la dynamique naturelle de la végétation, on parle alors de « landes primaires ou stables »,
- En situation plus abritée, une évolution vers des végétations préforestières est possible,

Menaces

- Aggravation de la fréquentation touristique,
- Circulation croissante de voitures et de vélos sur la côte,
- Dynamique rapide des landes anciennement exploitées et des landes se développant sur des parcelles anciennement cultivées (risque d'enfrichement).

Atteintes (= dégradations observées)

- Piétinement lié à la surfréquentation touristique,
- Circulation de voitures et de vélos sur le sentier côtier,
- En situation abritée : fermeture de l'habitat par embroussaillage.

Etat de conservation de l'habitat sur le site

Moyen à bon selon les secteurs.

Grandes orientations de gestion

- Non-intervention pour les landes stables et en bon état de conservation,
- Canalisation de la fréquentation touristique par balisage, mise en place de clôtures adaptées...,
- En situation abritée : limitation de l'extension de la lande haute à Ajonc par pâturage, gyrobroyage ou fauche périodique (avec exportation de la matière gyrobroyée ou fauchée, importante pour la repousse de la bruyère).

La réserve naturelle a déjà mis en place un programme expérimental de gestion des landes (gyrobroyage, dans le secteur de Pen Men, en 1990 et 1997 pour régénérer Ajoncs et Bruyères) qui pourra guider les mesures envisagées dans le DOCOB.

Eléments patrimoniaux

- Présence d'espèces de la Directive « Oiseaux » : Goéland argenté (*Larus argentatus*), Goéland brun (*Larus fuscus*), Goéland marin (*Larus marinus*), Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*).



Figure 13 - Bruyère vagabonde (Pen Men).

9180* - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

Répartition dans le site

Habitat dont la répartition est très ponctuelle sur l'île (devant le village vacances et au niveau de Port Lay).

Végétations relevant de l'habitat générique présentes sur le site

Ormaie littorale installée sur pans de falaises.

Structure et physionomie de la végétation

Forêts sculptées par le vent ; l'impact de la graphiose est encore visible (faible hauteur des arbres, branches sèches).

Espèces caractéristiques

Orme champêtre (*Ulmus minor*), Gouet d'Italie (*Arum italicum*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Iris fétide (*Iris foetidissima*), Scolopendre (*Phyllitis scolopendrium*).

Ecologie

- L'ormaise occupe des pentes assez fortes (falaises littorales),
- Le substrat est instable ; le sol est peu profond,
- Le vent façonne le port des Ormes.

Seuls les ormaies sur pans de falaises sont considérées d'intérêt communautaire. Les autres ormaies de l'île, occupant les plateaux et les fonds de vallons plus en retrait de la côte (substrat stabilisé) ne peuvent pas être rattachées à cet habitat.

Menaces

- Nouvelle épidémie de graphiose,
- Glissement de terrain.

Atteintes (= dégradations observées)

- Impact de la graphiose (affaiblissement des ormes suite à la maladie).

Etat de conservation de l'habitat sur le site

Bon, bien que la graphiose en ait endommagé un grand nombre.

Grandes orientations de gestion

- Non intervention.



Figure 14 - Les ormaies littorales sur pans de falaises (Port Lay).

▣ LES AUTRES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1210 - Végétations annuelles des laisses de mer

Répartition dans le site

Habitat faiblement représenté, localisé sur la plage des Grands Sables, dans les criques et anses abritées de la côte sud de l'île, ou dans des endroits plus perturbés (bords des remblais de l'ancienne décharge, au sud-ouest de Quéhello) ou fréquentés par les oiseaux marins.

Végétations relevant de l'habitat générique présentes sur le site

- a. Groupement à Arroche des sables,
- b. Groupement à Arroche prostrée.

Structure et physionomie de la végétation

Pour a. et b. :

- Groupements herbacés annuels, à développement linéaire et généralement discontinu. En situation abritée, ils peuvent former une bande de végétation de quelques mètres de large subcontinue et relativement dense,
- La végétation atteint son optimum en fin de période estivale (août/septembre).

Espèces caractéristiques

- a. Arroche des sables (*Atriplex laciniata*), Caquillier maritime (*Cakile maritima*), Bette maritime (*Beta vulgaris ssp. maritima*), Soude salsovie (*Salsola kali*).
- b. Arroche prostrée (*Atriplex prostrata*), Bette maritime (*Beta vulgaris ssp. maritima*).

Ecologie

Pour a. et b. :

- Les groupements annuels des hauts de plage se développent au niveau des laisses de mer profitant de l'apport en sels minéraux libérés par la décomposition des algues,
- Le substrat est régulièrement submergé par les vagues à marée haute de vive eau ou lors de tempêtes,
- Les plantes supportent l'aspersion par les embruns,
- La végétation se reconstitue tous les ans à partir de graines transportées par les vagues,
- Sècheresse du substrat (le sable est un substrat très drainant qui ne contient que peu de réserves en eau pour les plantes).

Menaces

- Artificialisation du trait de côte : mise en place d'aménagements pouvant influencer sur la dynamique sédimentaire littorale (enrochements...),
- Artificialisation des hauts de plages,
- Aggravation de la fréquentation,
- Nettoyage mécanique des plages (enlèvement des laisses de mer).

Atteintes (= dégradations observées)

- Surfréquentation des hauts de plage,
- Nettoyage des côtes suite à la marée noire de l'Erika.

Etat de conservation de l'habitat sur le site

Moyen pour la majorité des secteurs.

Grandes orientations de gestion

- Non-intervention pour les zones en bon état de conservation,
- Surveillance des travaux d'aménagement du littoral,
- Maîtrise de la fréquentation,
- Interdiction du nettoyage mécanique des plages.



Eléments patrimoniaux

- Présence d'une espèce d'oiseaux à très forte valeur patrimoniale (liste rouge française) : Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*).

Figure 15 - Caquillier maritime (Locmaria).

1220 - Végétation vivace des rivages de galets

Répartition dans le site

Habitat faiblement représenté, apparaissant par tâches le long des côtes, essentiellement localisé sur la plage des Grands Sables.

Végétations relevant de l'habitat générique présentes sur le site

Groupement des plages de sable et de gravier à Pourpier de mer.

Structure et physionomie de la végétation

- Végétations herbacées rases vivaces,
- Le Pourpier est responsable de la physionomie du groupement,
- En hiver, les parties aériennes disparaissent et seuls restent les rhizomes enfouis dans le sable.

Espèces caractéristiques

Pourpier de mer (*Honckenya peploides*).

Ecologie

- Les gazons à pourpier de mer apparaissent par taches en haut des plages de sable et de galets,
- Le substrat est occasionnellement submergé par les vagues (grandes marées),
- Le pourpier de mer est une espèce nitrophile, profitant des apports en sels minéraux libérés lors de la décomposition des laisses de mer. Son système racinaire, bien développé, lui permet de coloniser des substrats drainants.

Menaces

- Artificialisation du trait de côte : mise en place d'aménagements pouvant influencer sur la dynamique sédimentaire littorale (enrochements...),
- Artificialisation des hauts de plages,
- Aggravation de la fréquentation des hauts de plages,
- Nettoyage mécanique des plages.

Atteintes (= dégradations observées)

- Surfréquentation des hauts de plages,
- Nettoyage des côtes suite à la marée noire de l'Erika.

Etat de conservation de l'habitat sur le site

Bon pour la majorité des secteurs.

Grandes orientations de gestion

- Non-intervention sur les zones en bon état de conservation,
- Surveillance des travaux d'aménagement du littoral,
- Maîtrise de la fréquentation,
- Interdiction du nettoyage mécanique des plages.

Eléments patrimoniaux

- Présence d'une espèce d'oiseaux à forte valeur patrimoniale (liste rouge française) : Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*).



Figure 16 - Pourpier de mer (Lochneria).

2110 - Dunes mobiles embryonnaires

Répartition dans le site

Habitat faiblement représenté, localisé au niveau de différentes plages de l'île (les Grands Sables, la pointe des Chats...).

Végétations relevant de l'habitat générique présentes sur le site

Dune mobile embryonnaire.

Structure et physionomie de la végétation

Prairies moyennes et ouvertes, où le chiendent est largement dominant.

Espèces caractéristiques

Chiendent des sables (*Elytrigia juncea* ssp. *boreoatlantica* = *Elymus farctus* ssp. *boreoatlanticus*), Bette maritime (*Beta vulgaris* ssp. *maritima*), Arroche prostrée (*Atriplex prostrata*).

Ecologie

- Le groupement à chiendent des sables s'installe sur les premiers bourrelets de sable s'accumulant en haut des plages de sable,

- La végétation des dunes embryonnaires, avec son système racinaire bien développé, contribue à la fixation des sédiments et ainsi à la constitution des dunes,
- Le chiendent des sables supporte l'inondation occasionnelle par l'eau de mer ainsi qu'une certaine salinité de la nappe phréatique ; ses feuilles rigides sont adaptées à l'aspersion par les embruns.

Menaces

- Artificialisation du trait de côte : mise en place d'aménagements pouvant influencer sur la dynamique sédimentaire littorale (enrochements...),
- Artificialisation des hauts de plages,
- Aggravation de la fréquentation des hauts de plages,
- Nettoyage mécanique des plages.

Atteintes (=dégradations observées)

- Surfréquentation des hauts de plage : piétinement (ouverture du tapis végétal).

Etat de conservation de l'habitat sur le site

Mauvais pour la majorité des secteurs.

Grandes orientations de gestion

- Non-intervention sur les zones en bon état de conservation,
- Surveillance des travaux d'aménagement du littoral,
- Maîtrise de la fréquentation,
- Interdiction du nettoyage mécanique des plages.

Eléments patrimoniaux

- Présence d'une espèce d'oiseaux à forte valeur patrimoniale (liste rouge française) : le Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*).



Figure 17 - Dune embryonnaire (Plage des Grands Sables).

2120 – Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches)

Répartition dans le site

Habitat très fragmentaire, uniquement localisé au niveau de la plage des Grands Sables.

Végétations relevant de l'habitat générique présentes sur le site

Dune mobile à Oyats.

Structure et physionomie de la végétation

Prairies moyennes ouvertes.

Les quelques touffes d'oyats marquent physionomiquement le groupement.

Cet habitat se présente généralement sous forme de prairies plus ou moins denses. A Groix, il est peu typé ce qui est dû à la forte mobilité du substrat de la plage des Grands Sables.

Espèces caractéristiques

Oyat (*Ammophila arenaria*), Liseron des sables (*Calystegia soldanella*), Euphorbe petit cyprès (*Euphorbia paralias*).

Ecologie

- La végétation à oyat contribue à la fixation de la dune : le sédiment est piégé par les touffes d'oyat dont la croissance est stimulé par un saupoudrage de sable,
- Les réserves en eau dans un substrat aussi drainant que le sable sont très faibles ; le système racinaire important de l'Oyat lui permet de faire face à cette contrainte,
- Les feuilles rigides de l'oyat sont adaptées à l'aspersion par les embruns.

Menaces

- Artificialisation du trait de côte : mise en place d'aménagements pouvant influencer sur la dynamique sédimentaire littorale (enrochements...),
- Artificialisation des hauts de plages,
- Aggravation de la fréquentation des plages,
- Nettoyage mécanique des plages,
- « Déplacement » de la plage des Grands Sables.

Atteintes (= dégradations observées)

- Surfréquentation des plages : piétinement (ouverture du tapis végétal).

Etat de conservation de l'habitat sur le site

Moyen (habitat très fragmentaire).

Grandes orientations de gestion

- Non-intervention,
- Surveillance des travaux d'aménagement du littoral,
- Maîtrise de la fréquentation,
- Interdiction du nettoyage mécanique des plages.



Figure 18 - Oyats (Plage des Grands Sables).

1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques

Répartition dans le site

Habitat bien représenté le long des côtes rocheuses, surtout sur la côte sud et ouest ("côte sauvage").

Végétations relevant de l'habitat générique présentes sur le site

a. Végétations des fissures

- Groupement à Obione,
- Groupement à Perce-pierre et Spergulaire des rochers,
- Groupement à Statice de Dodart,
- Végétations à occurrence ponctuelle : groupement à Doradille marine, draperies de Silène maritime.

b. Pelouses rases sur dalles et affleurements rocheux

- Groupement à Orpin des anglais,
- Pelouses rases thérophytiques, annuelles (plusieurs groupements végétaux).

c. Pelouses aérohalines

- Pelouse à Plantain caréné,
- Pelouse aérohaline à Fétuque pruinuse et Armérie maritime.

d. Végétations hygrophiles des falaises suintantes

- Jonçaias à Jonc maritime et/ou Jonc de Gérard,
- Groupements amphibies des suintements.

Structure et physionomie de la végétation

- a. Végétations herbacées rases, colonisant le plus souvent les fissures des rochers et les falaises littorales.
- b. Pelouses rases, souvent ouvertes, à dominance de plantes annuelles et à phénologie printanière, se développant sur les promontoires rocheux.
- c. Pelouses rases, le plus souvent fermées, des pentes et des plateaux des falaises.
- d. Jonçailles de hauteur moyenne et végétations amphibies rases (= "cressonières").

Espèces caractéristiques

- a. Obione (*Halimione portulacoides*), Criste marine/Perce-pierre (*Crithmum maritimum*), Spergulaire des rochers (*Spergularia rupicola*), Inule à feuilles de criste (*Inula crithmoides*), Statice de Dodart (*Limonium dodartii*).
- b. Orpin des anglais (*Sedum anglicum*), Sagine maritime (*Sagina maritima*), Catapode maritime (*Catapodium marinum* = *Desmazeria marina*), Cochléaire du Danemark (*Cochlearia danica*), Brome de Ferron (*Bromus ferronii*), Flouve aristée (*Anthoxanthum aristatum*), Isoète des sables (*Isoetes histris*), Ophioglosse du Portugal (*Ophioglossum lusitanicum*), Cicendie filiforme (*Cicendia filiformis*), Ornithope pied d'oiseau (*Ornithopus perpusillus*).
- c. Fétuque pruinée (*Festuca rubra* ssp. *pruinosa*), Armérie maritime (*Armeria maritima*), Carotte à gomme (*Daucus carota* ssp. *gummifer*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), Plantain caréné littoral (*Plantago holosteum* var. *littoralis*).
- d. Jonc maritime (*Juncus maritimus*), Jonc de Gérard (*Juncus gerardii*), Glaux maritime (*Glaux maritima*), Oseille des rochers (*Rumex rupestris*), Céleri sauvage (*Apium graveolens*), Scirpe penché (*Scirpus cernuus*), Samole de Valerand (*Samolus valerandi*).

Ecologie

- = Végétations adaptées aux aspersion par les embruns ("végétations aérohalines") et supportant l'exposition aux vents.
- a. Végétations des fissures des rochers littoraux, se développant sur des substrats squelettiques.
 - b. Pelouses se développant sur des sols peu épais, soumises à des variations importantes de salinité et d'humidité au cours de l'année ; les thérophytes (= plantes annuelles) survivent à la période de sécheresse, défavorable à la végétation, en bouclant leur cycle de vie avant le début de la période estivale.
 - c. Pelouses des plateaux et des falaises littorales exposées se développant sur des sols humifères de type ranker.

d. Végétations se développant le plus souvent au niveau des exutoires suintants des vallons qui débouchent sur la mer ; influencées par l'eau de mer (embruns, tempêtes) et par des arrivées d'eau douce (= milieux saumâtres).

Menaces

- Aggravation de la fréquentation estivale,
- Circulation croissante de voitures et de vélos.

Atteintes (= dégradations observées)

- Surfréquentation estivale : piétinement, multiplication et élargissement des sentiers, dégradation des habitats naturels avoisinants...
- Circulation de voitures et de vélos sur les sentiers littoraux,
- Dégradation des pelouses par les populations de lapins,
- Dépôts d'hydrocarbures et travaux de nettoyage suite à la marée noire de l'Erika.

Etat de conservation de l'habitat sur le site

Mauvais à bon selon les secteurs.

Grandes orientations de gestion

- Non-intervention pour les zones en bon état de conservation,
- Canalisation de la fréquentation touristique par balisage, mise en place d'aménagements adaptés,
- Restauration active des pelouses littorales les plus dégradées.

La réserve naturelle a déjà mis en place un programme expérimental de restauration et de suivi des pelouses littorales qui pourra guider les mesures envisagées dans le DOCOB, lors de la fermeture des sites de Pen Men et de la Pointe des Chats (création de parking, mise en défens et suivi de végétation).

Eléments patrimoniaux

- Présence d'espèces végétales à très forte valeur patrimoniale pour la Bretagne : Plantain à feuilles carénées (*Plantago holosteum* var. *littoralis*), Cuscute de Godron (*Cuscuta planifolia* ssp. *godronii*), Carotte de Gadeceau (*Daucus carota* ssp. *gadeceau*), Isoète des sables (*Isoetes hystrix*), Ophioglosse du Portugal (*Ophioglossum lusitanicum*).
- Présence d'une espèce d'intérêt communautaire : Oseille des rochers (*Rumex rupestris*).
- Présence d'espèces de la Directive « Oiseaux » : Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), Goéland argenté (*Larus argentatus*), Goéland brun (*Larus fuscus*), Goéland marin (*Larus marinus*), Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*).

- Présence d'espèces d'oiseaux protégées au niveau national : Cormoran huppé (*Phalacrocorax aristotellis*) et Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*).



Figure 19

Pelouses dégradées par le passage de voitures sur le sentier côtier (côte sud).

Pelouses littorales dégradées par le piétinement (Pen Men).

4030 – Landes sèches européennes

Répartition dans le site

Habitat bien représenté sur une grande partie des côtes nord, ouest et sud de l'île.

Végétations relevant de l'habitat générique présentes sur le site

Lande littorale à bruyère cendrée et ajonc maritime.

- a. Lande littorale à Genêt maritime,
- b. Lande littorale à Bruyère cendrée et Ajonc maritime.

Structure et physionomie de la végétation

- a. Landes peu élevées, sculptées par le vent et les embruns, dont la physionomie est largement dominée par le Genêt maritime qui, à Groix, présente un port « en boule ».
- b. Végétations peu élevées, souvent sculptées par le vent et les embruns, dominées par la bruyère et l'ajonc sous sa forme prostrée.

Espèces caractéristiques

- a. Genêt maritime (*Cytisus scoparius* ssp. *maritimus* = *Sarothamnus scoparius* ssp. *maritimus*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata* ssp. *oceanica*).

- b. **Ajonc maritime** (*Ulex europaeus* var. *maritimus*), **Bruyère cendrée** (*Erica cinerea*), **Callune** (*Calluna vulgaris*), **Tormentille** (*Potentilla erecta*).

Ecologie

- Les landes littorales s'installent dans des conditions écologiques contraignantes : sols peu profonds, aspersion par les embruns, exposition aux vents marins,
- Le sol peut s'assécher fortement en période estivale,
- En adaptation aux vents et à l'aspersion par les embruns, les Ajoncs développent des écotypes prostrés (*Ulex europaeus* var. *maritimus*).

Menaces

- Aggravation de la fréquentation touristique,
- Circulation croissante de voitures et de vélos sur la côte,
- Dynamique rapide des landes anciennement exploitées (risque d'enfrichement),
- Extension de la ptéridaie.

Atteintes (= dégradations observées)

- Piétinement lié à la surfréquentation touristique,
- Circulation de voitures et de vélos sur le sentier côtier,
- En situation abritée : fermeture de l'habitat par embroussaillage.

Etat de conservation de l'habitat sur le site

Moyen à bon selon les secteurs.

Grandes orientations de gestion

- Non-intervention pour les landes stables et en bon état de conservation,
- Canalisation de la fréquentation touristique par balisage, mise en place de clôtures adaptées...
- En situation abritée : limitation de l'extension de la « lande haute » (la caractérisation de « fourré » caractérisant mieux cette végétation) à Ajonc par pâturage, gyrobroyage ou fauche périodique (avec exportation de la matière gyrobroyée ou fauchée, importante pour la repousse de la bruyère).

Les programmes expérimentaux de gestion mis en place par la réserve (gyrobroyage de landes) pourront guider les mesures envisagées dans le DOCOB.

Eléments patrimoniaux

- Présence d'espèces de la Directive « Oiseaux » : Goéland argenté (*Larus argentatus*), Goéland brun (*Larus fuscus*), Goéland marin (*Larus marinus*), Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*).



Figure 20 - Ajonc maritime et Bruyère cendrée (Pen Men).

6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

Répartition dans le site

Habitat faiblement représenté sur l'île, localisé sur la côte sud (vallon de Cro Ménac'h et vallon au sud-est de celui de Cro Ménac'h).

Végétations relevant de l'habitat générique présentes sur le site

Prairie tourbeuse à Molinie.

Structure et physionomie de la végétation

Prairie moyenne, à forte dominance de Molinie pouvant former des touradons hauts et denses.

Espèces caractéristiques

Molinie bleue (*Molinia caerulea*), Jonc maritime (*Juncus maritimus*), Ecuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*).

Ecologie

- Habitat se développant sur des sols hydromorphes, pauvres et acides,
- A Groix, les moliniaies se développent suite à l'abandon des vallons humides, c'est pourquoi la molinie domine actuellement le groupement et « étouffe » les autres espèces typiques des prairies humides oligotrophes,
- Présence de jonc maritime traduisant la proximité de la mer.

Menaces

- Enrichissement du milieu,
- Dominance croissante de la Molinie : fermeture du milieu et perte de diversité des prairies.

Atteintes (= dégradations observées)

- Dominance de la Molinie suite à l'abandon de gestion.

Etat de conservation de l'habitat sur le site

Moyen.

Grandes orientations de gestion

- Fauchage ou pâturage.



Figure 21 - Prairie à Molinie (Vallon de Cro Ménac'h).

I.2. A3 - Les espèces d'intérêt communautaire

Une seule espèce d'intérêt communautaire est présente sur le site : *Rumex rupestris* (Oseille des rochers) (figure 22).

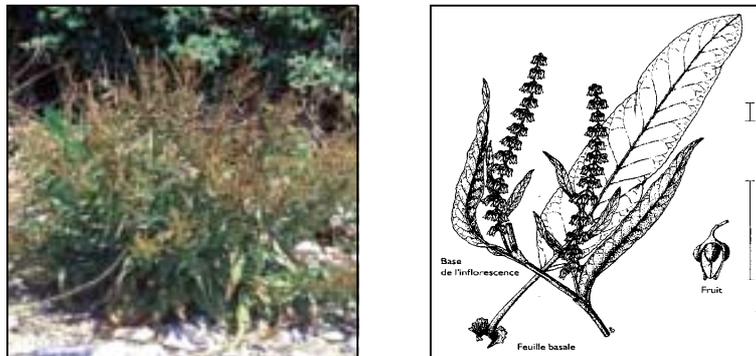


Figure 22 - L'Oseille des rochers.

Eléments de systématique

Angiospermes, Dicotylédones, Famille des Polygonacées.

Description de la plante

La patience des rochers est une plante vivace herbacée pouvant atteindre 80 centimètres de hauteur. Sa tige porte des feuilles basales pétiolées à limbe

allongé tandis que les caulinaires sont sessiles. Les feuilles pédicellées disposées en verticilles, sont dépourvues de feuilles sauf à la base de la tige florifère.

Localisation

L'oseille des rochers est une espèce euatlantique littorale présente uniquement en Europe de l'Ouest. En France, sa répartition suit les côtes atlantiques de la Basse-Normandie à la Gironde.

A Groix, plusieurs stations de *Rumex rupestris* ont été inventoriées : trois ont été cartographiées par le Conservatoire National Botanique en 2000 (figure 12), et trois autres ont été observées lors des suivis effectués après la marée noire de l'Erika (observations Frédéric Bioret - données non cartographiées).

Statuts de l'espèce

- Directive « Habitats » : annexe II et IV.
- Convention de Berne : annexe I.
- Espèce protégée au niveau national : annexe I.
- Liste rouge des espèces végétales du Massif armoricain.
- Livre rouge des espèces menacées du littoral ; Livre rouge des espèces végétales de France.

Ecologie

Rumex rupestris est une espèce hygrophile à halo-nitrophile nécessitant au minimum une aspersion par les embruns. Elle est inféodée aux pans rocheux suintants des parties inférieures des falaises maritimes.

Les habitats d'intérêt communautaire abritant l'espèce sur l'île sont les « Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques ».

Menaces / Etat de conservation

Cette espèce rare ne se rencontre qu'en populations faibles et toujours très localisées dont l'existence est parfois mise en péril par la surfréquentation touristique, érodant par piétinement les falaises. L'eutrophisation des eaux de suintements et l'artificialisation du trait de côte peuvent également lui être néfastes.

Sur l'île, les stations de *Rumex rupestris* ont été partiellement touchées par la marée noire de l'Erika en décembre 1999 mais le suivi et l'encadrement des chantiers de nettoyage des côtes ont limité les impacts néfastes potentiels sur l'espèce. Un programme de suivi des impacts de la marée noire et des actions de nettoyage a été mis en place par la réserve naturelle. Seules de très faibles impacts sur la végétation ont été notés (aucune incidence sur *Rumex rupestris*).

Propositions de gestion

Afin de limiter l'érosion des falaises, la création de chemins canalisant le public en retrait des pentes abritant l'espèce pourrait être préconisée.

I 2. A4 - Inventaires complémentaires

Plusieurs espèces d'intérêt patrimonial, non listées dans l'annexe II de la Directive « Habitats », sont présentes sur l'île. Leur prise en compte dans le choix des mesures de gestion est primordiale afin de ne pas leur porter préjudice. La plupart des données se base sur les travaux effectués par la réserve naturelle « François Le Bail » de l'île de Groix, gérée par Bretagne Vivante, et le Conservatoire Botanique National de Brest.

□ INVENTAIRES FLORISTIQUES

De nombreuses autres espèces remarquables sont présentes sur le site Natura 2000 « Ile de Groix ».

- Espèces appartenant à la liste des 37 plantes à forte valeur patrimoniale pour la Bretagne

TAXON	STATUT DE PROTECTION	LOCALITE
<i>Cuscuta planifolia</i> Ten.ssp. <i>godronii</i> (Desmoulins) Kerguélen Cuscute de Godron	Liste rouge armoricaine	Sud de Locqueltas Kerbéthanie
<i>Daucus carota</i> L.ssp. <i>gadeceai</i> (Rouy et Camus) Heywood Carotte de Gadeceau	Protection nationale	Sud de la pointe de Pen Men
<i>Plantago holosteum</i> Scop.ssp. <i>littoralis</i> (Rouy) Kerguélen Plantain à feuilles carénées	Protection nationale	Côte sud entre Porh-Roëd et le vallon de Kérigant

- Espèces protégées nationalement

TAXON	LOCALITE
<i>Asphodelus arrondeaui</i> L. Asphodèle d'Arrondeau	Côte nord entre Beg-Melen et Port Melin
<i>Isoetes histrix</i> Bory	Côte sud entre Locqueltas et le vallon de Kérigant

Isoète des sables

- Espèces de la liste rouge armoricaine

TAXON	LOCALITE
<i>Bartsia trixago</i> L. Bellardie	Pointe des Chats, côte sud entre Locquetas et le vallon de Kérigant
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link ssp. <i>maritimus</i> (Rouy) Heywood Genêt à balai	Côte nord
<i>Erica vagans</i> L. Bruyère vagabonde	Côte ouest
<i>Ophioglossum lusitanicum</i> L. Ophioglosse du Portugal	Côte sud entre Locquetas et le vallon de Kérigant

- Espèces patrimoniales anciennement citées mais non revues lors de l'inventaire effectué en 2000 (cartographie CBN Brest)

TAXON	STATUT DE PROTECTION
<i>Crambe maritima</i> L. Chou marin	Protection nationale
<i>Erodium botrys</i> (Cav.) Bertol. Bec-de-grue	Protection régionale
<i>Eryngium maritimum</i> L. Panicaud de mer	Protection régionale
<i>Linaria arenaria</i> DC. Linaire des sables	Protection régionale
<i>Lotus parviflorus</i> Desf. Lotier à petites fleurs	Protection régionale
<i>Polygonum maritimum</i> L. Renouée maritime	Protection régionale

- Espèces de l'Annexe V de la Directive « Habitats » : *Ruscus aculeatus* (Fragon petit-houx).

- **LES BRYOPHYTES**

En août 1999, Hugues Tinguy, secrétaire de la Société Botanique d'Alsace a déterminé une vingtaine d'espèces de mousses (Annexe IV).

- **LES CHAMPIGNONS**

Un inventaire, initié par la réserve naturelle, est en cours d'élaboration. Les espèces les plus significatives semblent être la Vesse de loup, le Marasme d'oréade, la Pholiote remarquable, le Tricholome rutilant, la Psallote des rivages, la Lépiote élevée...

□ INVENTAIRES ORNITHOLOGIQUES

Jusqu'à une époque récente, l'île de Groix est demeurée presque complètement ignorée des ornithologues. Pierre Nicolau-Guillaumet fut le premier à étudié l'avifaune terrestre. Quant aux oiseaux marins, ils sont relativement bien suivis depuis 1973 par les ornithologues de Bretagne vivante - SEPNB ; le secteur situé à l'ouest de l'île fait également l'objet de recensements réguliers.

La variété de sa topographie et de ses paysages végétaux, la présence de vastes espaces restés à l'état naturel et un climat moins rude que celui d'autres îles bretonnes favorisent une avifaune diversifiée, qui comporte quelques espèces remarquables (Annexe IV)(Ferrand, 1990).

- Les oiseaux nicheurs

- **Marins** : La plupart des colonies se situent au nord-ouest de Groix, sur des côtes à falaises offrant des sites de nidification nombreux, tranquilles et protégés des vents dominants. Cormoran huppé, goéland argenté, brun et marin s'y côtoient mais y nichent également la mouette tridactyle et le pétrel fulmar.

- **Terrestres** : Peu de rapaces nichent sur l'île. Ont toutefois été observés : le faucon crécerelle, l'épervier, le busard des roseaux, le hibou des marais... La chouette effraie représente le principal effectif. Les oiseaux des marais sont rares ; certaines espèces nichent sur l'île (colvert, tadorne de belon, poule d'eau). Les limicoles sont essentiellement représentés par deux espèces : le vanneau huppé et le gravelot à collier interrompu. 35 espèces de passereaux sont présentes (hirondelle de fenêtre et hirondelle de cheminée, alouette des champs, pipit farlouse, traquet motteux, pipit maritime, fauvette des jardins, accenteur moucher, verdier, chardonneret, linotte, bouvreuil, traquet pâtre, fauvette pitchou, bouscarle de Cetti, bruant proyer...). Les deux principaux Corvidés sont la corneille noire et le grand corbeau, considéré comme le « fleuron ornithologique de l'île ».

- Les migrants

- **Marins** : L'île est située sur une voie migratoire fréquentée mais elle ne représente pas un observatoire de migration de grand intérêt en ce qui concerne les oiseaux marins. Seuls peuvent être observés autour de Groix, durant l'année, quelques fous de bassan, guillemots et petits pingouins.

- **Terrestres** : Bien que le bilan soit difficile à dresser pour les oiseaux terrestres, sont également de passage, le verdier, la linotte, le chardonneret, la huppe, le traquet tarier, le merle à plastron, le gobe-mouche noir, le loriot et la pie-grièche à tête rousse. Le très rare crabe à bec rouge a été observé dans les années 70 et 80. Quelques limicoles survolent également l'île (courlis et barge) tandis que d'autres semblent y trouver nourriture et abri (tournepierre). Deux espèces de rapaces peuvent être notées : le busard des roseaux et le busard Saint Martin.

Peu de données sont disponibles sur les hivernants. Une étude réalisée par R. Mahéo et P. Boret montre toutefois l'intérêt de pointements rocheux proches de Locmaria (secteur des Saisies) pour deux espèces de limicoles : le pluvier argenté et le grand gravelot. Les plages vaseuses de cette zone hébergent en hiver des bécasseaux variables, des huîtres, des tournepierrres et des courlis cendrés.

□ INVENTAIRES HERPETOLOGIQUES

Espèce	Liste rouge mondiale	Convention de Berne	Directive "Habitat Faune Flore"	Liste rouge nationale	Degré d'abondance sur l'île
(AMPHIBIEN) Triton palmé <i>Triturus helveticus</i>	-	Annexe III	-	Espèce à surveiller	Commune
(REPTILE) Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	-	Annexe II	Annexe IV	Espèce à surveiller	Commune
(REPTILE) Lézard vert <i>Lacerta viridis</i>	-	Annexe II	Annexe IV	Espèce à surveiller	Commune

□ LES PEUPELEMENTS D'INVERTEBRES TERRESTRES

- Les Insectes

De nombreux inventaires initiés par Gérard Tiberghien (Université de Rennes I) sont en cours d'élaboration, en partenariat avec la réserve naturelle.

- Hyménoptères (Symphytes) et Odonates : inventaires prochainement publiés. Deux espèces intéressantes de fourmis, *Formica transcaucasica* et *Soleropsis monticola*, peu communes en Bretagne, ont été observées.

- Coléoptères : inventaires en cours d'exploitation (une centaine d'espèces recensées, dont la Nébrie des sables, en voie de disparition).

- Lépidoptères :

Inventaire exhaustif des Rhopalocères (Papillons de jour) : 25 espèces répertoriées dont le Thécla du Bouleau (*Thecla betulae*), en voie de disparition en Bretagne (Annexe IV).

Inventaire des Hétérocères (Papillons de nuit) en cours d'élaboration.

▪ Les Mollusques

De nombreux inventaires non exhaustifs des gastéropodes terrestres ont été effectués par Jean-Yves Monnat en 1992 et 1993, Cyril Blond et Yannick Bénéat en 1999 et Mathieu Fortin en 1997, 2000 et 2001 (Bretagne vivante - SEPNEB). Une cinquantaine d'espèces ont été recensées, dont, *Cochlicella barbara*, espèce méridionale rare sur le littoral breton, et *Testacella haliotidae*, méditerranéenne (Annexe IV).

▪ Les arthropodes

- Des inventaires d'opilions ont été initiés par Cyril Blond et Frédéric Le Cornoux (Bretagne vivante - SEPNEB). Une dizaine d'espèces a été recensée (Annexe IV).

- Stéphanie Le Gleut (Université de Rennes I), en 1998, a inventorié les araignées de l'île (Annexe IV).

- La colonie de pouces-pieds de l'île de Groix, devenue avec celle de Belle-île, l'un des derniers gisements significatifs européens, a également fait l'objet d'une surveillance. Touchée par un important braconnage, elle est menacée.

Il convient de respecter la réglementation en vigueur, l'espèce présentant un fort intérêt patrimonial et subissant de fortes pressions : « La pêche de loisirs est autorisée uniquement lorsque le coefficient de marée est égal ou supérieur à

90, à l'exception des mois de juillet et août où la pêche est interdite. La quantité autorisée est de 3 kilogrammes par jour et par personne. »

Huit licences professionnelles ont été délivrées en 2004 ; un quota de pêche journalier et un calendrier leur sont imposés.

I 2. B - Le domaine marin

I 2. B1 - Présentation

La partie marine de l'île de Groix apparaît comme relativement peu diversifiée, les habitats étant globalement peu intriqués. Cet état des lieux doit cependant être modulé : certains estrans du secteur Locmaria-Port Mélite présentent une mosaïque de milieux dont la complexité est propice à une forte diversité biologique (Canado, 2003).

Les faciès rencontrés baignent dans des eaux stratifiées (à thermocline estivale) et sont soumis à des courants faibles comparés à ceux de la côte nord de Bretagne.

Avec 107 espèces et variétés, la flore algale de l'île de Groix est moyennement diversifiée. Elle comporte 12 espèces remarquables par leur rareté (Castric-Fey, 2001).

La faune marine est très favorisée par la nature schisteuse de la roche qui multiplie les surfaces de fixation et procure de multiples abris aux petites espèces mobiles. Elle comporte bon nombre d'espèces de caractère méridional, d'intérêt patrimonial ou halieutique (Castric-Fey, 2001).

I 2. B2 - Les habitats naturels d'intérêt communautaire

Ces habitats ont été recensés et cartographiés en 2003 par le bureau d'étude « Télédétection et Biologie Marine » (TBM) (figure 23).

Divers travaux ont été utilisés : les données biosédimentaires de Chassé et Glemarec, la carte de la nature du fond du SHOM et l'inventaire de la faune et de la flore sur les fonds rocheux de l'île de Groix effectué par L'Hardy-Halos et Castric-Fey.

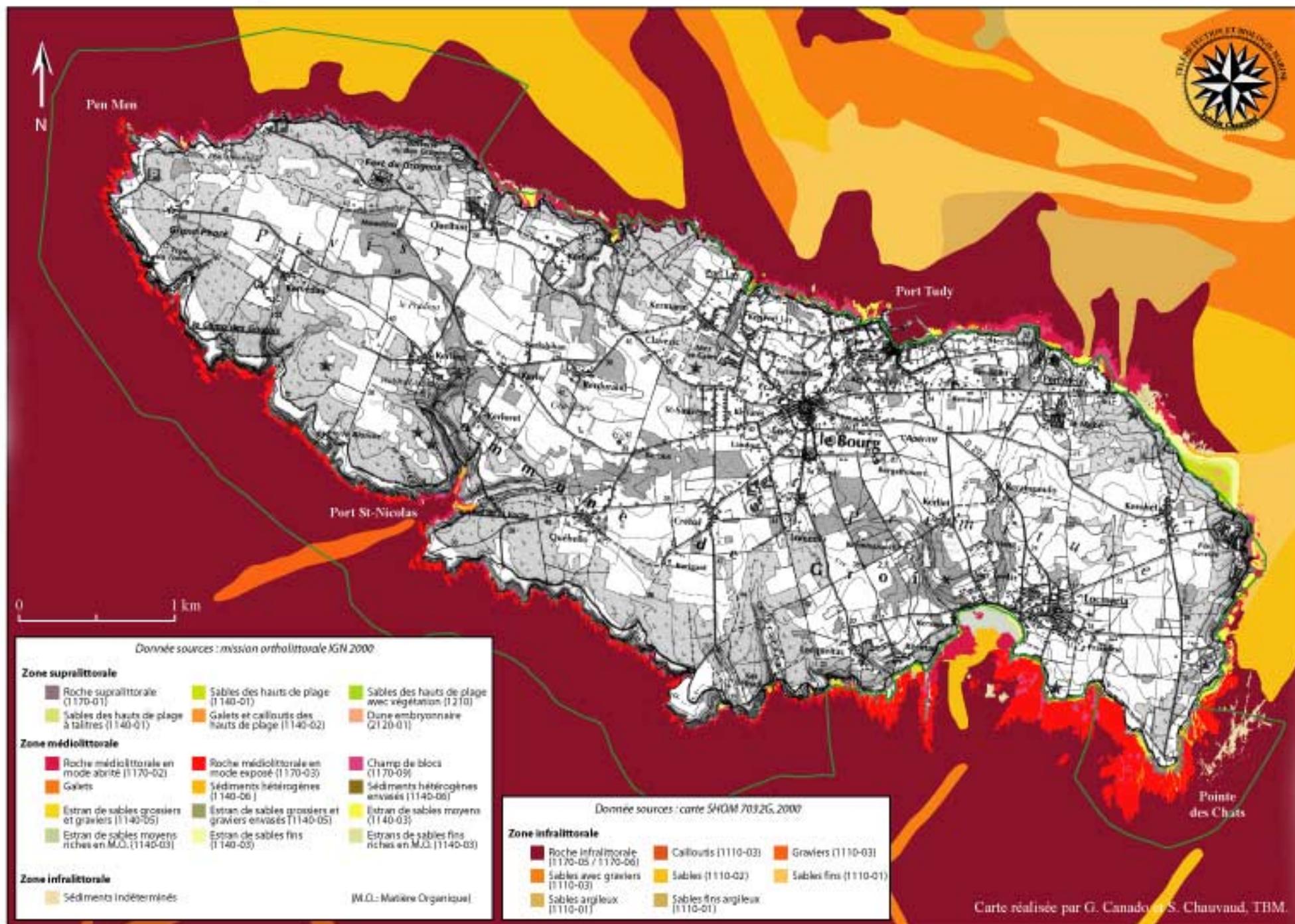
Aucun habitat prioritaire n'a été recensé.

Limites de l'étude : L'état de conservation des habitats n'a pu être réellement évalué puisque aucune méthodologie n'existe en l'état actuel des connaissances,

pour le domaine marin.

La présentation des habitats est réalisée sous forme de fiche synthétique, presque identique à celle décrivant les habitats terrestres d'intérêt communautaire. Quelques points n'ont pu être détaillés étant donné le manque de données sur le domaine maritime : les végétations relevant de l'habitat générique présentes sur le site, les espèces caractéristiques et les éléments patrimoniaux (se référer au Cahiers d'habitats, tome 2, « Habitats côtiers » pour plus d'informations, d'ordre général).

Figure 23 - Les habitats marins d'intérêt communautaire de l'île de Groix.



Plusieurs ouvrages ont été utilisés pour la réalisation de ces fiches :

- Le manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne, EUR 15/2, octobre 1999.
- Les « Cahiers d'habitats » du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

Répartition dans le site

Habitat localisé au niveau des étages infralittoraux des milieux ouverts soumis à un fort hydrodynamisme. Il est subdivisé en trois habitats élémentaires :

- a. **Les sables propres et légèrement envasés (herbiers de *Zostera marina*)** (1110-01) sont bien représentés sur le site et occupent les fonds du nord de la zone Natura 2000. Des petits herbiers de Zostères ont été observés dans les anses sableuses de Quelhuit, Port Melin et Port Tudy mais semblent être hors périmètre.
- b. **Les sables moyens dunaires** (1110-02) se retrouvent au nord mais également à l'ouest du périmètre et sont également bien représentés.
- c. **Les sables grossiers et graviers** (1110-03) occupent les dépressions qui marquent le platier rocheux de la côte sud. Ils sont également localisés dans les zones profondes du secteur nord. Un banc de Maërl y a été observé (Chassé et Glemarec, 1976) mais semble être hors périmètre.

Espèces caractéristiques

- a. Mollusques bivalves suspensivores, amphipodes et polychètes. Herbiers de Zostères marines (*Zostera marina*) abritant crustacés, poissons et mollusques divers.
- b. Bivalves, polychètes, amphipodes...
- c. Mollusques, polychètes, oursins, ophiures...

Ecologie

- Bancs de sables sublittoraux immergés de manière permanente, sans végétation ou avec des Zostères marines,
- Les herbiers constituent un habitat de qualité exceptionnelle,
- Cet habitat correspond à l'étage infralittoral des milieux ouverts soumis à un fort hydrodynamisme ce qui limite le dépôt de particules fines ; sa pente est généralement faible et régulière jusqu'à une profondeur où les houles affaiblissent le remaniement des particules,
- Dans ces milieux très ouverts et brassés, la qualité de l'eau ne constitue que très rarement une menace potentielle pour le bon fonctionnement de l'écosystème,
- Habitat d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

- a. Sables fins et compacts constituant le prolongement sous-marin des plages intertidales des milieux à très haute énergie.
- b. Sables moyens caractérisés par leur mobilité en milieu très exposé, disposés en linéaire des avant-plages.
- c. Plaines plus ou moins profondes, très homogènes, où les courants sont forts à modérés.

Menaces

- Dragage et chalutage des herbiers,
- Echouage pétrolier/nettoyage,
- Pollution de l'eau (marées vertes),
- Extraction des sables dunaires,
- Extractions de Maërl, pêche avec engins traïnants.

Atteintes (= dégradations observées)

Pas de dégradation significative observée.

Etat de conservation de l'habitat sur le site

Bon.

Grandes orientations de gestion

Actions de surveillance essentiellement puisque aucune dégradation significative n'est actuellement observée.

- Surveillance du chalutage et du dragage,
- Surveillance des apports en azote sur le littoral, prioritairement dans les zones peu dispersives,
- Surveillance des extractions de sables et des activités pratiquées sur les bancs de Maërl.

1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

Répartition dans le site

Habitat situé entre le niveau des pleines mers de vives-eaux et le niveau moyen des basses mers. Il est subdivisé en cinq habitats élémentaires :

- a. **Les sables de hauts de plage à Talitres** (1140-01) se rencontre en haut des estrans sableux ou sablo-vaseux (secteurs des Grands Sables et de la pointe des Chats, en haut des dalles rocheuses).
- b. **Les galets et cailloutis des hauts de plages à *Orchestia*** (1140-02) sont peu représentés et sont localisés dans le secteur de Kerlivio.
- c. **Les estrans de sables fins** (1140-03) dominant largement en zone médiolittorale. A Groix, ils se situent dans la baie de Locmaria, dans le

secteur de Stang Nu, aux Grands Sables et dans les zones les plus abritées de la côte nord.

- d. **Les estrans de sables grossiers et graviers (1140-04)** sont relativement bien représentés sur le site mais ne forment pas de grands ensembles homogènes. Ils sont localisés dans des zones soumises aux courants ou aux vagues.
- e. **Les sédiments hétérogènes envasés (1140-05)** sont très faiblement représentés sur le site.

Espèces caractéristiques

Sables et vases dépourvus de plantes vasculaires, mais généralement colonisés par des algues bleues et des diatomées.

- a. Talitre/puce de mer (*Talitrus saltator*)...
- b. Amphipode du genre *Orchestia* ssp...
- c., d., e. Annelides, Mollusques et Crustacés divers...

Ecologie

- Très fortes potentialités de production secondaire : les populations d'invertébrés sont les proies de prédateurs aquatiques (poissons et crabes) à marée haute tandis qu'elles sont exploitées par les oiseaux à marée basse,
- Les peuplements intertidaux d'invertébrés se diversifient en fonction des caractéristiques du sédiment liées à l'hydrodynamisme et du profil des plages permettant ou non la rétention d'eau à marée basse,
- La variabilité de cet habitat (taille du sédiment) est liée à l'amplitude des marées et aux profils topographiques qui traduisent le mode d'exposition (battu ou abrité).

Menaces

- Nettoyage mécanique des macrodéchets,
- Echouage pétrolier/nettoyage,
- Pollution de l'eau (marées vertes),
- Pêche à pied (retournement de blocs et utilisation de matériel destructeur).

Atteintes (= dégradations observées)

Pas de dégradation significative observée.

Etat de conservation de l'habitat sur le site

Bon.

Grandes orientations de gestion

Actions de surveillance et de communication essentiellement puisque aucune dégradation significative n'est actuellement observée.

- Surveillance du nettoyage mécanique des macrodéchets,
- Surveillance de la qualité de l'eau,
- Communication/Sensibilisation au niveau de la pêche à pied.



Figure 24 - Estran de sables fins (baie de Locmaria).

1170 - Récifs

Répartition dans le site

Substrats rocheux ou concrétions biogéniques sous-marins ou exposés à marée basse du fond marin de la zone sublittorale. Ils sont subdivisés en sept habitats élémentaires :

- La roche supralittorale (1170-01)** est présente dans toutes les zones rocheuses de l'île. Cet habitat est étroit sur Groix, hormis dans les secteurs de la pointe des Chats et des Saisies.
- La roche médiolittorale en mode abrité (1170-02)** occupe surtout les estrans rocheux de la côte nord ainsi que la baie de Locmaria.
- La roche médiolittorale en mode exposé (1170-03)** se situe principalement sur la côte sud, battue par les houles.
- La roche infralittorale en mode exposé (1170-05)** est largement représentée et occupe les fonds de la côte sud.
- La roche infralittorale en mode abrité (1170-06)** se situe en continuité des zones intertidales abritées (côte nord).
- Les cuvettes ou mares permanentes (1170-08)** se rencontrent essentiellement sur les estrans rocheux, plus particulièrement ceux au relief peu marqué.
- Les champs de blocs (1170-09)** sont localisés sur l'ensemble de la zone, mais essentiellement sur les côtes nord et sud-ouest de l'île.

Espèces caractéristiques

- a. Lichens (*Xanthoria parietina*, *Caloplaca marina*, *Verrucaria maura*...) ; oiseaux nicheurs (Mouette tridactyle, *Rissa tridactyla* ; Petrel fulmar, *Fulmarus glacialis*..).
- b. Les ceintures algales se succèdent, accompagnées d'éponges, d'anémones et de gastéropodes (littorines, gibbules, balanes...) : ceinture à *Pelvetia canaliculata*, à *Fucus spiralis*, à *Fucus vesiculosus* et *Ascophyllum nodosum*, à *Fucus serratus* accompagné d'algues rouges... Certaines espèces d'oiseaux sont également présentes : Tournepiere à collier (*Arenaria interpres*) et Huîtrier-pie (*Haematopus ostralegus*).
- c. Lichens (*Lichina pygmaea*), balanes, patelles, moules et pouces-pieds. Gastéropodes et polychètes divers.
- d. Laminaires associées à des algues rouges, éponges et polychètes, gastéropodes divers, crustacés et poissons.
- e. Tapis algal dense (Laminaires dominantes), éponges et polychètes, gastéropodes divers, crustacés et poissons.
- f. Espèces différentes selon l'exposition. Algues diverses (*Enteromorpha* spp., *Lithothamnium* spp. ...), anémones, gastéropodes et poissons...
- g. Espèces différentes selon l'exposition. Couverture algale éphémère lorsque l'hydrodynamisme est fort. Grande variété d'espèces se fixant sous les blocs : crustacés, gastéropodes, éponges, polychètes...

Ecologie

- Répartition verticale des organismes liée aux facteurs écologiques (durée d'émersion, exposition aux rayons solaires, assèchement par le vent, écarts thermiques et halins entre la haute et la basse mer...). Trois étages : supralittoral, médiolittoral et infralittoral.
- A l'intérieur du même étage, les peuplements se disposent en fonction du gradient d'énergie combinant l'exposition aux vagues et houles et les vitesses des courants de marée (cf. Notion de modes abrité et battu).
- Deux types de biotopes protégés échappent à ces notions d'étagement et de mode : les cuvettes et mares permanentes et les dessous de blocs.
- Les champs de Laminaires et les dessous de blocs sont des milieux aux anfractuosités multiples offrant des microhabitats variés pour une faune diversifiée.

Menaces

- Echouage pétrolier/nettoyage,
- Pollution de l'eau/eutrophisation,
- Artificialisation des côtes,
- Surpêche/braconnage,

- Pêche à pied (retournement de blocs et utilisation de matériel destructeur),
- Exploitation d'algues,
- Espèces invasives.

Atteintes (= dégradations observées)

Pas de dégradation significative observée.

Etat de conservation de l'habitat sur le site

Bon.

Grandes orientations de gestion

Actions de surveillance et de communication essentiellement puisque aucune dégradation significative n'est actuellement observée.

- Surveillance de la qualité de l'eau,
- Lutte contre le braconnage,
- Communication/Sensibilisation au niveau de la pêche à pied,
- Surveillance de l'exploitation d'algues, de l'artificialisation des côtes et des espèces invasives.



Figure 25 - Sables à Talitres et roche médiolittorale en mode exposé.



Figure 26 - Flaque permanente (algue encroûtante du genre Lithothamnium).

I 2. B3 - Inventaires complémentaires

Un inventaire de la faune et de la flore sur les fonds rocheux de l'île de Groix a été réalisé en 2001, dans le cadre de la détermination de ZNIEFF marines, par l'Association pour la Découverte du Monde Sous-marin (L'Hardy-Halos et Castric-Fey) (Annexe IV).

Au niveau floristique : 12 espèces remarquables par leur rareté et quatre espèces d'introduction récente ont été observées. Hors périmètre Natura 2000, deux biotopes riches sont présents : les fonds de maërl, assez éloignés de la côte nord de Groix, et les herbiers de Zostères, localisés dans les anses sableuses de Quelhuit, Port Melin et Port Tudy.

Au niveau faunistique : un certains nombres d'espèces rares ou remarquables ont été observées (Spongiaires, Hydriaires, Anthozoaires, Bryozoaires, Vers polychètes, Echiuriens, Crustacés sédentaires, Mollusques sédentaires, Faune mobile...).

Une étude actuellement en cours de réalisation devrait également prochainement permettre d'estimer la diversité biologique des faciès rencontrés mais aussi la densité de biomasse des différentes espèces. Les résultats préliminaires montrent que les estrans de Groix présentent une richesse remarquable (415 espèces) (Grall, en cours).

I 2. C - Répartition et état de conservation des habitats

A partir des travaux effectués par le Conservatoire Botanique National de Brest, il a été possible d'extraire des données concernant le degré d'occupation de l'espace par les habitats d'intérêt communautaire (Annexe V).

- Habitats terrestres non mentionnés dans la Directive Habitat : 604 ha.
- Habitats terrestres de l'annexe I de la Directive : 163 ha environ.

D'un point de vue général, l'état de conservation des habitats terrestres du site semble satisfaisant.

Il convient cependant de noter une fréquentation estivale forte et l'enfrichement important d'un grand nombre de parcelles qui participent à la dégradation de ces milieux.

Concernant les habitats marins, peu de données sont actuellement disponibles. Leur diversité et leur état de conservation semblent être satisfaisants étant donné le faible impact des activités humaines pratiquées sur ces milieux.

I 2. D - Tableau de synthèse

Le formulaire standard de données (FSD), envoyé à l'Union européenne, représente l'état des connaissances en 1997. Les informations collectées sur le terrain en 2000, par le Conservatoire Botanique National de Brest et le bureau d'études TBM, ainsi que les cahiers d'habitats ont permis de compléter ce premier document. Certaines modifications peuvent être donc apportées : quelques habitats et une espèce d'intérêt communautaire ne sont pas présents sur le site ; d'autres, en grisés dans le tableau, doivent être rajoutés.

Figure 27 - Tableau récapitulatif.

HABITATS (Habitats prioritaires notés en gras avec *)	Surface selon FSD		Surface après vérification de terrain (cartographie)		Synthèse état de conservation	
	En ha	En %	En ha	En %	Selon FSD	Selon cartographie
Landes sèches européennes (4030)	235,11	17	74,52	5,42	Bon	Moyen en majorité
Landes sèches atlantiques littorales à <i>Erica vagans</i> (4040*)	152,13	11	17,49	1,27	Bon	Moyen en majorité
Végétation annuelle des laisses de mer (1210)	96,81	7	0,36	0,03	Moyen ou réduit	Moyen en majorité
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (1230)	69,15	5	60,08	4,37	Excellent	Mauvais en majorité
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) (2130*)	27,66	2	-	-	Bon	-
Végétation vivace des rivages de galets (1220)	13,83	1	0,07	0,005	Bon	Bon en majorité
Grottes marines submergées ou semi- submergées (8330)	13,83	1	-	-	Excellent	-
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220)	13,83	1	-	Non cartographié, présence ponctuelle possible	Excellent	-
Dunes fixées décalcifiées	13,83	1	-	-	Bon	-

atlantiques (Calluna-Ulicetea) (2150*)						
HABITATS	Surface selon FSD		Surface après cartographie		Synthèse état de conservation	
Récifs (1170)	Non calculée	Non calculée	545,86	39,67	Excellent	Non évalué
Dunes mobiles embryonnaires (2110)	-	-	0,27	0,02	-	Mauvais en majorité
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches) (2120)	-	-	0,05	0,004	-	Moyen en majorité
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (6410)	-	-	0,23	0,02	-	Moyen pour la majorité
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180*)	-	-	0,06	0,004	-	Bon pour la majorité
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)	-	-	6,88	0,5	-	Non évalué
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)	-	-	44,7	3,25	-	Non évalué
Surface totale des habitats terrestres	622,35		245,5			
Surface totale des habitats marins	Non calculable		597,44			
Surface totale occupée par des habitats d'intérêt communautaire	Non calculable		842,94			
% Surface habitats d'intérêt communautaire / Surface totale du site Natura 2000	Non calculable		61,26			
Total surface du site	1383		1376			
ESPECES			Synthèse état de conservation			
FSD	Cartographie		FSD		Cartographie	

<i>Elona quimperina</i>	-	Bon	-
<i>Rumex rupestris</i>	<i>Rumex rupestris</i>	Excellent	Excellent

Afin de prendre en compte le déplacement de la plage des Grands Sables, le zonage NDs du Plan Local d'Urbanisme et la totalité de la réserve naturelle, 162 ha d'habitats marins d'intérêt communautaire (Replats boueux ou sableux exondés à marée basse ; Récifs ; Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine) pourraient être ajoutés au périmètre Natura 2000 actuel (Annexe II - secteur des Grands Sables : + 44 ha ; baie de Locmaria : + 118 ha).

I 3. Situation réglementaire

Réserve naturelle « François Le Bail »

Les réserves naturelles correspondent à des zones de superficie limitée où des protections spéciales peuvent être appliquées, créées en vue de la préservation de biotopes, de formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques, d'espèces animales ou végétales en voie de disparition ou présentant des qualités remarquables qu'il convient de protéger contre toute menace de dégradation (cf. Loi du 10 juillet 1976).

Sur Groix, la réserve a été créée par décret ministériel du 23 décembre 1982 ; l'association Bretagne vivante - SEPNB en assure la gestion.

Elle est composée de deux secteurs (figure 28) :

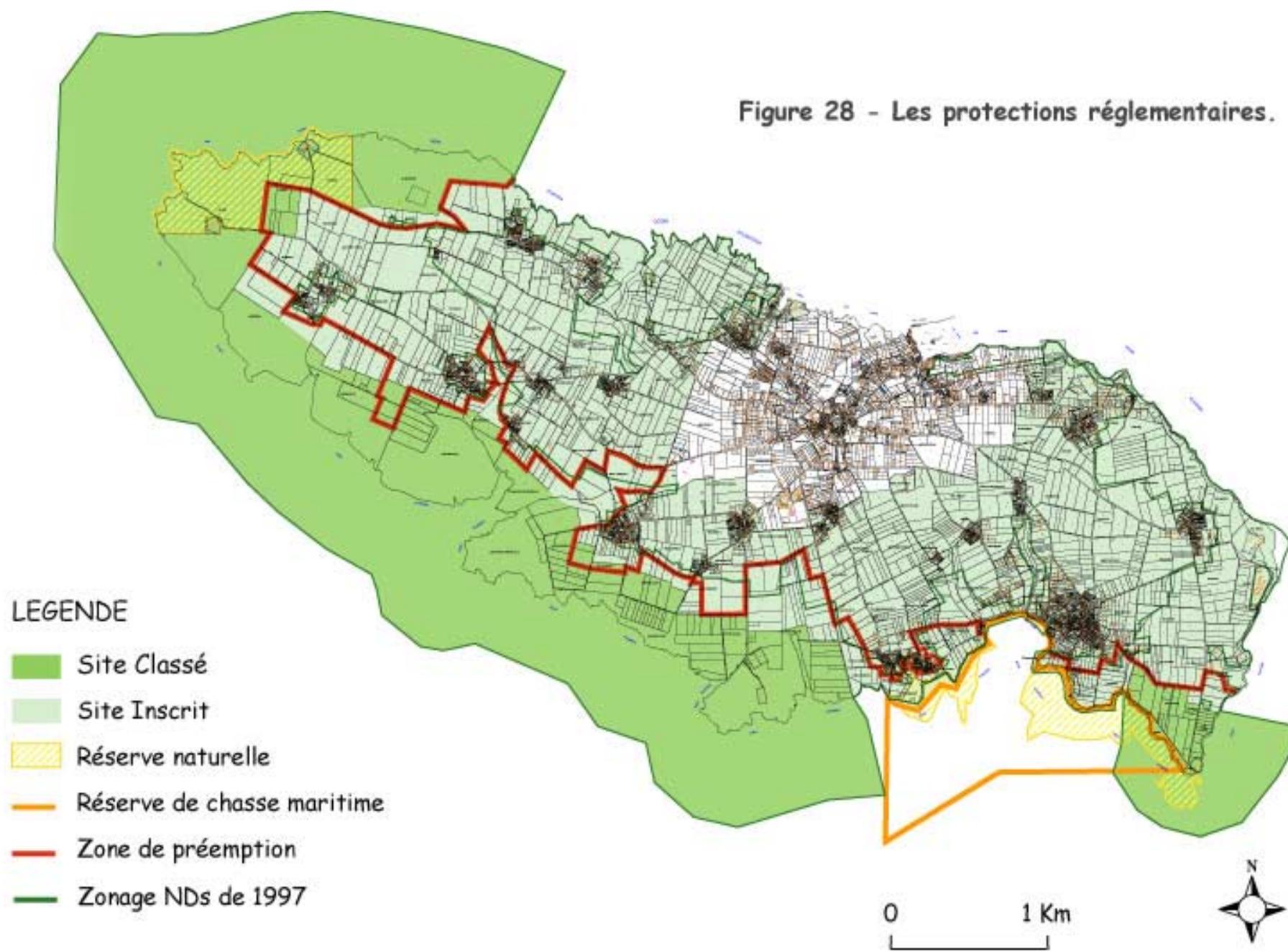
- Pen Men / Beg Melen : 43 hectares environ. Il est composé de hautes falaises d'un grand intérêt minéralogique, et des étendues significatives de pelouses et de landes littorales. Un grand nombre d'oiseaux peut également y être observé.
- Locqueltas / les Saisies / Pointe des Chats : La partie terrestre, ne comprenant qu'une étroite frange côtière, correspond à 4 hectares. La partie marine englobe l'ensemble de l'estran rocheux. L'intérêt y est essentiellement géologique.

Réserve de chasse maritime

Créées par arrêté du 23 septembre 1991, les réserves de chasse maritime permettent la protection de l'avifaune sur de vastes parties du Domaine Public Maritime (DPM) en y interdisant la chasse.

L'objectif est donc la protection et la gestion du gibier ainsi que la préservation des habitats. Toutefois, les autres activités n'y sont pas réglementées.

Figure 28 - Les protections réglementaires.



LEGENDE

-  Site Classé
-  Site Inscrit
-  Réserve naturelle
-  Réserve de chasse maritime
-  Zone de préemption
-  Zonage NDs de 1997

Sur l'île, seul le secteur proche de Locmaria, compris entre Locqueltas et la pointe des Chats, est concerné par cette mesure (figure 28). La réserve de chasse maritime a été créée en 1991 et représente une superficie de 53 ha.

Sites classés et sites inscrits

Ces deux niveaux de protection ont été mis en place suite à la Loi du 2 mai 1930 s'appliquant aux sites de caractères artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, l'objectif étant la protection et la conservation d'un espace naturel ou bâti.

- **Les sites classés** : Protection très forte qui donne lieu à une enquête publique, à un avis de la Commission départementale et supérieure des sites et à un décret en Conseil d'Etat. Tous les travaux susceptibles de modifier ou de détruire l'état ou l'aspect des lieux sont interdits sauf autorisation express du Ministre concerné.

En 1976, l'espace maritime et terrestre, d'une part de la pointe des Chats, et d'autre part, de la bande littorale comprise entre le fort du Grognon et le village de Locqueltas, a fait l'objet d'un classement « sites classés » concernant 376 ha, soit 23,4% du territoire de l'île.

- **Les sites inscrits** : Protection instituée par arrêté du Ministre compétent, eut égard à la nature du site, après avis de la Commission départementale des sites. Les propriétaires sont tenus de déclarer à l'avance les projets de travaux à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), qui dispose de quatre mois pour faire connaître son avis.

En 1977 et 1981, ce sont successivement 536 ha, puis 433 ha du territoire, qui ont fait l'objet d'un classement « sites inscrits ». Cette protection exclut les secteurs du Bourg et du port et concerne 65,4% de l'île soit 969 ha.

Plan d'Occupation des Sols (Plan Local d'Urbanisme en cours ; révision commencée en 2002, validation prévue pour 2004)

La plupart de la frange côtière sera constituée, dans le PLU, de secteurs classés NDs, non constructibles, destinés à la protection des sites, des perspectives, des paysages et du milieu naturel. Lors de la redéfinition du périmètre Natura 2000 à l'échelle de la parcelle, le zonage NDs mis en place devra être pris en compte.

Dans le PLU, des périmètres de protection des captages devraient également être mis en place (cf. Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée par celle du 2 février 1995) autour des forages de Kerdurant, Kermouzouët et Pradino, autour de la retenue d'eau de Port Melin et des prises d'eau de Kerlard et Kermouzouët (études en cours).

L'ensemble de l'île est concerné par la Loi « Littoral » (bande des 100m et espaces proches du rivage).

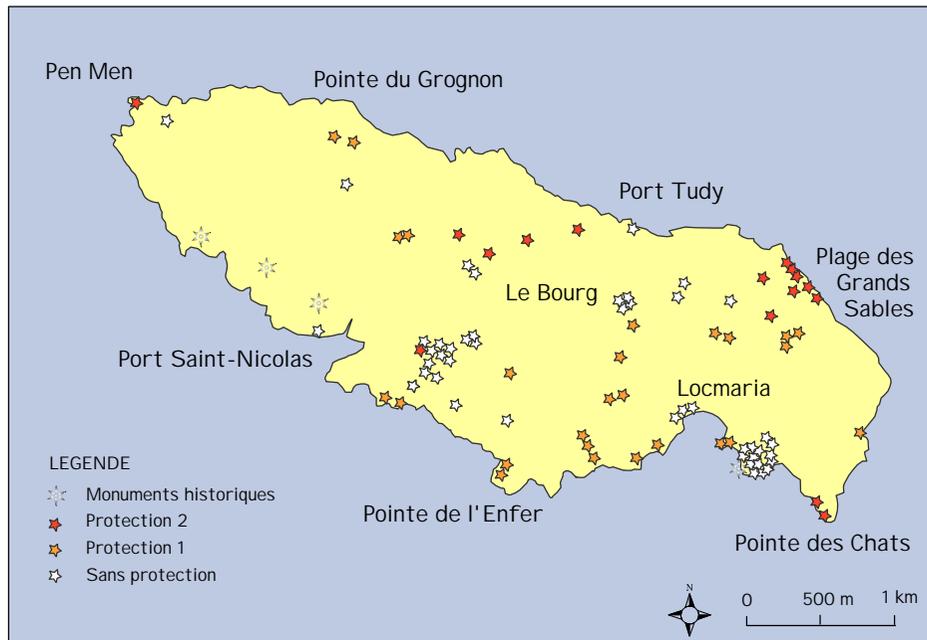
Sites archéologiques

Le patrimoine archéologique reconnu de l'île est riche et varié (Leroy, 2001). Les fortifications de terre et les mégalithes sont nombreux mais ne doivent pas faire oublier l'intérêt des vestiges moins spectaculaires et récemment recensés que constituent les découvertes relatives à des occupations préhistoriques (paléolithiques, mésolithiques, néolithiques), les habitats, nécropoles et sites de briquetages protohistoriques, ainsi que les indices d'occupations gallo-romaines ou les présomptions de villages désertés médiévaux (figure 29).

- 4 sites sont classés Monuments Historiques,
- 27 sites ont un degré de protection égal à 1,
- 12 sites ont un degré de protection égal à 2,
- 18 sites n'ont pas de degré de protection.

Les degrés de protection 1 et 2 sont soumis à l'application de la Loi 2000 relative à l'archéologie préventive et nécessitent la consultation du service régional de l'archéologie pour tous travaux ou opérations d'aménagement (lotissement) et un classement en zone N (naturelle) au PLU pour le degré de protection 2.

Figure 29 - Les sites archéologiques de l'île de Groix (données : Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient).

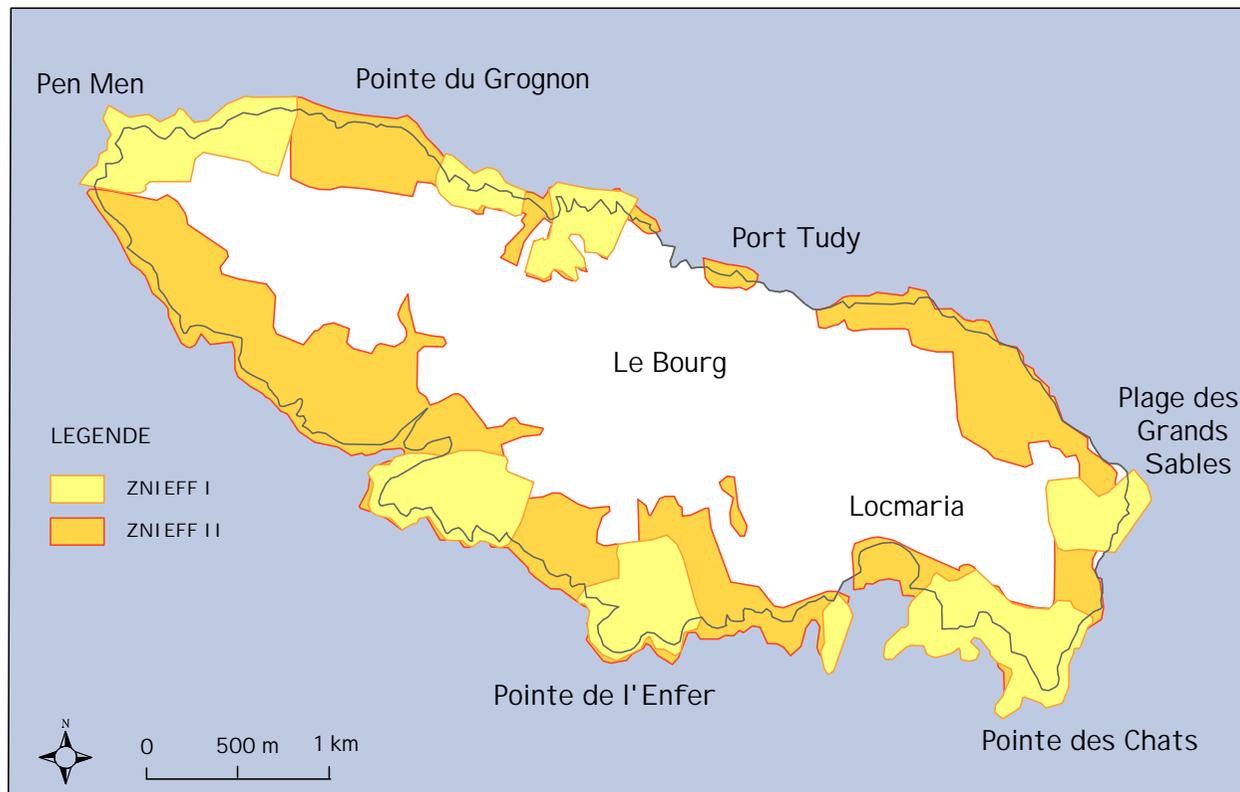


NB : Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont des inventaires d'espèces rares et menacées sur l'ensemble des espaces naturels. A Groix, un certain nombre de secteurs, de par leur intérêt biologique, sont concernés (ZNIEFF de type I et II) (figure 30).

Cependant, la prise en compte d'une ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire, mais la nécessité de la consulter lors de l'élaboration de tout projet est rappelée dans la circulaire N°91-71 du 14 mai 1991.

Figure 30 - Localisation des ZNIEFF (Données : DIREN Bretagne).



I 4. Situation foncière

Propriétés communales (*figure 31*) :

Une grande partie des terrains côtiers appartiennent à la commune. Les espaces naturels concernés sont entretenus par des employés municipaux (sentiers côtiers et intérieurs, aménagements divers...).

Propriétés du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) (*figure 31*) :

Sur l'île, peu de terrains ont été acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. Seuls quelques parcelles également situées sur la frange littorale leur appartiennent.

Une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles a été mise en place en 2003 (cf. périmètre proposé : figure 28).

Propriétés du Conseil Général du Morbihan (*figure 31*) :

Seules quelques parcelles bâties situées à Port Tudy sont la propriété du Département. Un terrain, près de la pointe des Chats, a été acquis au titre des Espaces Naturels Sensibles.

15. Inventaire des activités socio-économiques

Les 2 275 habitants de l'île vivent sur 1 482 ha (153,5 habitants au km²) ; la population est, dans l'ensemble, assez âgée et diminue d'année en année (moins 28% de résidents permanents depuis 1968).

Avec le fort développement des résidences secondaires, l'urbanisation constitue pourtant un point important dans la caractérisation de l'évolution du paysage groisillon.

La répartition de la population par catégorie socio-professionnelle est très hétérogène. Les plus représentées sont les ouvriers et les employés (figure 32). Mais le taux d'activité reste faible et le chômage important.

Figure 31 - Les propriétés foncières.

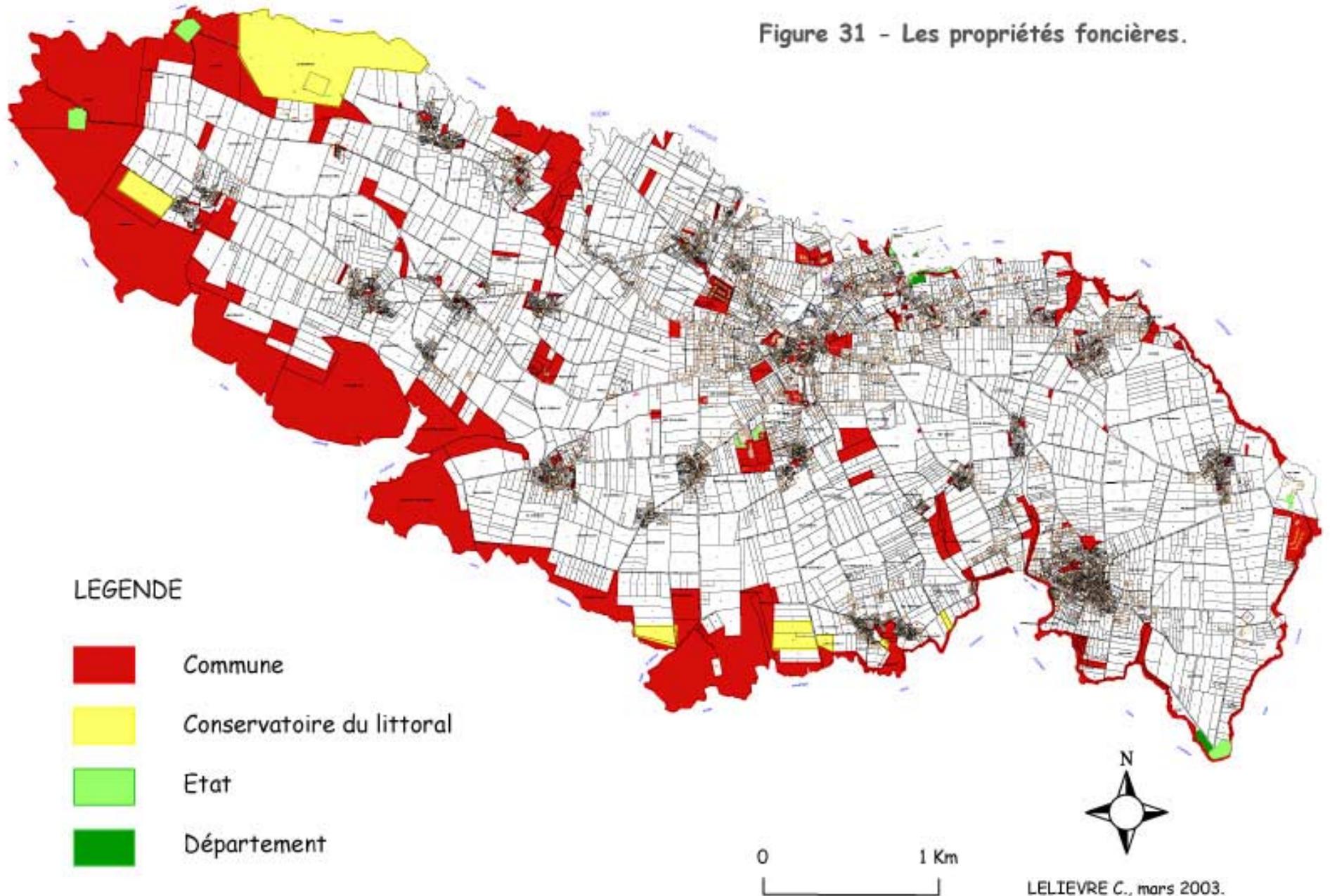
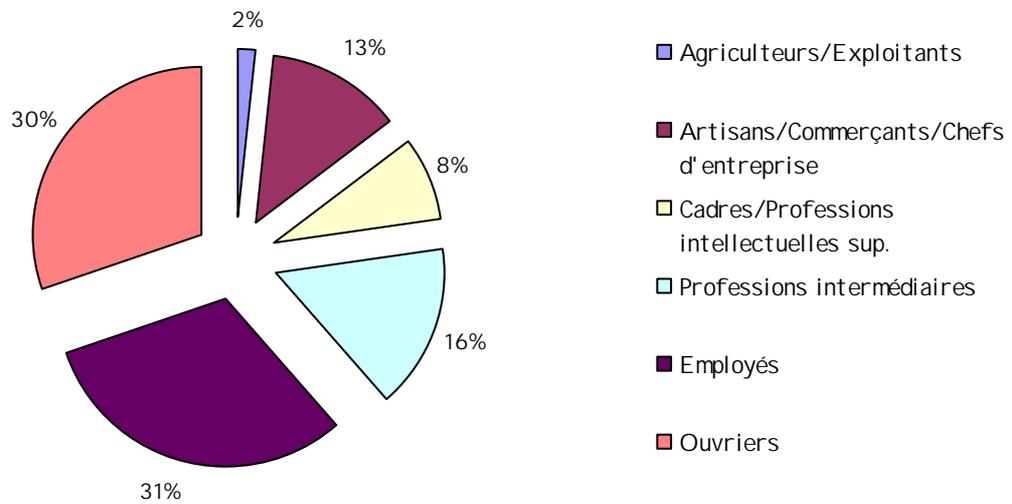


Figure 32 - Les catégories socio-professionnelles.



Les activités socio-économiques présentes sur l'île sont diversifiées. La plupart sont énumérées ci-dessous.

Les pratiques agricoles

Sur les 1482 ha que représente la superficie de l'île, l'agriculture occupe 19,4% du territoire, soit 293 ha de Surface Agricole Utile (SAU), dont 251,5 ha en terres labourables consacrées à l'agriculture (figures 33 et 34).

En 2002, une grande partie de cette Surface Agricole Utile est restée inexploitée ; de nombreuses parcelles sont donc aujourd'hui envahies par des prunelliers.

Si sept sièges d'exploitation sont recensés sur Groix, seulement quatre sont considérés à titre principal ; l'agriculture est donc leur seule activité (figures 32 et 34).

L'ensemble de ces exploitations travaille les parcelles de 458 propriétaires.



Figure 34 - Les terres cultivées de Groix.

La taille des sièges d'exploitation est variable selon la nature de l'activité. Deux d'entre eux qui correspondent à des céréaliers cultivent 251,5 ha, soit 87,3% des terres utilisées par l'activité. Les autres sièges se répartissent la surface restante :

- deux sièges d'exploitation, représentant 6 ha, pratiquent le maraîchage (melons, tomates, chou, cultures sous serres, fraises...)
- et deux sièges d'exploitation utilisent 18,2 ha pour l'élevage (moutons, chèvres, vaches...).

Si l'âge des exploitants pratiquant l'élevage et le maraîchage permet d'envisager la continuité de ces activités, les céréaliers, à l'inverse, ayant dépassé les 65 ans, devraient prochainement arrêter d'exercer.

Actuellement, la reprise et la poursuite de l'activité céréalière sont donc incertaines ; ceci constitue un enjeu majeur pour l'île puisque 17% du territoire sont concernés par ce type de cultures.

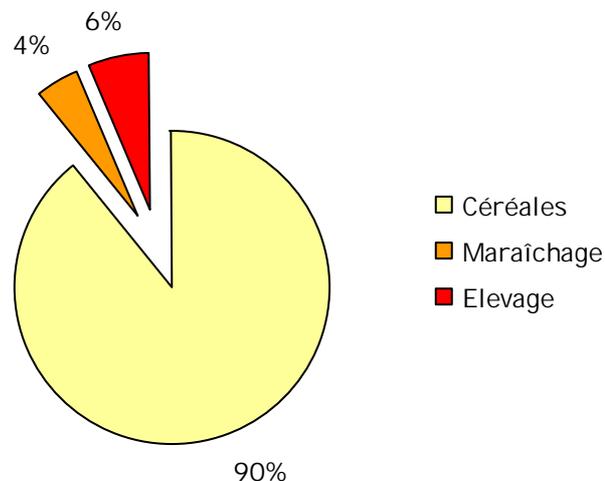
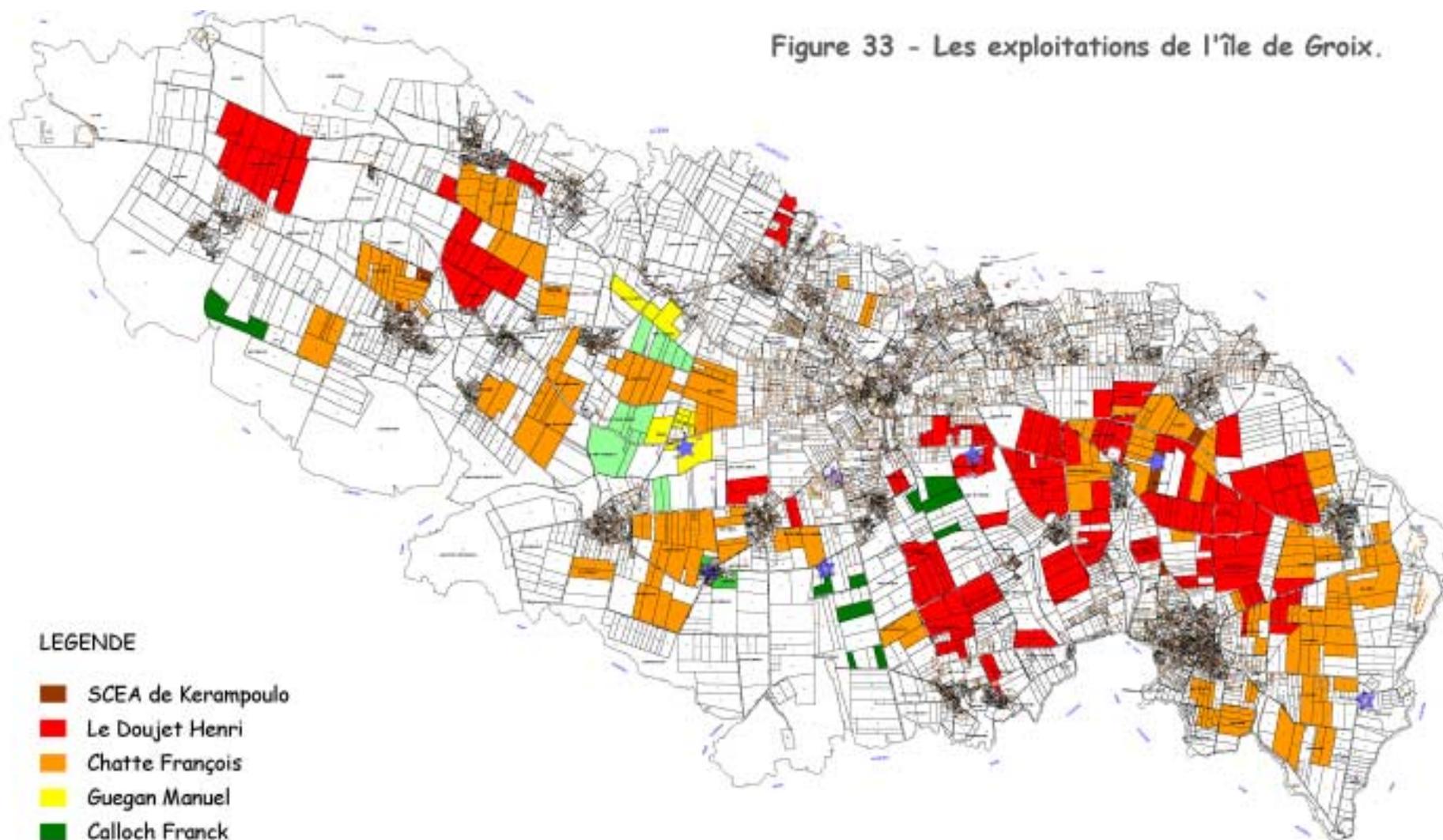


Figure 35 - L'agriculture sur Groix.

	1988	2000	Evolution (%)
Nombre d'exploitations	18	7	-61,1
Nombre d'actifs	19	12	-36,8

Figure 36 - L'évolution du nombre d'exploitations agricoles et des actifs depuis 1988.

Figure 33 - Les exploitations de l'île de Groix.



LEGENDE

- SCEA de Kerampoulo
- Le Doujet Henri
- Chatte François
- Guegan Manuel
- Calloch Franck
- Gourronc Yannick
- Le Daim Laurent
- ★ Siège de l'exploitation



0 1 Km

LELIEVRE C., avril 2003.

Dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD - deuxième phase d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme), une étude sur l'activité agricole et son devenir a été lancée pour essayer de résoudre ces divers problèmes ; le diagnostic a été effectué par l'ADASEA, relayée par la Chambre d'agriculture pour la mise en place d'une concertation entre les exploitants de l'île.

➔ Seule la déprise agricole a un impact sur les habitats naturels (perte de diversité, fermeture du milieu).

La pêche

- professionnelle :

Sur Groix, autrefois réputée pour le nombre de ses thoniers et dundees, reste encore 8 bateaux de pêcheurs professionnels (figure 37).

Les principales méthodes utilisées sont la pêche à la palangre, les filets et casiers.



Figure 37 - La pêche professionnelle à Groix (Port Tudy).

➔ La pêche professionnelle n'a pas d'impact significatif sur les habitats naturels d'intérêt communautaire.

- à la ligne :

La pêche à la ligne est très pratiquée sur l'île, particulièrement sur la côte ouest. En hiver, un grand nombre de groisillons pêche le bar, attiré par le ressac à proximité des côtes.

➔ Cette pratique n'a pas d'impact significatif sur les habitats naturels d'intérêt communautaire.

- à pied :

Aux grandes marées, un grand nombre de pêcheurs à pied vont à la recherche d'ormeaux, d'huîtres, de bigorneaux et de palourdes (figure 38)...

Les colonies groisillonnes de pouces-pieds devenues avec celles de Belle-île les derniers gisements significatifs européens, sont surpêchées donc menacées (cf. p 55).



Figure 38 - La pêche à pied sur l'île.



Bien qu'elle ne soit pas pratiquée à grande échelle, la pêche à pied peut perturber les espèces et les habitats naturels (retournements de roches) mais son impact reste peu significatif.

La conchyliculture

- Ostréiculture :

Une seule exploitation est encore présente sur l'île, à Port Tudy. Installé dans un ancien vivier du début du siècle, le propriétaire ne fait que de l'affinage d'huîtres creuses et d'huîtres plates. Ses ventes annuelles peuvent atteindre 15 tonnes (figure 39).

➡ Cette pratique n'a pas d'impact significatif sur les habitats naturels d'intérêt communautaire.

- **Mytiliculture :**

Un exploitant de moules en pleine mer, au large de Port Tudy et de Star Vrec, près de Port Lay, est également présent sur Groix. La superficie de l'exploitation ne dépasse pas 3 hectares, dont la moitié seulement est utilisée. La production annuelle en 2002 s'est élevée à 30 tonnes (figure 39).

➡ La mytiliculture n'a pas d'impact significatif sur les habitats naturels d'intérêt communautaire.

La plaisance

L'île est fréquentée par de nombreux plaisanciers (figure 40). Plusieurs ports peuvent accueillir leurs bateaux.

Figure 39 - Les activités socio-économiques



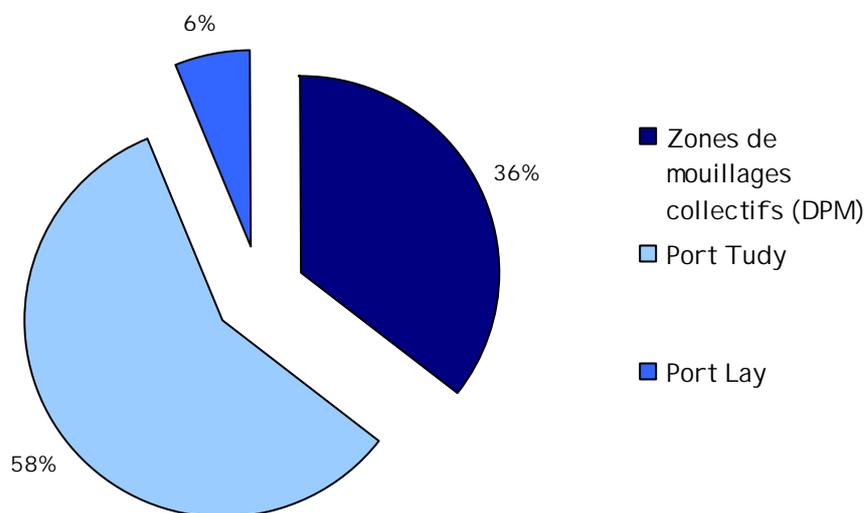
- **Port Tudy**, départemental mais concédé à la Commune. Il comporte 210 mouillages sur pontons et peut contenir 80 bateaux dans l'avant-port.
- **Port Lay**, communal. 30 bateaux au maximum y sont présents l'été.



Figure 40 - Les bateaux de plaisance de Locmaria.

Huit zones de mouillages collectifs sur le Domaine Public Maritime (177 mouillages au total, 133 mouillages permanents et 44 mouillages visiteurs), ayant pour but une meilleure organisation des mouillages individuels existants, ont également été créées. La gestion administrative et financière de ces dernières a été confiée à la Commune tandis que l'Association des Usagers de la Mer de l'Ile de Groix (AUMIG ; 180 adhérents) se chargera de la gestion technique (figures 39 et 41)...

Figure 41 - Les capacités de mouillages de l'île.



➔ La plaisance, telle qu'elle est pratiquée sur l'île, n'a pas d'impact significatif sur les habitats naturels. L'organisation des mouillages individuels existants allant être améliorée avec la création de huit zones de mouillages collectifs communaux, l'impact des mouillages sauvages sur les habitats devrait être réduit.

La chasse

Sur l'île, la Société de chasse est constituée de 150 membres environ.

L'activité est pratiquée sur l'ensemble des espaces naturels non protégés, du 25 septembre au 31 janvier. Le gibier recherché est varié : pigeons ramiers, bécasses, bécassines des marais, bécassines sourdes, lapins, perdrix rouges, faisans...

Des lâchers de gibiers de repeuplement sont effectués au cours du mois de janvier : 500 perdrix rouges et 400 faisans environ.

Un agriculteur est chargé, chaque année, de l'entretien de « chemins de chasseurs » dans la lande ; un autre compte parmi ses parcelles 14 ha de jachères faunistiques, dont 5 ha de jachères fleuries.

La chasse est interdite aux alentours de Locmaria (cf. Réserve de chasse maritime - figure 24) et sur une partie des falaises de la réserve naturelle François Le Bail, dans le secteur de Pen Men.

➔ La chasse n'a pas d'impact significatif sur les habitats naturels d'intérêt communautaire.

Le tourisme balnéaire

L'île possédant de nombreux atouts (qualité de vie exceptionnelle, patrimoine riche et varié, dimensions propices à la randonnée...), le tourisme est devenu l'une de ses principales activités économiques d'où la prolifération diffuse des résidences secondaires.



Figure 42 - Le Village Vacances.



Figure 43 - Le camping municipal du Méné.

La capacité et les types d'hébergements sont donc importants (figure 39 et 44).

**Figure 44 - Les structures d'accueil et d'hébergements touristiques
(sources : Office du tourisme - 2002).**

Nature de l'hébergement	Nombre de structures d'accueil	Capacité d'accueil
Locations meublées	135	613
Chambres d'hôtes	17	104
Hôtels	6	172
Hébergements collectifs	2	150
Campings	3	260 emplacements * 4 = 1040
V.V.F	1	124
TOTAL	164	2203

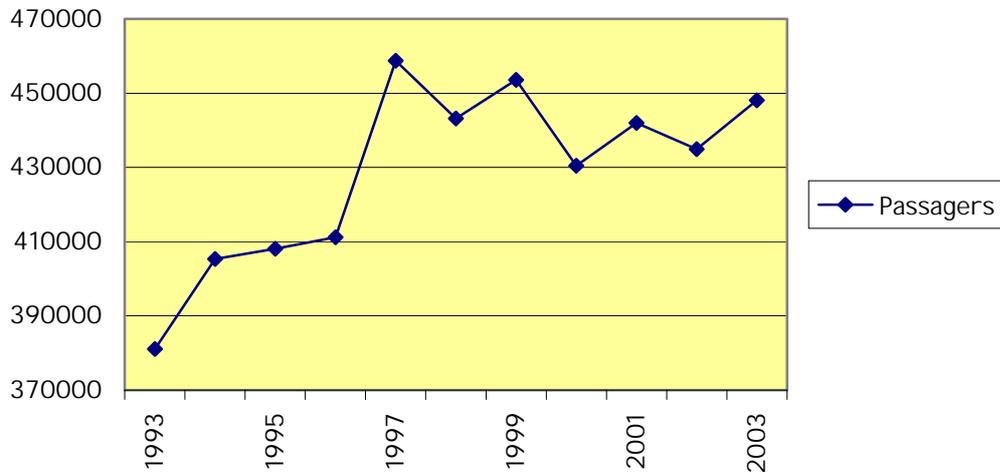
Si les structures d'hébergements permettent d'accueillir 2203 personnes durant la période estivale (14 juillet-15 août), il convient pour évaluer la population à cette date, d'intégrer :

- La population des résidences secondaires estimée à 3600 personnes (904 résidences secondaires * 4 personnes/résidence) ;
- La population accueillie dans les familles, difficilement quantifiable ;
- Les personnes venant séjourner sur l'île à la journée, dont le nombre est évalué à 2000 visiteurs par jour, en été.

La fréquentation touristique concerne la quasi-totalité de l'île mais elle se concentre plus particulièrement sur le Bourg et les espaces littoraux.

Une étude sur les déplacements a montré qu'elle ne cesse d'augmenter ; le nombre de passagers de la ligne régulière Lorient-Groix a progressé de 13,1% entre 1996 et 1999 (figure 45).

Figure 45 - L'évolution du nombre de passagers sur les bateaux de la Société Morbihannaise de Navigation (SMN), entre Lorient et Groix (Sources : SMN, 2004).



Le littoral souffre d'une grande pression touristique, contribuant à la dégradation des habitats naturels avoisinants les sentiers côtiers et les sites prisés (pointes rocheuses).

Le camping et le caravanning

Il existe trois campings sur l'île (figure 39) : le camping municipal du Méné, les Sables rouges et l'auberge de jeunesse. La capacité d'accueil totale est de 260 emplacements soit 1040 personnes. Aucun de ces derniers ne se situe en zone Natura 2000.

Le camping sauvage est peu pratiqué sur l'île.

De nombreuses caravanes aux installations sanitaires parfois sommaires peuvent être observées sur Groix. Un grand nombre s'est implanté en bordure du littoral, sur des sites où le caravanning est interdit (sites classés, future zone NDs...).



Ces deux pratiques, lorsqu'elles sont autorisées et raisonnées, n'ont pas d'impact significatif sur les habitats naturels.

La randonnée

- pédestre :

De nombreux randonneurs circulent sur les sentiers littoraux et intérieurs de l'île (figures 39 et 46). Un certain nombre de chemins de remembrement ont été réouverts dernièrement à cet effet.

- A vélos :

Beaucoup de touristes circulent à vélos (figure 47). Deux magasins de location peuvent en louer aux promeneurs ; scooters, voitures et 4X4 sont également mis à leur disposition.

Un grand nombre ne semble pas savoir que le sentier littoral n'est autorisé qu'aux randonneurs pédestres. En l'empruntant, les cyclistes provoquent d'importantes dégradations sur ce dernier.

Un « plan itinéraires vélos » a été mis en place en 2003 par la Commune de Groix, avec la collaboration de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, de façon à désenclaver les sentiers littoraux, très fréquentés (figure 39).

- A cheval :

Un centre équestre propose des randonnées variées sur l'île (figure 39). Beaucoup de propriétaires privés disposent également de chevaux. Un petit nombre semble utiliser les sentiers littoraux.

➔ Ces pratiques peuvent provoquer de lourdes dégradations sur les sentiers littoraux lorsqu'elles sont effectuées en masse, ainsi que sur les habitats naturels avoisinants (élargissement et multiplication des chemins).



Figure 46 - Des randonneurs sur le sentier côtier.



Figure 47 - Et des cyclistes...



Le passage de **voitures et de 4X4**, pourtant interdits, sur les sentiers littoraux, dégrade fortement les habitats d'intérêt communautaire (« Falaises avec végétation des côtes atlantiques »).

Les sites les plus dégradés (figure 48) correspondent aux portions de sentiers côtiers accessibles aux véhicules (figure 49).

Figure 48 - Etat de dégradation des sentiers de l'île de Groix

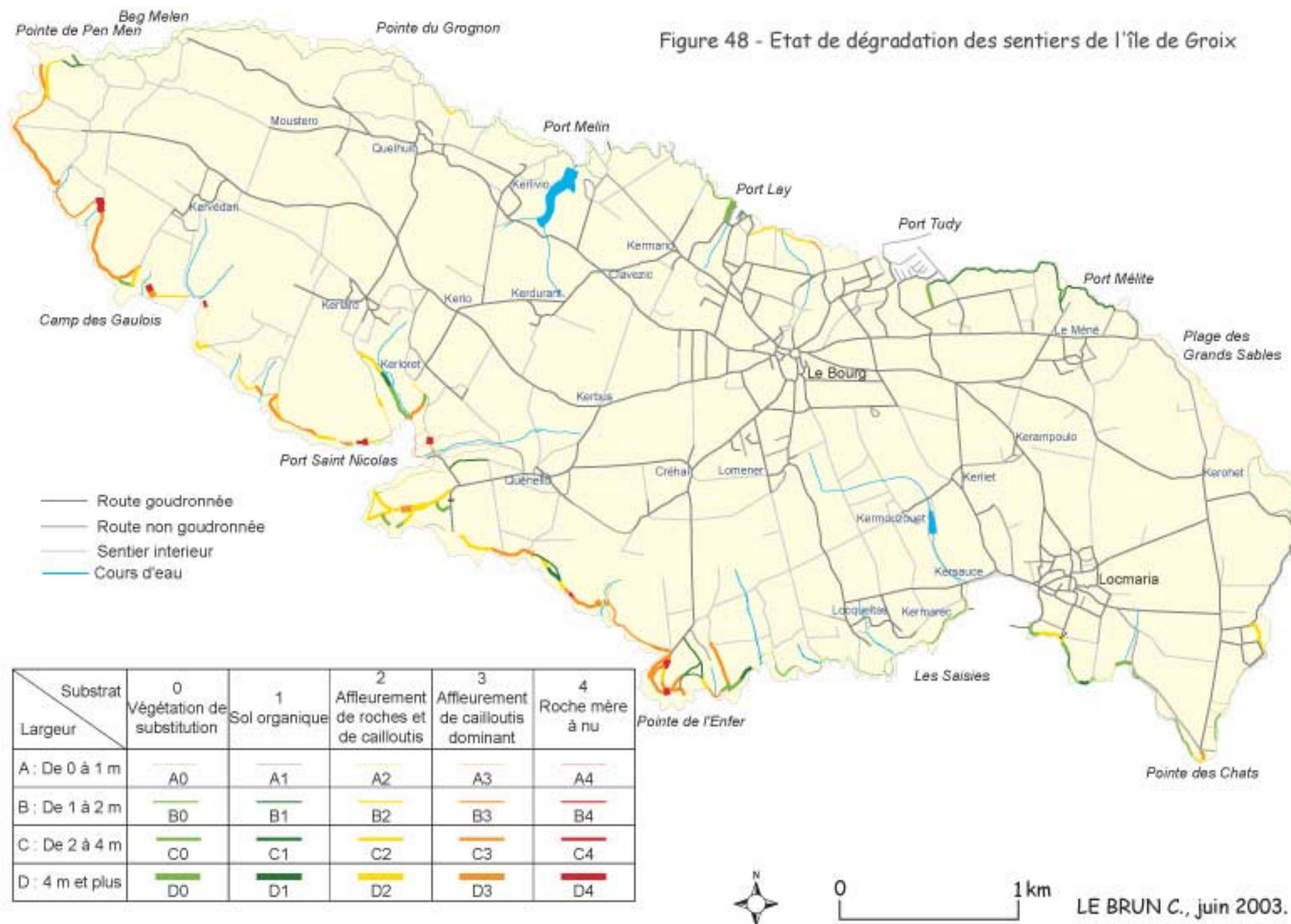


Figure 49 - Les portions de sentier côtier de l'île de Groix, accessibles aux voitures.



Le nautisme

Durant juillet et août, une école de voile propose diverses activités sur la plage des Grands Sables (pédalos, catamarans...) (figures 39 et 50). A partir de la plage de Locmaria, des sorties en canoë kayak sont également organisées (figures 39 et 51).

A cette même période, des balades en mer sont proposées, notamment par l'Ecomusée.

Planches à voile, surfeurs, scooters des mers, cerf-volantistes se partagent aussi le front de mer.



Figure 50 - L'école de voile des Grands Sables.



Figure 51 - Les canoës kayak de Locmaria.



Ces activités étant encadrées pour la plupart dans un périmètre donné, elles n'ont pas d'impact significatif sur les habitats naturels d'intérêt communautaire.

La plongée

Un club de plongée basé à Port Tudy propose baptêmes et sorties en mer (figures 39 et 52). Une dizaine de sites sont régulièrement explorés autour de l'île, la plupart étant des épaves de bateaux. Les plus fréquentés sont : Basse Mélite, Port Melin, Petit sec, Pen Men et le Speerbecker.

Figure 52 - L'école de plongée de Port Tudy.





Cette activité n'a pas d'impact significatif sur les habitats, bien que les sites les plus régulièrement fréquentés par l'école de plongée risquent d'être au cours du temps dégradés.

Les activités « naturalistes »

Un certain nombre d'associations ont rapport avec l'environnement : « Les Amis de la Terre » (travaux divers), « Saint-Gunthiern » (entretien et valorisation des fontaines, lavoirs et mégalithes), « Bretagne vivante - SEPNB » (gestion de la réserve François Le Bail ; suivis ; organisation de visites naturalistes).



Ces activités n'ont pas d'impact sur les habitats naturels d'intérêt communautaire.

16. Incidence des activités humaines sur les habitats et les espèces

Afin de faire un diagnostic de l'état du site de « l'île de Groix », un bilan sur l'incidence des activités humaines sur les habitats et les espèces est nécessaire. Les activités sont évaluées selon leur caractère plus ou moins favorable/défavorable et regroupées dans le tableau ci-dessous (figure 53). Les aspects économiques de ces dernières n'ont pas été développés.

(--) très défavorable
(-) défavorable
(=) neutre
(+) favorable
(++) très favorable

Légende pour exprimer le caractère défavorisant, équilibré, ou favorisant d'une activité.

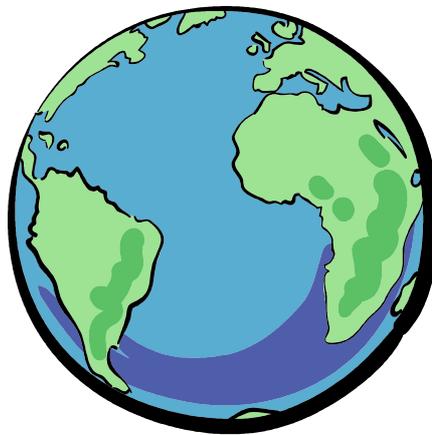
Figure 53 - L'incidence des activités humaines.

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Pratiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> * Cultures céréalières * Cultures maraîchères * Elevage / pâturage * Association des producteurs 	(+) Reconquête d'un paysage ouvert, pas de fermeture du milieu, pas d'impact sur les habitats d'intérêt communautaire (+) Agriculteurs = partenaires potentiels pour la gestion conservatoire des milieux naturels (ex : fauche de landes)	(--) Déprise agricole et modification des habitats. Pas d'impact direct sur les habitats d'intérêt communautaire
Pêche professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> * 8 bateaux * Pêche à la palangre, filets, casiers... 	(=) En cas de respect de la réglementation	
Pêche à la ligne	<ul style="list-style-type: none"> * Sites de pêche sur la quasi-totalité de la côte * Pratique individuelle ou en groupe 	(=) En cas de respect de la réglementation (taille des prises...)	
Pêche à pied	<ul style="list-style-type: none"> * Pratique individuelle (palourdes, ormeaux, moules, huîtres, bigorneaux, patelles...) 	(=) Pas de pêche à pied à grande échelle	(-) perturbation possible des habitats (-) en cas de non respect de la réglementation
Conchyliculture	<ul style="list-style-type: none"> * Mytiliculture en pleine mer * Conchyliculture (affinage seulement) 	(+) Petites exploitations, gestion écologique	
Plaisance	<ul style="list-style-type: none"> * 2 ports et huit zones de mouillages collectifs * 177 mouillages au total * Association des Usagers de la Mer de l'île de Groix (AUMI G) 	(+) Volonté d'une meilleure organisation des mouillages individuels existants (=) En cas de respect de la réglementation	(-) Impact possible des mouillages sauvages sur les habitats
Chasse	<ul style="list-style-type: none"> * Société de chasse * Réserve de chasse maritime dans le secteur de Locmaria * Chasse interdite sur les falaises de La réserve naturelle 	(+) Gestion de la faune : suivi et régulation des espèces de gibiers (+) Entretien de sentiers	(-) Création possible de sentiers

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Camping	* 3 campings	(+) Peu de campings sauvages	
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement
Caravaning	* Caravaning important sur le littoral, implantations sur des sites où l'activité est interdite	(+) Entretien de milieux ouverts	(-) Pollution (pas d'installations sanitaires)
Nautisme	* Ecole de voile aux Grands Sables * Kayak à Locmaria * Planches à voile, surfers, scooters des mers...	(+) Activités encadrées dans un périmètre donné, pour la plupart	
Plongée	* Centre de plongée à Port Tudy	(+) Sensibilisation du public	(-) Une dizaine de sites régulièrement explorés, risque de dégradations
	* Plongées hors club, individuelles ou en groupe		(-) Risque d'infractions (-) Pas de sensibilisation particulière à l'environnement pour les amateurs
Activités naturalistes	* Réserve naturelle (Bretagne vivante), les Amis de la Terre, St Gunthiern...	(+) Sensibilisation du public à l'environnement (+) Entretien de sites remarquables (+) Suivis naturalistes, connaissance du milieu	
Décharge	* Ancienne décharge, côte Ouest, remblayée * Kerbus		(--) Pollution (de l'eau et des sols) (-) Pas de repousse du couvert végétal, impact sur la flore
Stationnements	* Parkings sur les grands sites	(+) Pas de véhicules dans la lande (+) Réorganisation des aires de stationnement à l'étude (cf. Elaboration du PLU)	(-) Capacité de stationnement parfois trop faible
	* Nombreux stationnements sauvages		(-) Multiplication des chemins (--) véhicules dans la lande

[Sommaire](#)

LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE



III.1. Les groupes de travail thématiques

Les activités pratiquées sur le site sont principalement de quatre ordres : le tourisme, l'agriculture, la chasse et la pêche.

Actuellement, seuls le manque de maîtrise de la fréquentation, l'abandon des activités agricoles traditionnelles sur les landes et certaines pratiques sur le domaine maritime peuvent être préjudiciables pour les milieux naturels.

Dans le but de maintenir les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, une réflexion a été menée au sein de groupes de travail sur les points suivants :

La fréquentation

Avec ses 347 ha de sites classés constituant l'essentiel des espaces naturels de l'île et ses 969 ha de sites inscrits englobant la plupart des villages, le bourg et la zone agglomérée de Locmaria, le microcosme insulaire présente des paysages variés, très prisés des estivants. La préservation de l'environnement et le maintien de la qualité de vie qu'il induit sont donc des enjeux économiques vitaux pour l'île ; allier tourisme et protection de la nature semble primordial.

La frange littorale de l'île souffre de la plus grande pression touristique, l'absence d'itinéraires alternatifs poussant jusqu'ici la plupart des marcheurs sur le sentier côtier, mais également les vélos et divers véhicules motorisés, pourtant interdits (figures 48 et 49).

De façon à sauvegarder les habitats naturels littoraux (landes, pelouses et dunes principalement) et limiter la dégradation du couvert végétal, des actions variées pourront être entreprises pour canaliser cette fréquentation multiforme : aménagement

des sites sensibles, création/valorisation d'itinéraires alternatifs, sensibilisation du public et de la population groisillonne... Le problème majeur, la circulation de voitures et de 4*4 sur le sentier côtier, pourra être résolu par la fermeture des secteurs les plus dégradés, accompagnée de la mise en place d'aires de stationnement naturelles, et l'adoption d'un système saisonnier pour les autres accès perpendiculaires à la côte (ouverture des sites aux insulaires hors période estivale).

La gestion des landes

Avec le remembrement, le paysage agricole durant l'après-guerre a évolué en des zones cultivées presque exclusivement au centre de l'île, avec des plantations d'arbres, essentiellement résineux, barrant le vent du large.

L'abandon des espaces littoraux par l'agriculture a contribué à la colonisation uniforme des paysages par les ajoncs et les prunelliers, au détriment des bruyères.

Les landes éloignées du rivage ne peuvent donc être considérées comme stables sur la totalité de la frange littorale. Certains secteurs dont la biodiversité n'est pas optimale, s'enfrichent ou s'embroussaillent.

Les pratiques agricoles traditionnelles sont indispensables au maintien d'un milieu ouvert et restent compatibles avec la préservation des habitats : pâturage, fauchage et/ou girobroyage peuvent en effet assurer le maintien des landes secondaires et la préservation de leur biodiversité en limitant leur embroussaillage et en bloquant la prolifération des fourrés à ajoncs et prunelliers.

Mais les exploitants de l'île semblent, jour après jour, se décourager : les revenus sont faibles et le travail rare et difficile. Des solutions doivent être trouvées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme de la Commune notamment pour faciliter et maintenir l'activité agricole sur l'île.

Le domaine maritime

Les activités pratiquées sur le domaine maritime sont nombreuses : pêche à pied, plaisance, plongée, pêche professionnelle, conchyliculture...

Leur impact sur les habitats naturels semble faible puisque ces derniers sont dans un état de conservation favorable. Mais certaines pratiques pourront être améliorées (retournement de roches, utilisation de matériel destructeur, non respect de la réglementation, pollution de l'eau...).

Les objectifs définis ci-après sont le fruit de la concertation effectuée durant les groupes de travail thématiques « landes », « fréquentation » et « domaine maritime » qui se sont réunis d'août 2003 à avril 2004.

Leur constitution : les collectivités territoriales et les organismes socio-professionnels liés à la gestion du site, les scientifiques du comité de pilotage, les associations locales et les habitants de l'île...

II.2. Les objectifs de gestion - Hiérarchisation des enjeux

Le diagnostic réalisé a permis de mettre en évidence différents facteurs contrariant le bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire. Afin de maintenir ou de restaurer ces derniers, diverses actions découlant des grands objectifs de gestion du site doivent être mises en place.

Ces objectifs de gestion, généraux et opérationnels, ont été définis suite au diagnostic et à la définition des enjeux de gestion sur le site.

112. A - Les objectifs généraux

Ces objectifs ont pour cadre la Directive « Habitats ». Ils concourent à la conservation des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire tout en tenant compte des activités humaines locales.

A. Le maintien des habitats terrestres d'intérêt communautaire

Actuellement, les habitats terrestres d'intérêt communautaire représentent une superficie de 245 ha soit 17,8 % de la surface totale du site Natura 2000 de l'île de Groix. Il convient de maintenir à la fois les surfaces qu'ils occupent mais également le bon état de conservation de ces milieux naturels, en équilibre avec les différentes activités humaines en présence.

Des dégradations importantes, souvent liées au manque de canalisation de la fréquentation sur la frange littorale, touchent principalement les « landes sèches européennes », les « landes sèches atlantiques à *Erica vagans* » et les « falaises avec végétation des côtes atlantiques ».

Une attention particulière devra être portée sur l'habitat prioritaire abritant la bruyère vagabonde, seulement présent en France et en Europe de manière significative à Groix et à Belle-île.

B. Le maintien des habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Une seule espèce d'intérêt communautaire est présente de façon stationnelle sur le site : *Rumex rupestris* (Oseille des rochers). La superficie représentée par l'habitat de cette espèce est minime mais doit être maintenue dans un bon état de conservation. La fréquentation touristique peut avoir des impacts négatifs sur ces milieux puisqu'ils sont situés sur des pans de falaises, en bordure de plages ; des suivis devront donc être effectués pour estimer l'évolution de l'état de conservation des populations de cette espèce, et la fréquentation canalisée, si elle se révèle préjudiciable à son maintien.

C. Une gestion raisonnée des habitats marins d'intérêt communautaire

De nombreuses activités sont pratiquées sur la partie marine du périmètre Natura 2000. Certaines ne sont pas toujours respectueuses de l'environnement et peuvent dégrader les habitats marins d'intérêt communautaire qui représentent une superficie de 597 ha, soit 43,4 % de la surface du site. Des actions devront être menées pour maintenir ces derniers dans un état de conservation favorable, en équilibre avec les activités locales : communication et sensibilisation seront, dans un premier temps, de rigueur.

D. L'information et la sensibilisation du public au respect des habitats naturels

La plupart des mesures de gestion envisagées ne pourront être mises en place sans l'appui d'actions de communication et de sensibilisation. Dans le microcosme insulaire, il est impératif que les habitants soient régulièrement informés de l'état d'avancement des opérations.

E. La mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces

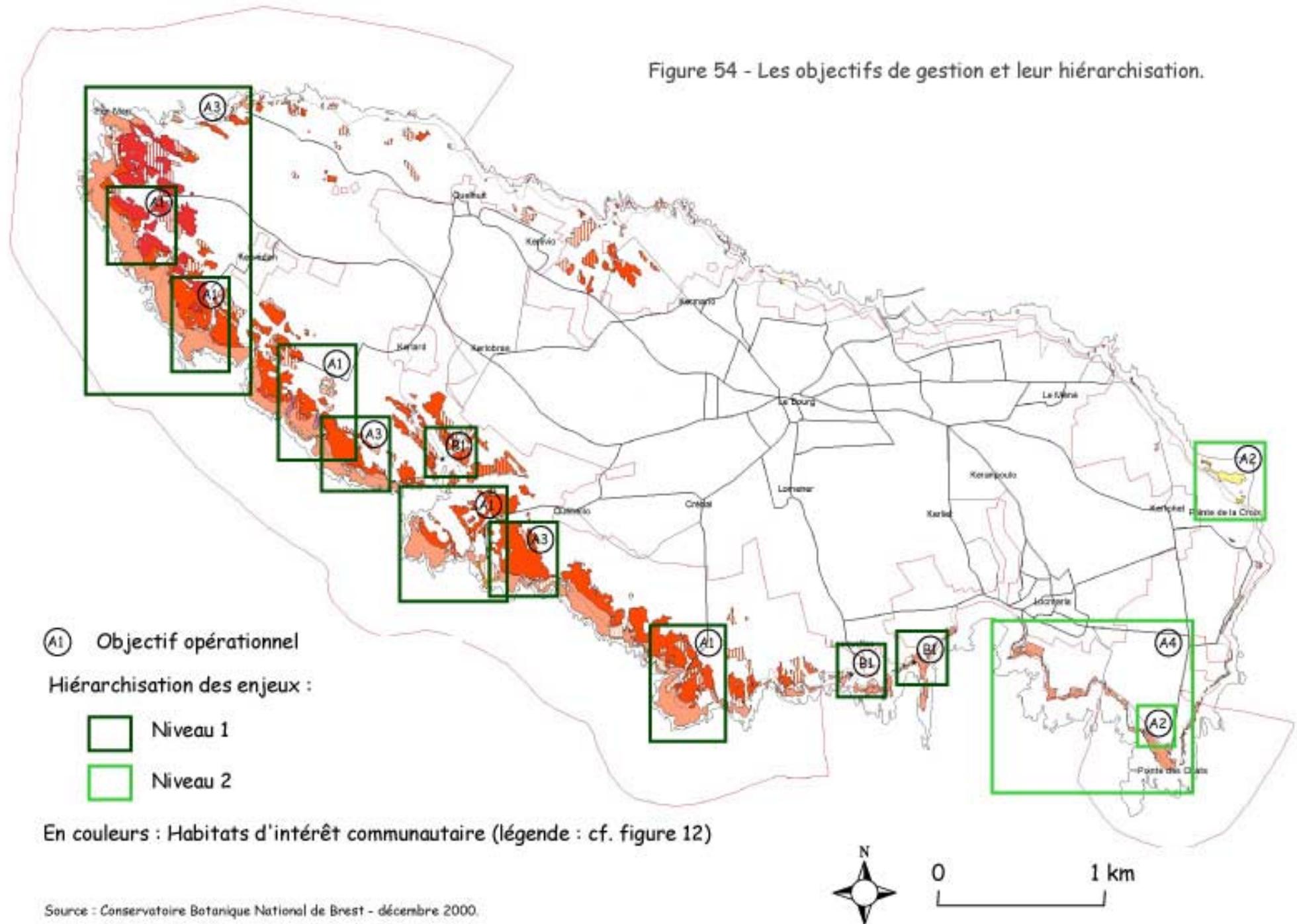
Puisque le DOCOB est un outil local d'aide à la planification et à la gestion d'un territoire remarquable, il doit être réévalué régulièrement pour ne pas perdre en efficacité. Il convient donc de mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation des mesures de gestion proposées et de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

II 2. B - Les objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels représentent la déclinaison des objectifs généraux. Ils sont classés en trois niveaux selon leur degré de priorité (figure 54) :

- ➡ **Le niveau 1** correspond aux objectifs prioritaires et actions urgentes.
- Maîtrise de la fréquentation, aménagement et restauration des sites sensibles.
 - Gestion des landes, à Bruyère vagabonde notamment (habitat prioritaire).
 - Sensibilisation du public.
 - Suivis de l'Oseille des rochers.
 - Suivi et évaluation des mesures de gestion et de l'état de conservation des habitats.
- ➡ **Le niveau 2** correspond à des objectifs et actions jugés importants, mais moins urgents que ceux du niveau 1.
- Restauration des dunes.
 - Maîtrise de l'érosion.

Figure 54 - Les objectifs de gestion et leur hiérarchisation.



A. Vers le maintien des habitats terrestres d'intérêt communautaire

A1. Maîtriser la fréquentation et réhabiliter les secteurs dégradés

Habitats concernés :

- Landes sèches atlantiques littorales à *Eric vagans* : 4040*
- Landes sèches européennes : 4030
- Falaises avec végétation des côtes atlantiques : 1230

Secteurs concernés : Côtes ouest et sud de l'île.

Enjeux et problématique :

La fréquentation sur l'île, diversifiée, est mal canalisée puisque les cyclistes et automobilistes circulent librement sur les portions du sentier littoral qui leur sont accessibles, dégradant les pelouses et landes d'intérêt communautaire.

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché :

- Fermeture de certains sites, sur la réserve, accompagnée de création d'aires de stationnement et de suivis de végétation (Pen Men, Pointe des Chats). Expériences de restauration active et passive sur les pelouses littorales de Pen Men.
- Mise en place d'un « itinéraire vélos » balisé, alternatif aux sentiers côtiers, par la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient.
- Réouverture des chemins de remembrement alternatifs aux sentiers côtiers, pour la randonnée/Valorisation du patrimoine historique à l'intérieur des terres (fontaines et lavoirs, sites mégalithiques...).
- Information/sensibilisation du public par l'office de tourisme (guide + « Fiches randonnées ») et par les loueurs de vélos et de véhicules.

Actions prévues :

- Gestion de la fréquentation (aménagement/fermeture avec adoption d'un système saisonnier au niveau des sites les plus fréquentés par les insulaires, et/ou les moins dégradés).
- Restauration active des sites très dégradés (canalisation de la fréquentation, décomptage du sol ; réalisation de diagnostics).

A2. Restaurer les dunes

Habitats concernés :

- Dunes mobiles embryonnaires : 2110

- Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dune blanche) : 2120
- Végétations annuelles des laisses de mer : 1210

Secteurs concernés : Côte sud-est (Pointe des Chats et plage des Grands Sables).

Enjeux et problématique :

Les dunes de Groix sont peu nombreuses et représentent une très faible superficie. La stabilisation de ces milieux est ralentie par la forte fréquentation qu'ils subissent puisqu'en entraînant l'ouverture du couvert végétal, celle-ci ralentit la fixation du sable et donc la formation des dunes (cas particulier = Les Grands Sables, en mouvement).

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché :

Néant.

Actions prévues :

- Gestion/canalisation de la fréquentation.
- Réhabilitation des secteurs dégradés.

A3. Gérer les landes

Habitats concernés :

- Landes sèches atlantiques littorales à *Eric vagans* : 4040*
- Landes sèches européennes : 4030

Secteurs concernés : Côtes ouest et sud de l'île.

Enjeux et problématique :

L'abandon des espaces littoraux par l'agriculture, la quasi-absence d'élevage et la plantation de résineux sur l'île ont contribué à l'uniformisation des paysages et à la fermeture des milieux. Afin d'optimiser la biodiversité des landes, des expérimentations diverses et des suivis pourront être effectués afin d'évaluer la dynamique de ces milieux et appliquer les mesures de gestion adaptées.

Ces habitats sont également dégradés par le passage des véhicules et deux roues sur le sentier côtier.

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché :

- Expérimentations de gestion conservatoire sur les landes à Bruyère vagabonde de la réserve naturelle (fauchage, girobroyage...).

Actions prévues :

- Mise en place de suivis de végétation sur les landes primaires.
 - Expérimentations de gestion sur les landes secondaires.
 - Réalisation d'une étude sur l'utilisation passée des landes de Groix.
 - Gestion/canalisation de la fréquentation.
-

A4. Maîtriser l'érosion

Habitats concernés :

- Falaises avec végétation des côtes atlantiques : 1230

Secteurs concernés : Côte sud-est de l'île.

Enjeux et problématique :

Certaines portions du sentier côtier bordées de pelouses littorales dites « d'intérêt communautaire », dans le secteur de la pointe des Chats principalement, sont menacées par l'érosion croissante des microfalaises schisteuses. Ce phénomène naturel est aggravé par le passage de nombreux visiteurs en période estivale.

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché :

- Recul du sentier côtier, sur la réserve, au niveau des secteurs les plus sensibles.
- Suivi de l'évolution du trait de côte dans le secteur de la pointe des Chats, par Bretagne Vivante.

Actions prévues (à définir plus précisément ultérieurement, avec la réserve naturelle. Se référer au plan de gestion 2005-2010) :

- Recul du sentier côtier.
- Suivi de l'évolution du trait de côte.

B. Vers le maintien des habitats d'espèces d'intérêt communautaire

B1. Maintenir les stations de *Rumex rupestris*

Habitats concernés :

- Falaises avec végétation des côtes atlantiques : 1230

Secteurs concernés : Côte sud de l'île (trois stations : Port Saint-Nicolas, Locqueltas, Kermarec).

Enjeux et problématique :

L'Oseille des rochers est la seule espèce d'intérêt communautaire présente sur l'île. Rare, elle ne se rencontre qu'en populations faibles et très localisées, dont l'existence est parfois mise en péril par la fréquentation touristique, érodant par piétinement la base des falaises.

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché :

- Suivis de végétation effectués par Bretagne Vivante (marée noire de l'Erika).

Actions prévues :

- Suivis des stations d'Oseille des rochers et surveillance des stations (dégradations liées à la fréquentation, eutrophisation).

C. Vers une gestion raisonnée des habitats marins d'intérêt communautaire

C1. Sensibiliser les usagers

Habitats concernés :

- Végétations vivaces des rivages de galets : 1220
- Végétations annuelles des laisses de mer : 1210
- Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine : 1110
- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse : 1140
- Récifs : 1170

Secteurs concernés : L'ensemble de la partie marine du site Natura 2000.

Enjeux et problématique :

Les nombreuses activités pratiquées sur le domaine maritime ne sont pas toujours respectueuses des habitats marins d'intérêt communautaire (utilisation

de matériel destructeur, retournement de roches, braconnage, pollution de l'eau...).

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché :

- Communication/sensibilisation du grand public par la réserve naturelle (plaquette d'information, animations « estran »...).
- Création de zones de mouillages collectifs, gérées par la Commune et l'Association des Usagers de la Mer de l'Ile de Groix.

Actions :

- Communication/sensibilisation sur la pêche de loisirs (plaquette d'information...).

D. Vers l'information et la sensibilisation du public au respect des habitats naturels

D1. Informer le grand public

Habitats concernés :

L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire.

Secteurs concernés : La frange littorale du site Natura 2000.

Enjeux et problématique :

Par manque d'information, un grand nombre d'usagers circulent en véhicules ou en deux roues sur certaines portions du sentier côtier, dégradant les pelouses et landes littorales.

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché :

- Mise en place de panneaux d'information, régulièrement arrachés par les réfractaires.

Actions prévues :

- Communication/sensibilisation sur la nécessité de respecter les milieux naturels et la réglementation (panneaux d'information, plaquette...).

E. Vers la mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces

E1. Instaurer un système de suivi de l'état de conservation des habitats

Habitats concernés :

L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire

Secteurs concernés : L'ensemble du site Natura 2000.

Enjeux et problématique :

Afin de tester l'efficacité des mesures de gestion appliquées et d'évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, des indicateurs de suivi doivent être mis en place sur l'ensemble du site Natura 2000.

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché :

- Suivis réalisés par la réserve naturelle sur les pelouses littorales et la lande à bruyère vagabonde girobroyée.

Actions prévues :

- Mise en place d'indicateurs et de protocoles de suivis.

Récapitulatif des objectifs généraux et opérationnels

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
A. Vers le maintien des habitats terrestres d'intérêt communautaire	A1. Maîtriser la fréquentation et réhabiliter les secteurs dégradés A2. Restaurer les dunes A3. Gérer les landes A4. Maîtriser l'érosion
B. Vers le maintien des habitats d'espèces d'intérêt communautaire	B1. Maintenir les stations de <i>Rumex rupestris</i>
C. Vers une gestion raisonnée des habitats marins d'intérêt communautaire	C1. Sensibiliser les usagers
D. Vers l'information et la sensibilisation du public au respect des habitats naturels	D1. Informer le grand public
E. Vers la mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces	E1. Instaurer un système de suivi de l'état de conservation des habitats

LES ACTIONS

[Sommaire](#)



Fiches actions

Afin de maintenir ou de restaurer les habitats et espèces d'intérêt communautaire, diverses actions découlant des objectifs de gestion généraux et opérationnels doivent être entreprises.

Ces actions sont résumées sous forme de « Fiches actions » synthétiques reprenant les informations suivantes :

- Commune, zones concernées/lieux-dits, parcelles cadastrales, statuts des parcelles, propriétaires, localisation des zones concernées.
- Priorité :

	Niveau 1 : Action prioritaire
	Niveau 2 : Action importante, moins urgente

- Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés.
- Finalités et description de l'action.
- Calendrier.
- Propositions de maître d'ouvrage, maître d'oeuvre, partenaires potentiels, suivis scientifiques.
- Coût des opérations (évaluation globale selon devis/entreprises spécialisées, mais pourra différer en fonction des structures choisies pour réaliser les travaux).
- Partenaires financiers potentiels.
- Indicateurs de suivi.

FICHE ACTION 1 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés

PRIORITE :



TROU DU TONNERRE

FINALITE :

Maintenir un équilibre entre les activités de tourisme et de loisirs (circulation cycliste et automobile) et la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Trou du Tonnerre

Parcelle cadastrale : ZA 53
(+ chemin non enregistré)

Objectifs liés à l'action : A1, A3

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient (CAP L'ORIENT).

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, exploitants agricoles de l'île, Conservatoire Botanique National de Brest (CBN).

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

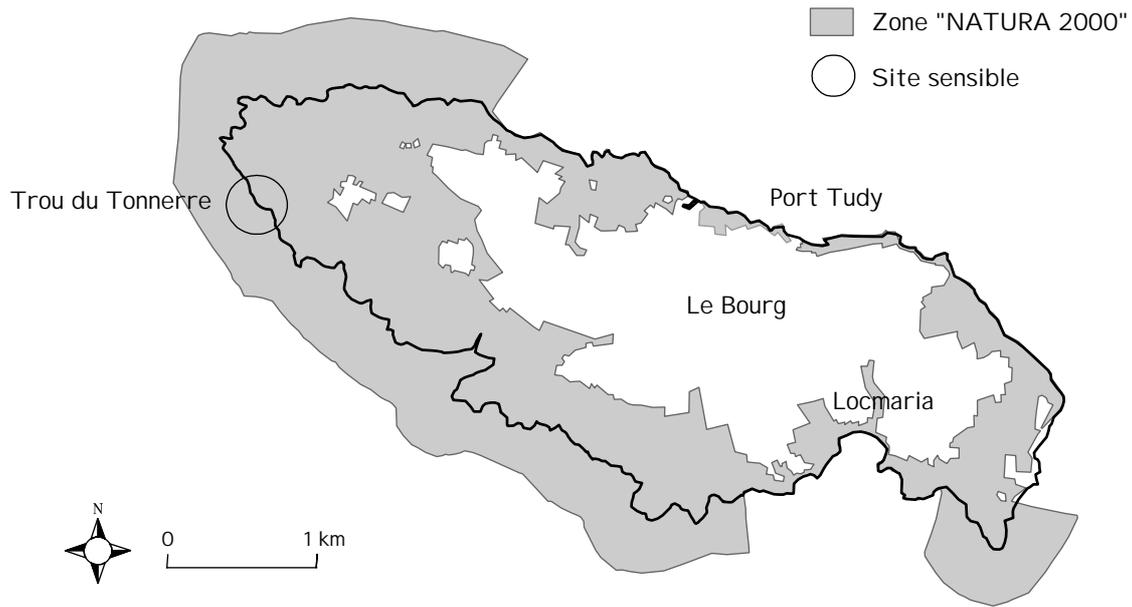
Landes sèches atlantiques littorales à *Eric vagans* (4040*) ; Landes sèches européennes (4030) ; Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

Statuts des parcelles :

- Site classé
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix

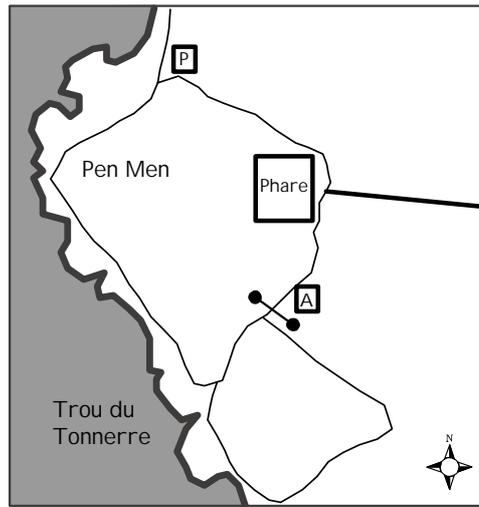
□ **Localisation de la zone concernée :**



□ **Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :**

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement
Stationnements	* Parkings sur les grands sites	(+) Pas de véhicules dans la lande (+) Réorganisation des aires de stationnement à l'étude (cf. Elaboration du PLU)	(-) Capacité de stationnement parfois trop faible
	* Nombreux stationnements sauvages		(-) Multiplication des chemins (--) véhicules dans la lande

□ **Actions :**



LEGENDE :

-  Barrière
-  Parking
-  Aire naturelle de stationnement
-  Sentier
-  Route goudronnée

a) Aménager

le site :

Fermeture du chemin menant à la côte, accessible aux véhicules et aux deux roues (mise en place d'une barrière mobile ou à clé tricloise, pour permettre « l'accès sécurité »). Création d'une aire de stationnement naturelle, par simple défrichage (pas de plots ni de revêtement), intégrée au paysage (3 places = 7,50 m de largeur sur 5,50 m de longueur), au niveau des premiers stades arbustifs (parcelle ZA 53) ; mise en place d'un pose-vélos au niveau de l'aire de stationnement. Pas de système saisonnier.

b) Informer les usagers (cf. Fiche action 10):

Utilisation des journaux locaux + guide et « Fiches randonnées » de l'office de tourisme + Exposition à la gare maritime + Panneaux d'information dans les bateaux + Panneau d'information sur le port de Groix.
Des pictogrammes seront disposés sur la barrière : interdiction des vélos sur le sentier côtier, carte de Groix (cf. Plan I itinéraire Vélos), indication du lieu.

c) Suivis scientifiques :

Cf. partie VI du DOCOB.

□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Aménagements	✓					
Communication/Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Entretien des aménagements		✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Pour le coût des actions de communication : Cf. Fiche action 10.

Pour les suivis scientifiques : le coût sera inférieur si toutes les actions sont mises en place au même moment (ci-dessous : prix minimal et maximal). Un diagnostic sera nécessaire la première année.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Aménagements des sites + Suivis scientifiques	2 440 + 300 à 600
N+1	Suivis scientifiques	200 à 500
N+2	Suivis scientifiques	200 à 500
N+3	Suivis scientifiques	200 à 500
N+4	Suivis scientifiques	200 à 500
N+5	Suivis scientifiques	200 à 500
Total :		3740 à 5540

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs : nombre de véhicules et de vélos stationnés au niveau de l'aire de stationnement naturelle ; nombre de vélos présents sur le site

FICHE ACTION 2 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés

PRIORITE :



CAMP DES GAULOIS

FINALITE :

Maintenir un équilibre entre les activités de tourisme et de loisirs (circulation cycliste et automobile) et la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Camp des Gaulois (Kervédan)

Parcelle cadastrale : ZA 54
(+ chemin communal)

Objectifs liés à l'action : A1, A3

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, exploitants agricoles de l'île, Conservatoire Botanique National de Brest (CBN).

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

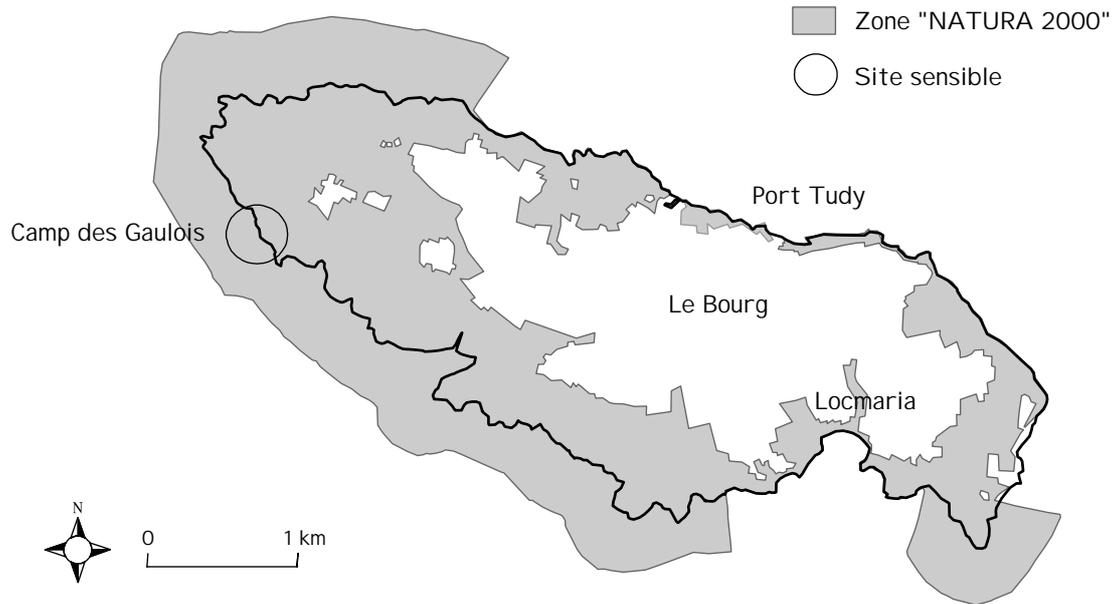
Landes sèches atlantiques littorales à *Eric vagans* (4040*) ; Landes sèches européennes (4030) ; Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

Statuts des parcelles :

- Site inscrit
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix

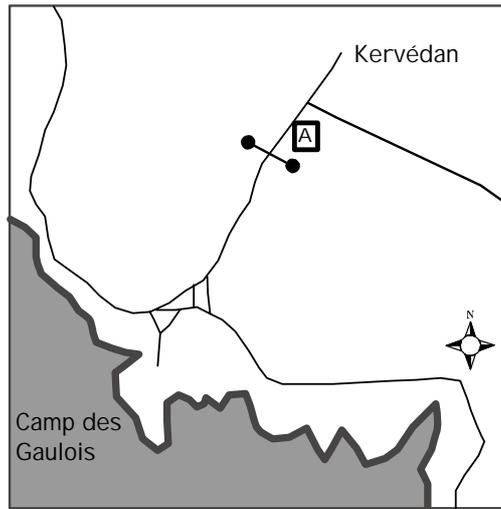
□ **Localisation de la zone concernée :**



□ **Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :**

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement
Stationnements	* Parkings sur les grands sites	(+) Pas de véhicules dans la lande (+) Réorganisation des aires de stationnement à l'étude (cf. Elaboration du PLU)	(-) Capacité de stationnement parfois trop faible
	* Nombreux stationnements sauvages		(-) Multiplication des chemins (--) véhicules dans la lande

□ **Actions :**



LEGENDE :

- Barrière
- A Aire naturelle de stationnement
- Sentier

a) Aménager le

site :

Fermeture du chemin menant à la côte, accessible aux véhicules et aux deux roues (mise en place d'une barrière mobile ou à clé tricloise, pour permettre « l'accès sécurité »). Création d'une aire de stationnement naturelle, par simple défrichage (pas de plots ni de revêtement), intégrée au paysage (4 places = 10 m de largeur sur 5,50 m de longueur), au niveau des premiers stades arbustifs (parcelle ZA 54) ; mise en place d'un pose-vélos au niveau de l'aire de stationnement. Pas de système saisonnier.

b) Informer les usagers (cf. Fiche action 10):

Utilisation des journaux locaux + guide et « Fiches randonnées » de l'office de tourisme + Exposition à la gare maritime + Panneaux d'information dans les bateaux + Panneau d'information sur le port de Groix.
Des pictogrammes seront disposés sur la barrière : interdiction des vélos sur le sentier côtier, carte de Groix (cf. Plan I itinéraire Vélos), indication du lieu.

c) Suivis scientifiques :

Cf. partie VI du DOCOB.

□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Aménagements	✓					
Communication/Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Entretien des aménagements		✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Pour le coût des actions de communication : Cf. Fiche action 10.

Pour les suivis scientifiques : le coût sera inférieur si toutes les actions sont mises en place au même moment (ci-dessous : prix minimal et maximal). Un diagnostic sera nécessaire la première année.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Aménagements des sites + Suivis scientifiques	2 440 + 300 à 600
N+1	Suivis scientifiques	200 à 500
N+2	Suivis scientifiques	200 à 500
N+3	Suivis scientifiques	200 à 500
N+4	Suivis scientifiques	200 à 500
N+5	Suivis scientifiques	200 à 500
Total :		3740 à 5540

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs : nombre de véhicules et de vélos stationnés au niveau de l'aire de stationnement naturelle ; nombre de vélos présents sur le site

FICHE ACTION 3 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés

PRIORITE :



PIERRE BLANCHE

FINALITE :

Maintenir un équilibre entre les activités de tourisme et de loisirs (circulation cycliste et automobile) et la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Pierre Blanche (Kerlard)

Parcelle cadastrale : ZN 109
(+ chemins communaux)

Objectifs liés à l'action : A1, A3

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, exploitants agricoles de l'île, CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

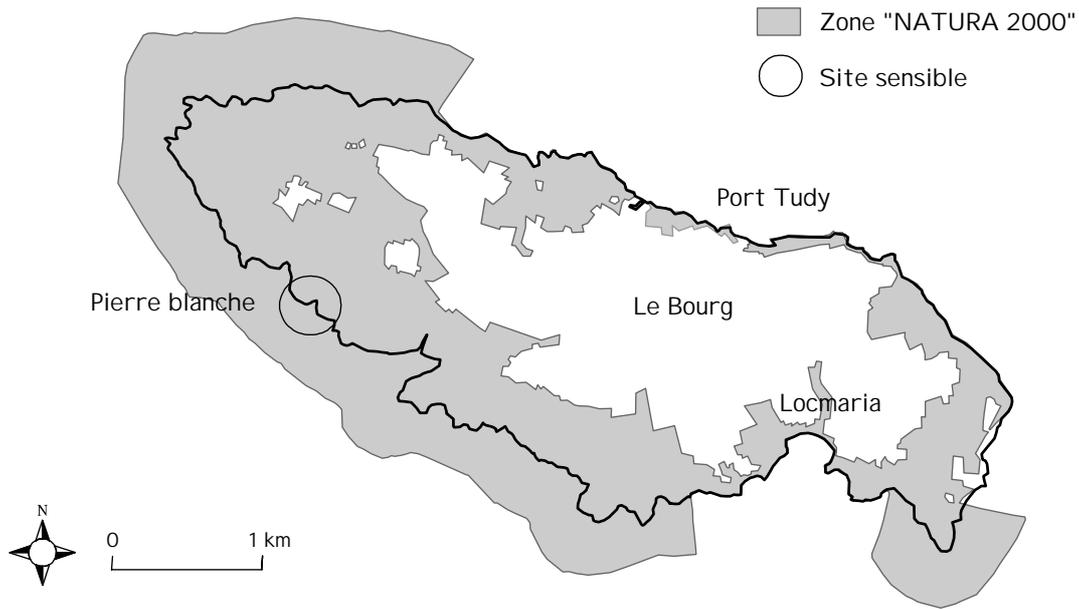
Landes sèches européennes (4030) ; Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

Statuts des parcelles :

- Site classé
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix

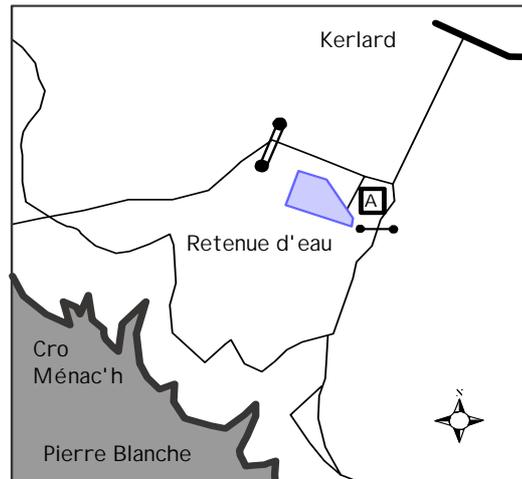
□ **Localisation de la zone concernée :**



□ **Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :**

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement
Stationnements	* Parkings sur les grands sites	(+) Pas de véhicules dans la lande (+) Réorganisation des aires de stationnement à l'étude (cf. Elaboration du PLU)	(-) Capacité de stationnement parfois trop faible
	* Nombreux stationnements sauvages		(-) Multiplication des chemins (--) véhicules dans la lande

□ **Actions :**



LEGENDE :

- Barrière
- Système à 2 vitesses
- Aire naturelle de stationnement
- Sentier
- Route goudronnée

a) Aménager le site :

Adoption d'un système saisonnier au niveau du sentier passant au nord de la retenue d'eau (= ouverture du 15 septembre au 15 avril ; pose d'une barrière mobile ou à clé tricloise, permettant « l'accès sécurité », durant la période estivale). Utilisation de la pelouse naturelle, près de la retenue d'eau, comme aire naturelle de stationnement (parcelle ZN 109). Pose de pierres, d'une barrière ou de plots, à la base de la pelouse naturelle, pour éviter le passage de véhicules sur le sentier à l'est de la retenue d'eau. Mise en place d'un pose-vélos au niveau de l'aire de stationnement.

b) Informers les usagers (cf. Fiche action 10) :

Utilisation des journaux locaux + guide et « Fiches randonnées » de l'office de tourisme + Exposition à la gare maritime + Panneaux d'information dans les bateaux + Panneau d'information sur le port de Groix. Des pictogrammes seront disposés sur les barrières : interdiction des vélos sur le sentier côtier, carte de Groix (cf. Plan Itinéraire Vélos), indication du lieu.

c) Suivis scientifiques :

Cf. partie VI du DOCOB.

□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Aménagements fixes	✓					
Aménagements en période estivale	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Communication/Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Entretien des aménagements		✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Pour le coût des actions de communication : Cf. Fiche action 10.

Pour les suivis scientifiques : le coût sera inférieur si toutes les actions sont mises en place au même moment (ci-dessous : prix minimal et maximal). Un diagnostic sera nécessaire la première année.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Aménagements des sites + Suivis scientifiques	1 080 + 300 à 600
N+1	Suivis scientifiques	200 à 500
N+2	Suivis scientifiques	200 à 500
N+3	Suivis scientifiques	200 à 500
N+4	Suivis scientifiques	200 à 500
N+5	Suivis scientifiques	200 à 500
Total :		2380 à 4180

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat / Remblais (décharge) (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs : nombre de véhicules et de vélos stationnés au niveau de l'aire de stationnement naturelle ; nombre de vélos présents sur le site

FICHE ACTION 4 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés

PRIORITE :



POINTE SAINT-NICOLAS

FINALITE :

Maintenir un équilibre entre les activités de tourisme et de loisirs (circulation cycliste et automobile) et la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Pointe Saint-Nicolas, Port Saint-Nicolas, Gadoéric (Quéhello)

Parcelles cadastrales : ZM 116, 117, 118, 122, 75, 76, 77, 78 (+ chemins communaux)

Objectifs liés à l'action : A1, A3

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, bureaux d'études, exploitants agricoles de l'île, CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

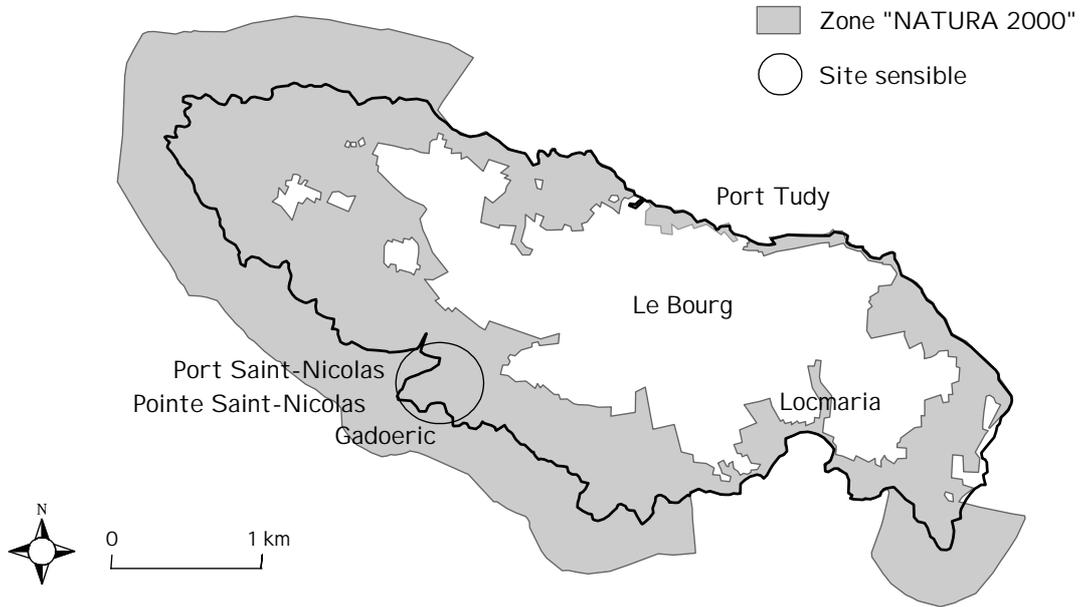
Landes sèches européennes (4030) ; Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

Statuts des parcelles :

- Site classé
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix + Privés

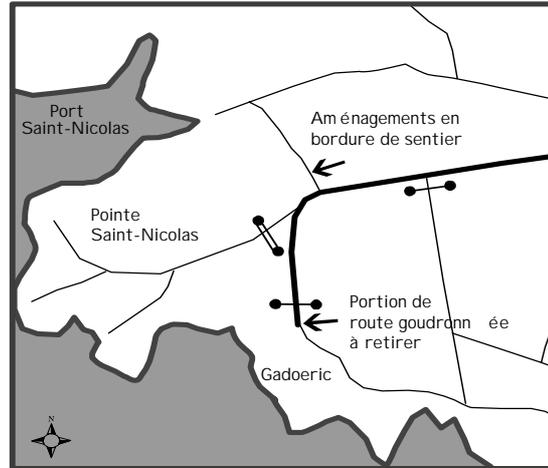
□ Localisation de la zone concernée :



□ Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement
Stationnements	* Parkings sur les grands sites	(+) Pas de véhicules dans la lande (+) Réorganisation des aires de stationnement à l'étude (cf. Elaboration du PLU)	(-) Capacité de stationnement parfois trop faible
	* Nombreux stationnements sauvages		(-) Multiplication des chemins (--) véhicules dans la lande

□ **Actions :**



LEGENDE :

- Barrière
- Système à 2 vitesses
- Ⓐ Aire naturelle de stationnement
- Sentier
- Route goudronnée

a) Aménager et réhabiliter les sites :

- Port Saint-Nicolas : Aménagement en bordure de sentier pour limiter le ravinement et le passage de véhicules sur les pelouses avoisinantes (fossés + « gouttières » perpendiculaires au sens de la pente/drains en bois). Mise en place d'un panneau « Accès réservé aux usagers du port ».

- Pointe Saint-Nicolas : Fermeture du sentier (barrière mobile ou à clé tricloise permettant « l'accès sécurité ») + adoption d'un système saisonnier (= ouverture du 15 septembre au 15 avril). Mis en place d'un pose-vélos près de la barrière.

- Gadoeric : Fermeture du site au niveau du talus actuel (barrière mobile ou à clé tricloise permettant « l'accès sécurité ») et enlèvement d'une portion de la route goudronnée. Pas de système à deux vitesses. Acquisition des parcelles ZM 122 et/ou ZM 75, 76, 77, 78 pour créer une aire naturelle de stationnement de part et d'autre de la route, commune aux différents sites sensibles (autres possibilités : ZM 117, 118).

Des travaux de restauration active seront également nécessaires pour intégrer davantage le secteur au paysage et le réhabiliter (« solution idéale » = enlèvement de la décharge ; solution intermédiaire = stabilisation des falaises et revégétalisation par apports de matériaux). Un état initial, effectué par un bureau d'études, devra être réalisé au préalable.

- Vers Quéhello : Mise en place d'une barrière mobile ou à clé tricloise permettant « l'accès sécurité », en haut du chemin.

b) Informer les usagers (cf. Fiche action 10) :

Utilisation des journaux locaux + guide et « Fiches randonnées » de l'office de tourisme + Exposition à la gare maritime + Panneaux d'information dans les bateaux + Panneau d'information sur le port de Groix.

Des pictogrammes seront disposés sur les barrières : interdiction des vélos sur le sentier côtier, carte de Groix (cf. Plan Itinéraire Vélos), indication du lieu.

c) Suivis scientifiques :
Cf. partie VI du DOCOB.

□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Aménagements fixes	✓					
Aménagements en période estivale	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Communication/Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Etat initial (Gadoeric)	✓					
Entretien des aménagements		✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Pour le coût des actions de communication : Cf. Fiche action 10.

Pour les suivis scientifiques : le coût sera inférieur si toutes les actions sont mises en place au même moment (ci-dessous : prix minimal et maximal). Un diagnostic sera nécessaire la première année.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Aménagements des sites + Etat initial + Suivis scientifiques	11 020 + 300 à 600
N+1	Suivis scientifiques	200 à 500
N+2	Suivis scientifiques	200 à 500
N+3	Suivis scientifiques	200 à 500
N+4	Suivis scientifiques	200 à 500
N+5	Suivis scientifiques	200 à 500
Total :		12 320 à 14 120

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département

- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs : nombre de vélos présents sur le site, nombre de véhicules stationnés de part et d'autre de la route

FICHE ACTION 5 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés

PRIORITE :



POINTE DE L'ENFER

FINALITE :

Maintenir un équilibre entre les activités de tourisme et de loisirs (circulation cycliste et automobile) et la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Trou de l'Enfer, Ker Béthanie (Créhal)

Parcelles cadastrales : ZL 4, 6
(+ Chemins communaux)

Objectifs liés à l'action : A1, A3

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, bureaux d'études, exploitants agricoles de l'île, CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

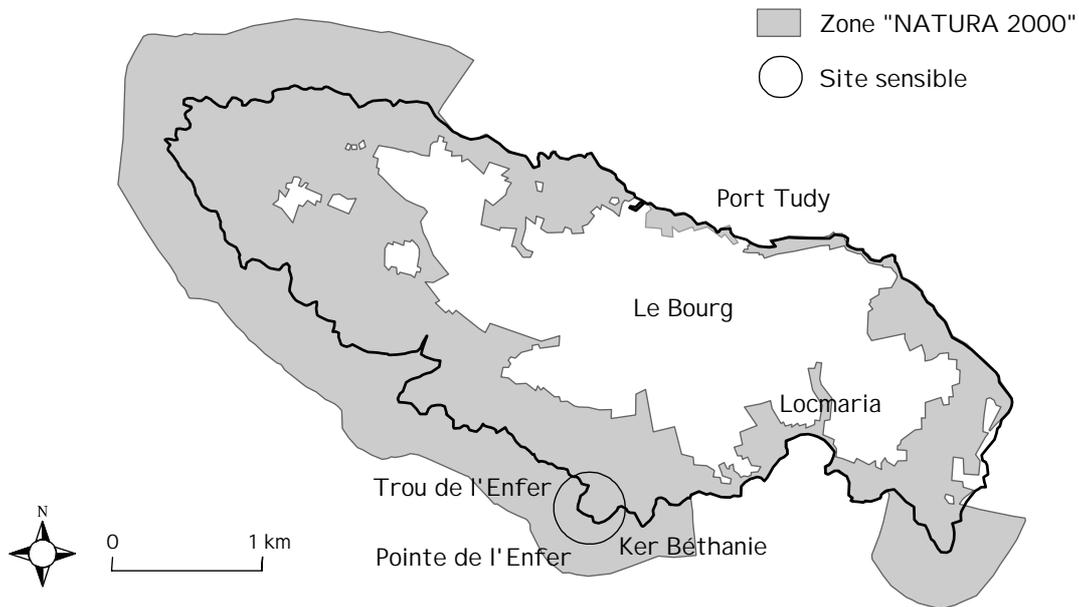
Landes sèches européennes (4030) ; Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

Statuts des parcelles :

- Site classé
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix

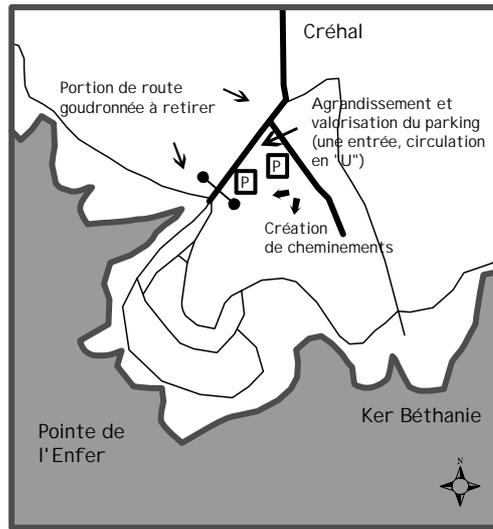
□ Localisation de la zone concernée :



□ Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement
Stationnements	* Parkings sur les grands sites	(+) Pas de véhicules dans la lande (+) Réorganisation des aires de stationnement à l'étude (cf. Elaboration du PLU)	(-) Capacité de stationnement parfois trop faible
	* Nombreux stationnements sauvages		(-) Multiplication des chemins (--) véhicules dans la lande

□ **Actions :**



LEGENDE :

- Barrière
- P Parking existant
- Sentier
- Route goudronnée

a) Aménager et réhabiliter le site :

- Trou de l'enfer :

- Fermeture du site (barrière mobile ou a clé tricloise, à l'entrée, permettant « l'accès sécurité ») ; portion de route goudronnée à retirer jusqu'au carrefour, à remplacer par un léger revêtement.
- Parking à l'entrée du site = exclusivement réservé aux taxis en période estivale. Création d'une seconde aire naturelle de stationnement ou aplanissement simple de la parcelle, en face du parking existant, pour permettre aux taxis de manœuvrer (parcelle ZL 4). Mise en place de pose-vélos.
- Parking au niveau du carrefour : agrandissement et valorisation (une entrée + circulation en « U ») ; création de cheminement (parcelle ZL 6).
- Travaux de restauration active : Actions envisagées sur la pointe de l'Enfer = canalisation de la fréquentation + décompactage du sol dans les secteurs remblayés (+ réflexion à mener sur le devenir du blockhaus). Au préalable, un état initial devra être effectué par un bureau d'études : caractéristiques physiques/biologiques du site + paramètres humains (analyse des potentialités de restauration active et passive, élaboration d'un plan de circulation, propositions techniques relevant du génie écologique pour la restauration active).

- Ker Béthanie :

A la suite du second comité de pilotage Natura 2000 (juin 2003), des actions « urgentes » ont été programmées sur le site de Ker Béthanie, pour stopper le passage des véhicules sur le sentier côtier et préserver deux espèces d'intérêt patrimonial (Cuscute de Godron et Plantain à feuilles carénées) (= plots + panneau d'information). Un suivi floristique bisannuel devrait être mené (réalisation en 2003 et 2004 : Bretagne Vivante).

b) Informer les usagers (cf. Fiche action 10):

Utilisation des journaux locaux + guide et « Fiches randonnées » de l'office de tourisme + Exposition à la gare maritime + Panneaux d'information dans les bateaux + Panneau d'information sur le port de Groix.

Sur le site : Au niveau du carrefour, mise en place de panneaux indiquant l'aire de stationnement et l'accès au petit parking réservé aux taxis en période estivale. Au niveau du grand parking : mise en place d'un panneau justifiant l'aménagement du site et rappelant aux visiteurs les cheminements possibles pour atteindre la baie des Curés et le Trou de l'enfer (= plan du secteur). A l'entrée du site, sur la barrière : mise en place de pictogrammes rappelant la dangerosité du secteur, l'interdiction des vélos sur le sentier côtier, la nécessité de réhabiliter le site (+ carte de Groix et indication du lieu).

c) Suivis scientifiques :

Cf. partie VI du DOCOB.

□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Aménagements	✓					
Etat initial	✓					
Communication/Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Entretien des aménagements		✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Pour le coût des actions de communication : Cf. Fiche action 10.

Pour les suivis scientifiques : le coût sera inférieur si toutes les actions sont mises en place au même moment (ci-dessous : prix minimal et maximal). Un diagnostic sera nécessaire la première année.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Aménagements des sites + Etat initial + Suivis scientifiques	20 140 + 300 à 600
N+1	Suivis scientifiques	200 à 500
N+2	Suivis scientifiques	200 à 500
N+3	Suivis scientifiques	200 à 500
N+4	Suivis scientifiques	200 à 500
N+5	Suivis scientifiques	200 à 500
Total :		21 440 à 23 240

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs : nombre de véhicules privés stationnés sur le petit parking, en période estivale, à la place des taxis ; nombre de véhicules stationnés au niveau du grand parking ; nombre de vélos stationnés au niveau du petit parking ; nombre de vélos présents sur le site

FICHE ACTION 6 : Réhabiliter les zones dunaires dégradées

PRIORITE :



**PLAGE DES GRANDS SABLES
POINTE DES CHATS**

FINALITE :

Maîtriser la fréquentation pour lutter contre la dégradation des milieux dunaires.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Pointe des Chats, plage des Grands Sables

Parcelles cadastrales : ZH 38, 40

Objectifs liés à l'action : A1, A2

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

Dune mobile embryonnaire (2110) ; Dune mobile du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dune blanche) (2120) ; Végétation annuelle des laisses de mer : 1210

Statuts des parcelles :

Pointe des Chats :

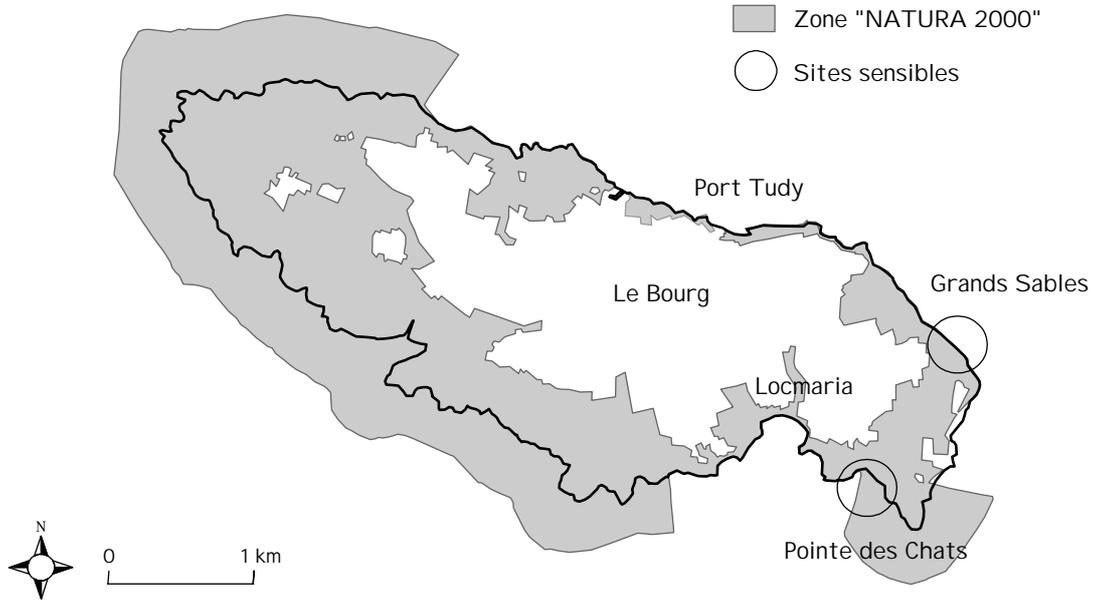
- Site classé
- Réserve naturelle
- Réserve de chasse maritime
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Grands Sables :

- Domaine Public Maritime

Propriétaire : Commune de Groix

□ **Localisation de la zone concernée :**



□ Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement

□ **Actions :**



Pour toute intervention sur la réserve naturelle, il est nécessaire d'avoir l'accord du comité consultatif.

a) Restaurer les milieux dunaires :

- Pointe des Chats : Canalisation de la fréquentation avec la mise en place de poteaux le long du sentier côtier, au-dessus de la dune, entre les deux accès à la plage, situés aux extrémités et/ou valorisation des deux accès (matérialisation avec des ganivelles). Mise en place d'un pose-vélos au niveau de l'aire de stationnement (aménagements légers entre les plots existants). A moyen terme : fermeture du sentier côtier et utilisation du chemin empierré, en arrière du site.
- Au niveau des Grands Sables : En raison du déplacement constant de la plage, la mise en place d'aménagements fixes semble difficile. Canalisation de la fréquentation au niveau de l'accès Est, en période estivale (grillage alvéolaire ou lattes de bois) ; valorisation des deux autres accès, plus à l'ouest. Déplacement du club nautique, hors habitats d'intérêt communautaire, plus à l'ouest.

b) Informers les usagers (cf. Fiche action 10) :

Utilisation des journaux locaux + exposition à la gare maritime Mise en place de panneaux explicatifs à l'entrée des sites, au niveau des différents accès (justification des aménagements, préservation des milieux dunaires, présence d'espèces d'intérêt patrimonial, déplacement de la plage des Grands Sables...).

c) Maintenir les populations de Gravelot à collier interrompu :

Au niveau de la pointe des Chats et de la plage des Grands Sables : Avancer l'arrêté municipal interdisant les chiens sur les plages au début du mois d'avril (= début de la période de nidification). Suivis + Communication.

d) Maintenir les populations de Nébrie des Sables :

Au niveau de la plage des Grands Sables : Suivis + Communication.

e) Suivis scientifiques :

Cf. Partie VI du DOCOB.

□ **Calendrier prévisionnel :**

PC = Pointe des Chats ; GS = Grands Sables.

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Mise en défens - PC	✓					
Canalisation de la fréquentation - GS	En période estivale					
Communication/suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Entretien des aménagements		✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Pour le coût des actions de communication : Cf. Fiche action 10.

Pour les suivis scientifiques : le coût sera inférieur si toutes les actions sont mises en place au même moment (ci-dessous : prix minimal et maximal). Un diagnostic sera nécessaire la première année.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Mise en défens PC + Canalisation de la fréquentation GS + Suivis scientifiques	3 100 + 300 à 600
N+1	Suivis scientifiques	200 à 500
N+2	Suivis scientifiques	200 à 500
N+3	Suivis scientifiques	200 à 500
N+4	Suivis scientifiques	200 à 500
N+5	Suivis scientifiques	200 à 500
Total :		4 400 à 6200

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)

- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs

FICHE ACTION 7 : Gérer les landes

PRIORITE :



**PEN MEN - POINTE SAINT
NICOLAS**

FINALITE :

Maintenir et/ou restaurer les landes groisillonnes dans un état de conservation favorable.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : De Pen Men à la pointe Saint-Nicolas (Frange littorale sud)

Objectif lié à l'action : A3

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Groix.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : Commune de Groix / Bretagne Vivante.

Partenaires potentiels : Sociétés privées (girobroyage, fauchage), exploitants agricoles de l'île (fauchage), CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

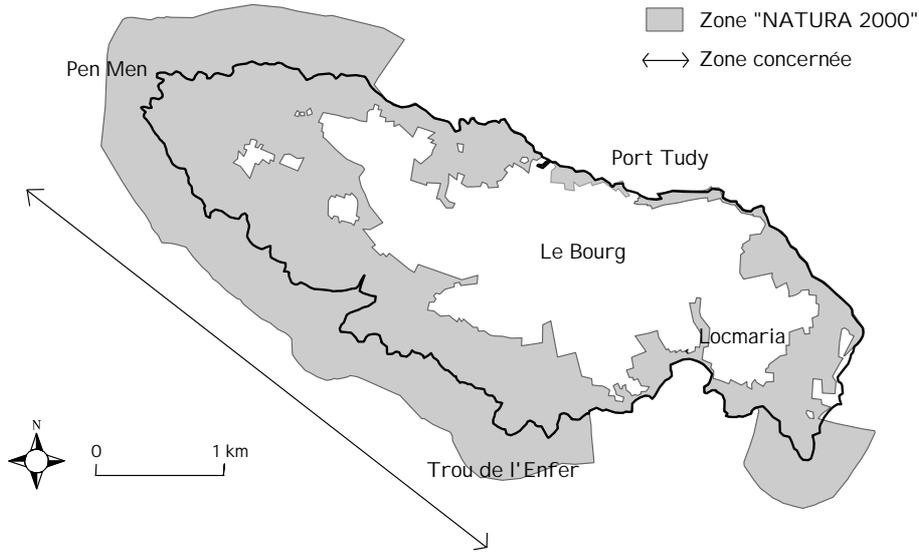
Landes sèches atlantiques littorales à *Eric vagans* (4040*) ; Landes sèches européennes (4030)

Statuts des parcelles :

- Site classé
- Réserve naturelle (pour partie)
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix

□ Localisation de la zone concernée :



□ Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement
Stationnements	* Parkings sur les grands sites	(+) Pas de véhicules dans la lande (+) Réorganisation des aires de stationnement à l'étude (cf. Elaboration du PLU)	(-) Capacité de stationnement parfois trop faible
	* Nombreux stationnements sauvages		(-) Multiplication des chemins (--) véhicules dans la lande
Pratiques agricoles	* Cultures céréalières * Cultures maraîchères * Elevage / pâturage * Association des producteurs	(+) Reconquête d'un paysage ouvert, pas de fermeture du milieu, pas d'impact sur les habitats d'intérêt communautaire (+) Agriculteurs = partenaires potentiels pour la gestion conservatoire des milieux naturels (ex : fauche de landes)	(--) Déprise agricole et modification des habitats. Pas d'impact direct sur les habitats d'intérêt communautaire

□ **Actions :**



Pour toute intervention sur la réserve naturelle, il est nécessaire d'avoir l'accord du comité consultatif.

Pour chaque type de suivi et d'expérimentation, une hiérarchisation des secteurs d'étude a été effectuée. Ainsi, en fonction des financements alloués, certains sites seront choisis prioritairement (niveau optimal = 3 sites par type d'intervention, pour obtenir des résultats représentatifs et reproductibles).

a) Restauration et entretien régulier des landes secondaires (cf. figure suivante) :

Des expérimentations seront menées au niveau des landes secondaires à bruyère vagabonde, dans les secteurs 1 et 2 : girobroyage automnal ou pré-printanier avec exportation, puis fauchage régulier tous les 3 à 5 ans. Des suivis floristiques annuels devront accompagner les actions entreprises.

Si ces expérimentations s'avèrent concluantes dès les premières années, elles pourront être reproduites sur d'autres secteurs.

b) Mener des suivis sur les landes primaires (cf. figure suivante) :

Des suivis floristiques seront menés sur les deux types de landes primaires de la côte sud : secteurs 3,4 et 5 pour les landes sèches atlantiques littorales à *Eric vagans* ; secteurs 6, 7 et 8 pour les landes sèches européennes (Méthode de Braun-Blanquet, en insistant sur les paramètres structuraux).

c) Mener des investigations complémentaires :

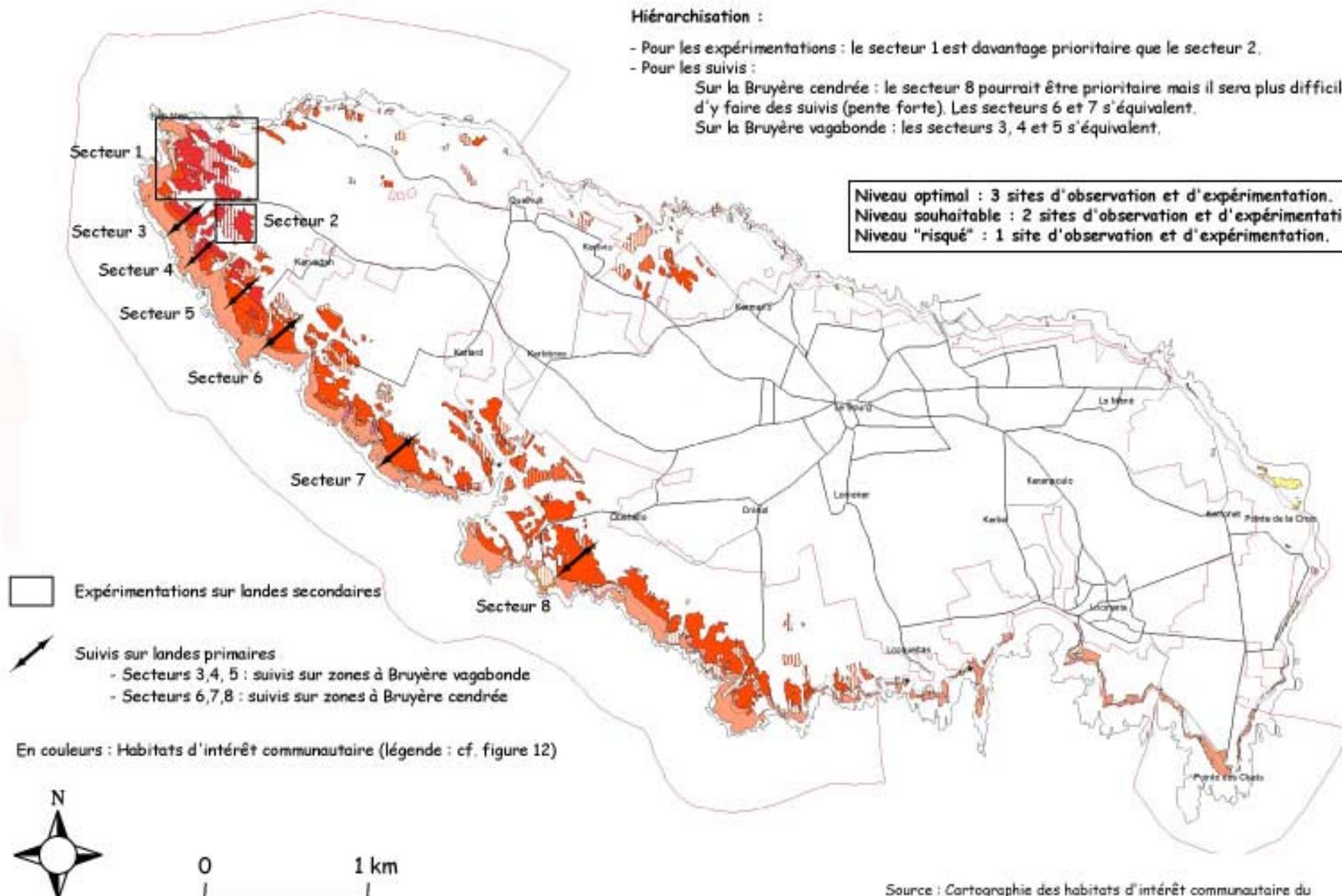
- En parallèle de ces actions, une étude parcellaire sur les pratiques agricoles anciennes pourrait être menée, accompagnée de relevés pédologiques.
- Il est également préconisé, dans les années à venir, d'entretenir le bois de pins à Pen Men qui favorise les ajoncs au détriment de la bruyère vagabonde et/ou de le détruire à moyen terme.
- Les chemins de remembrement ré-ouverts devront être entretenus afin d'assurer au mieux leur rôle de coupes-feux.

La gestion des landes : Propositions de secteurs d'intervention.

Hiérarchisation :

- Pour les expérimentations : le secteur 1 est davantage prioritaire que le secteur 2.
- Pour les suivis :
 - Sur la Bruyère cendrée : le secteur 8 pourrait être prioritaire mais il sera plus difficile d'y faire des suivis (pente forte). Les secteurs 6 et 7 s'équivalent.
 - Sur la Bruyère vagabonde : les secteurs 3, 4 et 5 s'équivalent.

Niveau optimal : 3 sites d'observation et d'expérimentation.
Niveau souhaitable : 2 sites d'observation et d'expérimentation.
Niveau "risqué" : 1 site d'observation et d'expérimentation.



□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Girobroyage	✓					
Fauchage				✓		
Suivis floristiques	✓	✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Pour les secteurs d'étude situés sur la réserve naturelle : apport possible de financements propres à la réserve.

Pour les suivis scientifiques : pas de coût supplémentaire la première année puisqu'il pourra être envisagé de s'aider des protocoles précédemment mis en place par la réserve.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Girobroyage + Suivis scientifiques	11 500
N+1	Suivis scientifiques	500
N+2	Suivis scientifiques	500
N+3	Fauchage + Suivis scientifiques	2 000
N+4	Suivis scientifiques	500
N+5	Suivis scientifiques	500
Total :		15 500

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune
- Bretagne Vivante

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Embroussaillage/enfrichement (cf. p33)

FICHE ACTION 8 : Maîtriser l'érosion

PRIORITE :



**LOCMARIA - POINTE DES
CHATS**

FINALITE :

Maîtriser l'érosion de la frange littorale pour limiter la dégradation des milieux jouxtant le sentier côtier.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : De Locmaria à la pointe des Chats

Parcelles cadastrales : ZI 184, ZH 40

Objectif lié à l'action : A4

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

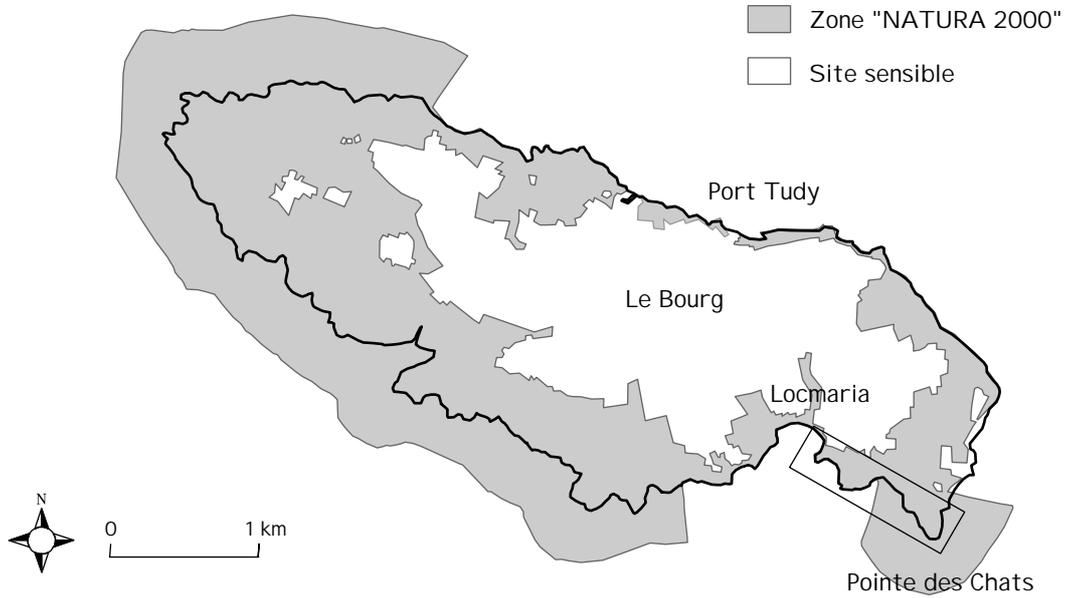
Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

Statuts des parcelles :

- Site classé + Site inscrit
- Réserve naturelle
- Réserve de chasse maritime
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix

□ Localisation de la zone concernée :



□ Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement

□ **Actions :**

Réflexions en cours. Se référer au plan de gestion 2005-2010 de la réserve naturelle François Le Bail et suivre l'étude menée par la CAP L'ORIENT sur l'érosion côtière dans le département du Morbihan.

□ **Calendrier prévisionnel :**

Le calendrier des opérations ne peut pas être détaillé, l'action de la réserve n'étant pas encore définie.

Se référer au plan de gestion 2005-2010 de la réserve naturelle.

□ **Coût des opérations :**

Le coût des opérations ne peut pas être détaillé, l'action de la réserve n'étant pas encore définie.

Se référer au plan de gestion 2005-2010 de la réserve naturelle.

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune
- Bretagne Vivante

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Suivi du recul du trait de côte

FICHE ACTION 9 : Maintenir les stations de l'espèce d'intérêt communautaire *Rumex rupestris*

PRIORITE :



**LOCQUeltas
PORT SAINT-NICOLAS**

FINALITE :

Maintenir les stations de *Rumex rupestris* (oseille des rochers) dans un bon état de conservation.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Locqueltas, Port Saint-Nicolas

Parcelles cadastrales : ZN 541, ZK 24, ZK 12

Objectif lié à l'action : B1

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : Commune de Groix.

Partenaires potentiels : CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

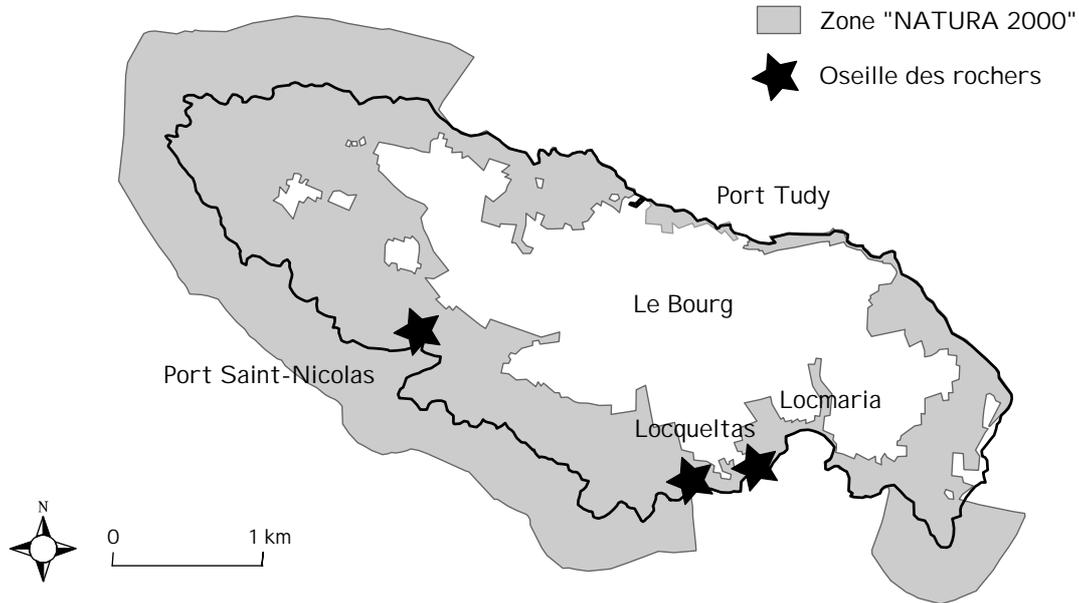
Espèce d'intérêt communautaire :
Rumex rupestris (oseille des rochers)

Statuts des parcelles :

- Site classé + Site inscrit
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix + Privés

□ Localisation de la zone concernée :



□ Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :

ACTIVITES	PRESENTATION	FAVORISANT	DEFAVORISANT
Fréquentation	* Piétons (hauts de plages)		Erosion des falaises par piétinement, dégradation des habitats
	* Vélos		Erosion des falaises, dégradation des habitats

□ Actions :

Puisque la fréquentation des hauts de falaise, minime dans les secteurs abritant les stations de *Rumex rupestris*, n'a pas encore d'impact significatif, seul un suivi floristique régulier (annuel ou bisannuel) et un diagnostic écologique des stations avant le début de ce dernier sont nécessaires.

Si les dégradations liées à la fréquentation devaient augmenter, un recul du sentier côtier pourrait être envisagé. L'eutrophisation des eaux de suintements devra également être surveillée.

Les nouvelles stations localisées lors du suivi post-Erika devront être cartographiées et prises en compte, en plus de celles recensées par le Conservatoire Botanique National (observations Frédéric Bioret).

□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Diagnostic stations	✓					
Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Suivis scientifiques + diagnostic	500
N+1	Suivis scientifiques	250
N+2	Suivis scientifiques	250
N+3	Suivis scientifiques	250
N+4	Suivis scientifiques	250
N+5	Suivis scientifiques	250
Total :		1 750

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique
- Suivi scientifique (+ diagnostic stations)
- Comptage des individus (cartographie)

FICHE ACTION 10 : Sensibiliser les usagers

PRIORITE : ★ ★ ★

FINALITE :

Sensibiliser le public quant aux « règles de bonne conduite » à respecter sur le littoral (interdiction des vélos et des voitures sur le sentier côtier ; réglementation des activités pratiquées sur le domaine maritime ; respect des habitats d'intérêt communautaire et explication des aménagements mis en place)

Commune : Groix

Zone concernée : L'ensemble du périmètre Natura 2000

Objectifs liés à l'action : C1, D1

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées (imprimeries), associations de l'île (vidéo).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire du site

□ **Actions :**

a) Au niveau des sites sensibles littoraux (cf. Fiches actions 1 à 6) :

- Sur les barrières qu'il est prévu de mettre en place sur les sites sensibles de la côte sud, des pictogrammes rappelant le lieu, accompagnés d'une carte de l'île (cf. Signalétique du « plan vélos »), et l'interdiction des deux roues sur le sentier côtier seront rajoutés.

Cas particulier = Pointe de l'Enfer : des panneaux d'information devront être mis en place au niveau du carrefour, indiquant l'aire de stationnement aménagée en amont du site et l'accès au petit parking réservé aux taxis en période estivale. Au niveau du grand parking, un panneau rappellera aux visiteurs quels sont les cheminements possible pour atteindre la baie des Curés et le Trou de l'Enfer, et justifiera la mise en place des aménagements. Sur la barrière, à l'entrée du site, en plus des indications de lieu et des rappels de réglementation, il sera nécessaire de préciser la dangerosité du secteur et la nécessité de le réhabiliter.

- Au niveau de la pointe des Chats et de la plage des Grands Sables : des panneaux explicatifs devront être mis en place à l'entrée des sites (justification des aménagements, présence d'espèces d'intérêt patrimonial...).

b) Au niveau du domaine maritime :

Différents outils pourront être utilisés afin de rappeler les « règles de bonne conduite » à suivre sur le domaine maritime, avec un ordre de priorité :

1. Une plaquette d'information ludique sur la pêche de loisirs (= réglette, estranoscope. Cf. Site Natura 2000 « Estuaire Trieux - Jaudy », Projet de parc marin en mer d'Iroise - Mission du parc) et des affiches accompagnatrices.
2. Une vidéocassette, projetée en période estivale sur le bateau et/ou dans la salle d'attente de la gare maritime (cf. Association « I le tourne »).
3. Des animations pour les enfants, en partenariat avec la réserve naturelle ou l'écomusée (+ plaquette didactique).

c) En amont :

Pour communiquer sur l'ensemble des problématiques Natura 2000, y compris les dégradations causées par la fréquentation et certaines activités pratiquées sur le domaine maritime (retournement de roches, matériel destructeur, non-respect de la réglementation, pollution), il est possible d'exploiter des outils existants : presse locale, lettre municipale, documents d'information de la CAP L'ORIENT, site internet de la commune de Groix, guide et « fiches randonnées » de l'office de tourisme...

Mais il est également nécessaire d'avoir recours à une exposition à la gare maritime, des panneaux dans les bateaux de la Société Morbihannaise de Navigation et un panneau d'information sur le port de l'île.

- **Calendrier prévisionnel** (pour les outils de communication prioritaires) :
DM = Domaine Maritime ; GM = Gare maritime

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Outils sur les sites littoraux	✓	✓				
Plaquette d'information sur le DM/affiches		✓	✓	✓	✓	✓
Exposition à la GM + panneaux dans les bateaux et sur le port		✓	✓	✓	✓	✓

- **Coût des opérations :**

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Outils sur sites littoraux + Diffusion plaquette DM/affiches + exposition à la GM + panneaux	7 900
N+1	Diffusion plaquette DM/affiches	2 500
N+2	Diffusion plaquette DM/affiches	2 500
N+3	Diffusion plaquette DM/affiches	2 500
N+4	Diffusion plaquette DM/affiches	2 500
N+5	Diffusion plaquette DM/affiches	2 500
Total :		20 400

- **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

- **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Nombre de plaquettes distribuées
- Enquête de fréquentation/questionnaire, enquête auprès des Elus et des associations locales

FICHE ACTION 11 : Evaluation et suivi : Indicateurs et animation

PRIORITE : ★ ★ ★

FINALITE :

Evaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en place et suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et de l'espèce d'intérêt communautaire. Assurer un suivi régulier du dossier.

Commune : Groix

Zone concernée : L'ensemble du périmètre Natura 2000

Objectif lié à l'action : E1

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire du site

□ **Actions :**

a) Animation et maîtrise d'œuvre :

Conduite des réunions, préparation des dossiers, organisation des comités de gestion, communication auprès des partenaires et des acteurs locaux, rédaction des rapports annuels. Suivi administratif et financier.

b) Mise en place d'indicateurs de suivis (cf. Fiches actions 1 à 10 ; partie VI du DOCOB) :

Pour chaque action, différents indicateurs devraient permettre d'évaluer de façon simple l'efficacité des mesures de gestion mises en place et l'évolution de l'état de conservation des habitats et de l'espèce d'intérêt communautaire.

- *Pour la maîtrise de la fréquentation* : suivis photographiques et suivis scientifiques (avant et après travaux), surfaces des habitats (cartographie), critères de dégradations du CBN Brest (Erosion/Mise à nu du substrat/Remblais et décharge), respect des aménagements (nombre de plots ou de barrières détériorés), nombre de voitures et de vélos au niveau des aires de stationnement/nombre de vélos sur le site/comportement des visiteurs.

- *Pour la réhabilitation des zones dunaires dégradées* : suivis photographiques et suivis scientifiques (avant et après travaux), surfaces des habitats (cartographie), critères de dégradations du CBN Brest (Mise à nu du substrat), respect des aménagements (nombre de plots et linéaire de ganivelles détériorés), comportement des visiteurs.

- *Pour la gestion des landes* : suivis photographiques et suivis scientifiques (avant et après travaux), surfaces des habitats (cartographie), critères de dégradations du CBN Brest (Embroussaillage/Enfrichement).

- *Pour la maîtrise de l'érosion* : suivis photographiques et suivis scientifiques (avant et après travaux), surfaces des habitats (cartographie), critères de dégradations du CBN Brest (Erosion/Mise à nu du substrat), respect des aménagements + suivi du recul du trait de côte.

- *Pour le maintien des stations de Rumex rupestris* : suivis photographiques, suivis scientifiques (diagnostic stations), comptage des individus (cartographie).

- *Pour la sensibilisation des usagers* : nombre de plaquettes distribuées, enquête de fréquentation/questionnaire, enquête auprès des Elus et des associations locales.

c) Mise en place d'un « Garde Littoral » :

Afin de sensibiliser les usagers et de faire respecter les « règles de bonne conduite » à suivre sur le sentier côtier, la mise en place d'un garde pourrait être envisagé sur l'île en période estivale.

□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Animation	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Garde Littoral	En période estivale					
Indicateurs/Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Le rôle des différentes structures liées au projet n'étant pas encore précisément défini, l'évaluation des coûts de suivis et d'animation ne peut être détaillée dans cette fiche action.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Garde Littoral	4 500
N+1	Garde Littoral	4 500
N+2	Garde Littoral	4 500
N+3	Garde Littoral	4 500
N+4	Garde Littoral	4 500
N+5	Garde Littoral	4 500
Total :		27 000

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

Investigations complémentaires à mener

N'ayant pas de lien direct avec le projet Natura 2000 ou ne faisant pas l'unanimité au sein des groupes de travail, certaines mesures de gestion n'ont pas été intégrées aux fiches actions mais devront faire l'objet d'une réflexion à moyen terme.

□ Le site de Pen Men

Le recul de l'aire de stationnement à la pointe de Pen Men, au niveau du phare, a été abordé et jugé souhaitable par une minorité à long terme. Afin de dissuader les cyclistes de circuler sur le site, il a également été préconisé de mettre en place des poses-vélos au niveau du parking (aménagement léger entre les plots existants).

➡ Réflexion à mener avec le comité consultatif de la réserve naturelle pour la définition du plan de gestion.

□ Le pâturage au niveau des fourrés

Il a été proposé en groupes de travail de laisser les exploitants de l'île mettre leurs bêtes à pâturer sur les parcelles communales enfrichées, pour enrayer la progression des fourrés à ajoncs et à prunelliers et éviter la fermeture des milieux. Une rotation entre les espèces serait organisée ; convention et cahier des charges pourraient être élaborés et signés.

➡ Réflexion à mener avec la Commune, les exploitants groisillons et les experts du comité de pilotage.
➡ Concept à étendre sur les parcelles privées (communication auprès des propriétaires à mener).
Contrats d'Agriculture Durable (CAD) envisageables.

Figure 55 - Tableau de synthèse : Objectifs / Actions.

Objectifs →	A				B	C	D	E
Fiches Actions ↓	A1	A2	A3	A4	B1	C1	D1	E1
1. Maîtriser la fréquentation/Trou du Tonnerre	■		■					
2. Maîtriser la fréquentation/ Camp des Gaulois	■		■					
3. Maîtriser la fréquentation/Pierre Blanche	■		■					
4. Maîtriser la fréquentation/Pointe Saint-Nicolas	■		■					
5. Maîtriser la fréquentation/Pointe de l'Enfer	■		■					
6. Réhabiliter les zones dunaires dégradées	■	■						
7. Gérer les landes			■					
8. Maîtriser l'érosion				■				
9. Maintenir les stations de <i>Rumex rupestris</i>					■			
10. Sensibiliser les usagers						■	■	
11. Evaluation et suivi : indicateurs et animation								■

Objectifs généraux : A= Vers le maintien des habitats terrestres ; B = Vers le maintien des habitats d'espèces ; C = Vers une gestion raisonnée des habitats marins ; D = Vers l'information et la sensibilisation du public au respect des habitats ; E = Vers la mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces / **Objectifs opérationnels :** A1 = Maîtriser la fréquentation et réhabiliter les secteurs dégradés ; A2 = Restaurer les dunes ; A3 = Gérer les landes ; A4 = Maîtriser l'érosion ; B1 = Maintenir les stations de *Rumex rupestris* ; C1 = Sensibiliser les usagers ; D1 = Informer le grand public ; E1 = Instaurer un système de suivi de l'état de conservation des habitats.

Figure 56 - Tableau de synthèse : Habitats d'intérêt communautaire / Objectifs.

Objectifs →	A				B	C	D	E
Habitats d'intérêt communautaire ↓	A1	A2	A3	A4	B1	C1	D1	E1
Landes sèches atlantiques littorales à <i>Eric vagans</i>								
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion								
Landes sèches européennes								
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques								
Végétation annuelle des laisses de mer								
Végétation vivace des rivages de galets								
Dunes mobiles embryonnaires								
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>								
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux								
Récifs								
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse								
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine								

Figure 57 - Tableau de synthèse : Habitats d'intérêt communautaire / Actions.

N ^{os} Fiches → actions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Habitats d'intérêt communautaire ↓											
Landes sèches atlantiques littorales à <i>Eric vagans</i>											
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion											
Landes sèches européennes											
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques											
Végétation annuelle des laisses de mer											
Végétation vivace des rivages de galets											
Dunes mobiles embryonnaires											
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>											
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux											
Récifs											
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse											

Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine												
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LES CAHIERS DES CHARGES- TYPES APPLICABLES AUX CONTRATS NATURA 2000

[Sommaire](#)



Chaque cahier des charges devra être accompagné, lors de la signature des contrats Natura 2000, d'un dossier récapitulant les **prescriptions techniques** à respecter, adaptées aux caractéristiques du site.

Cahier des charges-types du site Natura 2000 « Ile de Groix » :

- 1) « Restauration et entretien des pelouses aérohalines »
- 2) « Restauration et entretien des milieux dunaires »
- 3) « Restauration et entretien des landes »

Les coûts moyens des actions ont été estimés avec l'aide de gestionnaires d'espaces naturels ou sur devis.

CONTRAT NATURA 2000 - CAHIER DES CHARGES

«Restauration et Entretien des pelouses littorales»

1- HABITAT(S) CONCERNE(S)

Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques : 1230.

2- OBJECTIFS POURSUIVIS

- ✓ Restaurer ou maintenir dans un bon état de conservation les habitats de falaise avec végétation des côtes atlantiques.
- ✓ Maîtriser la fréquentation touristique et les impacts du piétinement.
- ✓ Enrayer les processus d'érosion et de disparition du couvert végétal.
- ✓ Limiter le développement de formations végétales rudérales.

Mesures :

- ✓ Mise en place et entretien d'aménagements de canalisation de la fréquentation.
- ✓ Restauration active et/ou passive du couvert végétal.

Périmètres d'application : Côte sud de Groix (de Pen Men au Trou de l'Enfer).

PRE REQUIS :

Les pratiques rémunérées et non rémunérées s'entendent dans le cadre général du respect des règlements nationaux et européens en matière de sécurité, de normes sanitaires, d'urbanisme, etc...

Il est sous-entendu que tous nouveaux programmes ou projets de travaux devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site (impacts sur la faune, la flore, les habitats, la réversibilité, l'intégration au paysage...).

3- ENGAGEMENTS NON REMUNERES (NR), BONNES PRATIQUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le bénéficiaire s'engage à respecter les conditions suivantes :

Aucun remblai ni autre apport de matériaux exogènes ni déblais	NR
Aucun dépôt de déchets (ordures ménagères, déchets verts, algues, déchets de plage...)	NR
Aucun semis herbacé artificiel, aucune nouvelle plantation, pas de travail du sol, sauf pour les travaux de restauration active (avis d'experts)	NR
Aucune utilisation de produits phytosanitaires, sauf traitement localisé sur les espèces invasives si cela s'avérait nécessaire (avis d'experts). Aucun fertilisant ni amendement	NR
Interdiction des feux de camp	NR
Aucune circulation d'engins motorisés (motos, 4*4, voitures, quad...)	NR
Circulation des chevaux sur des itinéraires balisés définis	NR
SI MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMENAGEMENTS	
Aucune autorisation de pratiques sportives sur les pelouses (jugées néfastes dans le DOCOB pour la conservation des habitats) en dehors des voies et espaces aménagés pour l'accès du public	NR
Circulation et stationnement interdits des engins motorisés en-dehors des voies et espaces aménagés existants	NR
Circulation interdite des vélos et chevaux en-dehors des voies et espaces aménagés existants	NR
Circulation des piétons sur les chemins canalisés, circulation interdite sur les espaces mis en défens	NR
SIGNALETIQUE/ INFORMATION DU PUBLIC	
Mobilier réversible et intégré au paysage	NR
Aucune publicité ni signalétique commerciale	NR

4- ENGAGEMENTS REMUNERES

Les coûts mentionnés ci-dessous sont indicatifs et devront être précisés lors de la signature des contrats avec la réalisation de devis.

Cocher les cases correspondantes :

Intitulé du poste	Coût HT moyen (évolution possible avec devis)
SI MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMENAGEMENTS	
Pose de clôture 3 fils (matériaux + main d'œuvre)	3,81 € /ml
Pose de ganivelles (matériaux + main d'œuvre)	13,40 € /ml
Pose de monofil bas (matériaux + main d'œuvre)	6,20 € /ml
Pose de bifil bas (matériaux + main d'œuvre)	15,24 € /ml
Enlèvement de ganivelles usagées (matériaux + main d'œuvre)	1,85 € / ml
Pose-vélos	200 € /u
Débroussaillage, évacuation, nivellement du sol (main d'œuvre + consommables)	2,08 € / m ²
Barrière pivotante (matériel + pose)	533,37 € /u
Barrière en bois	426,86 € /u
Intitulé du poste	Coût moyen HT (évolution possible avec devis)

Barrière en bois avec système de fermeture (clé tricloise)	440 € / u	<input type="checkbox"/>
Chicane (matériel + pose)	601,55 € / u.	<input type="checkbox"/>
Plots bois de délimitation des voies de circulation / stationnement (matériaux / pose)	16,82 € / ml	<input type="checkbox"/>
SI MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMENAGEMENTS		
Reprofilage mécanique au tracto-pelle	6,00 € / m ³	<input type="checkbox"/>
Portique	457,37 € / u	<input type="checkbox"/>
Modification de talus (enlèvements des gravats et reconstitution)	10,98 € / m ²	<input type="checkbox"/>
Talutage	15,25 € / ml	<input type="checkbox"/>
Entretien des aménagements	21 € / h	<input type="checkbox"/>
SI RESTAURATION ACTIVE DES MILIEUX DEGRADEES : MAITRISE DE L'EROSION		
Fascinage	18,30 € / ml	<input type="checkbox"/>
Scarification (griffage pelle mécanique)	2,80 € / m ²	<input type="checkbox"/>
Scarification manuelle	3,25 € / m ²	<input type="checkbox"/>
Pose de gradines (traverses)	7,70 € / u	<input type="checkbox"/>
Pose de drains	45,75 € / u	<input type="checkbox"/>
Creusement d'une tranchée drainante	4,58 € / ml	<input type="checkbox"/>
Comblement des rigoles et des ravines (avec de la terre)	3,05 € / m ²	<input type="checkbox"/>
SI RESTAURATION ACTIVE DES MILIEUX DEGRADEES : REVEGETALISATION		
Mottage (transplant manuel)	22,9 € / m ²	<input type="checkbox"/>
Mottage (transplant mécanique)	12,96 € / m ²	<input type="checkbox"/>
Semis de graines (ensemencement hydraulique)	1,50 € / m ²	<input type="checkbox"/>
MOBILIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION		
Panneau d'interdiction (prélèvement sable, circulation d'engins motorisés et de vélos sur le sentier côtier) (matériaux ; conception graphique non comprise)	150 € / u.	<input type="checkbox"/>
Panonceaux sur potelet (matériaux + pose ; conception graphique non comprise)	130,56 € / u.	<input type="checkbox"/>
Pictogrammes par 1.000 u. symbole fourni (matériaux visuel et support dibond)	2,10 € / u.	<input type="checkbox"/>

5- MONTANT DES AIDES FINANCIERES

Les coûts des engagements rémunérés devront être évalués sur devis. Le montant des aides financières dépendra de ces derniers.

6- DUREE ET MODALITE

Durée : 5 ans.

Modalité : Les travaux devront être effectués entre octobre et février, en dehors des périodes de floraison et de nidification.

Chaque cahier des charges devra être accompagné, lors de la signature des contrats Natura 2000, d'un dossier récapitulatif des prescriptions techniques à respecter, adaptées aux caractéristiques du site.

7- JUSTIFICATIFS PERMETTANT LE CONTROLE DES ENGAGEMENTS

✓ *Pour les engagements non rémunérés :*

Contrôles sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées.

✓ *Pour les engagements rémunérés :*

Respect des prescriptions techniques (à détailler)

Factures

Calendrier et plan de situation des travaux ; surfaces restaurées concernées

8- INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Se référer à la partie VI du Document d'objectifs. Différents travaux, en cours de réalisation, devraient prochainement permettre de compléter la liste suivante.

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat / Remblais / décharges
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs

CONTRAT NATURA 2000 - CAHIER DES CHARGES

«Restauration et Entretien des milieux dunaires»

3- HABITAT(S) CONCERNE (S)

Dune mobile embryonnaire : 2110.

Dune mobile du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dune blanche) : 2120.

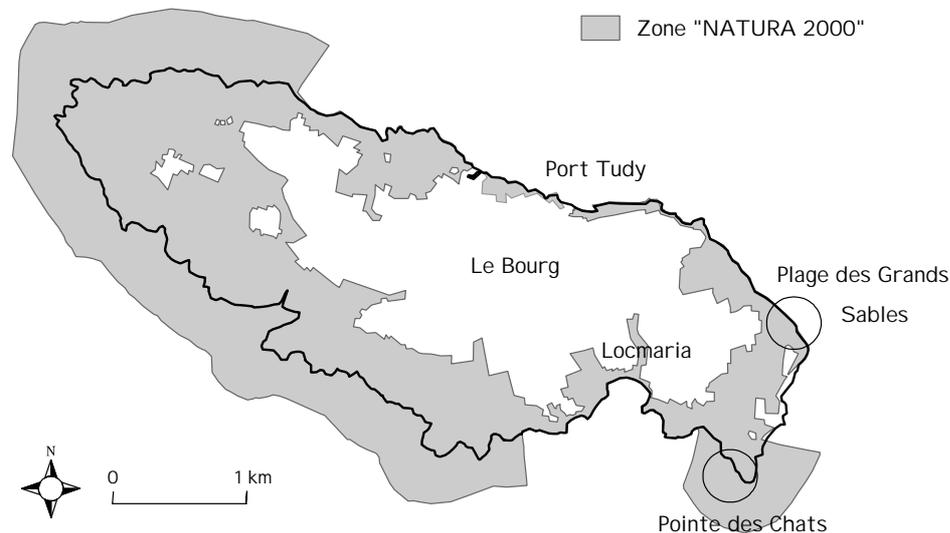
4- OBJECTIFS POURSUIVIS

- ✓ Restaurer ou maintenir dans un bon état de conservation les habitats dunaires.
- ✓ Maîtriser la fréquentation touristique et les impacts du piétinement.

Mesures :

- ✓ Mise en place et entretien d'aménagements dunaires cohérents.

Périmètres d'application : Plage des Grands Sables et Pointe des Chats.



PRE REQUIS :

Les pratiques rémunérées et non rémunérées s'entendent dans le cadre général du respect des règlements nationaux et européens en matière de sécurité, de normes sanitaires, d'urbanisme, etc...

Il est sous-entendu que tous nouveaux programmes ou projets de travaux devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.

3- ENGAGEMENTS NON REMUNERES (NR), BONNES PRATIQUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le bénéficiaire s'engage à respecter les conditions suivantes :

Aucun remblai ni autre apport de matériaux exogènes (hors sable dunaire) ni déblais	NR
Aucun dépôt de déchets	NR
Aucune modification des reliefs dunaires (hors opérations de reprofilage programmées en restauration/avis d'experts)	NR
Aucun semis herbacé artificiel	NR
Aucune nouvelle plantation, pas de travail du sol	NR
Aucune utilisation de produits phytosanitaires, sauf traitement localisé sur les espèces invasives, si cela s'avérait nécessaire (avis d'experts). Aucun fertilisant ni amendement	NR
Interdiction de plan d'épandage (même de boues de station d'épuration)	NR
Interdiction d'épandage sauvage de fosses septiques	NR
Pas de ramassage des laisses de mer, sauf du 1 ^{er} juillet au 1 ^{er} septembre, ponctuellement (et manuellement) sur les zones fortement fréquentées	NR
Interdiction des feux de camp	NR
Aucune circulation d'engins motorisés (motos...), deux roues, chevaux	NR
SI MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMENAGEMENTS	
Aucune autorisation de pratiques sportives sur les dunes (jugées néfastes dans le DOCOB pour la conservation des habitats) en dehors des voies et espaces aménagés pour l'accès du public	NR
Circulation et stationnement interdits des engins motorisés en-dehors des voies et espaces aménagés existants	NR
Circulation interdite des vélos et chevaux en-dehors des voies et espaces aménagés existants	NR
Circulation des piétons sur les chemins canalisés, circulation interdite sur les espaces mis en défens	NR
SIGNALÉTIQUE/ INFORMATION DU PUBLIC	
Mobilier réversible et intégré au paysage	NR
Aucune publicité ni signalétique commerçante sur les massifs dunaires	NR

4- ENGAGEMENTS REMUNERES

Les coûts mentionnés ci-dessous sont indicatifs et devront être précisés lors de la signature des contrats avec la réalisation de devis.

Cocher les cases correspondantes :

Intitulé du poste	Coût moyen HT (évolution possible avec devis)
Nettoyage manuel des macrodéchets sur les plages soumises à une forte fréquentation touristique estivale	83,20 € / j

Intitulé du poste	Coût moyen HT (évolution possible avec devis)	
Déplacement du club nautique des Grands Sables, hors milieux dunaires	200 € / j	<input type="checkbox"/>
SI MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMENAGEMENTS		
Pose de clôture 3 fils (matériaux + main d'œuvre)	3,81 € /ml	<input type="checkbox"/>
Pose de ganivelles (matériaux + main d'œuvre)	13,40 € /ml	<input type="checkbox"/>
Pose de monofil bas (matériaux + main d'œuvre)	6,20 € /ml	<input type="checkbox"/>
Pose de bifil bas (matériaux + main d'œuvre)	15,24 € /ml	<input type="checkbox"/>
Pose de géotextile sur cheminements (matériaux + main d'œuvre)	21,38 € /m ²	<input type="checkbox"/>
Pose d'escalier de meunier à palier, en bois (matériaux + main d'œuvre)	2 741, 66 €/ml	<input type="checkbox"/>
Pose de caillebotis (panneaux disjoints ; matériaux + main d'œuvre)	330,00 € /u	<input type="checkbox"/>
Pose de platelage (panneaux joints ; matériaux + main d'œuvre)	210,00 € /ml	<input type="checkbox"/>
Enlèvement de ganivelles usagées (matériaux + main d'œuvre)	1,85 € / ml	<input type="checkbox"/>
Plantations d'oyats (main d'œuvre)	7,56 € / m ²	<input type="checkbox"/>
Débroussaillage, évacuation, nivellement du sol (main d'œuvre + consommables)	2,08 € / m ²	<input type="checkbox"/>
Barrière pivotante (matériel + pose)	533,37 € /u	<input type="checkbox"/>
Barrière en bois	426,86 € /u	<input type="checkbox"/>
Chicane (matériel + pose)	601,55 € / u.	<input type="checkbox"/>
Plots bois de délimitation des voies de circulation / stationnement (matériaux / pose)	16,82 € /ml	<input type="checkbox"/>
Reprofilage mécanique au tracto-pelle	6,00 € / m ³	<input type="checkbox"/>
Portique	457,37 € /u	<input type="checkbox"/>
Entretien d'aménagements	21 € /h	<input type="checkbox"/>
MOBILIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION		
Panneau d'interdiction (prélèvement sable, circulation d'engins motorisés et de vélos sur le sentier côtier) (matériaux ; conception graphique non comprise)	150 € / u.	<input type="checkbox"/>
Panonceaux sur potelet (matériaux + pose ; conception graphique non comprise)	130,56 € / u.	<input type="checkbox"/>
Pictogrammes par 1.000 u. symbole fourni (matériaux visuel et support dibond)	2,10 € / u.	<input type="checkbox"/>

5- MONTANT DES AIDES FINANCIERES

Les coûts des engagements rémunérés devront être évalués sur devis. Le montant des aides financières dépendra de ces derniers.

6- DUREE ET MODALITE

Durée : 5 ans.

Modalité : Les travaux devront être effectués en automne ou au début du printemps, en dehors des périodes de floraison et de nidification.

Chaque cahier des charges devra être accompagné, lors de la signature des contrats Natura 2000, d'un dossier récapitulant les prescriptions techniques à respecter, adaptées aux caractéristiques du site.

7- JUSTIFICATIFS PERMETTANT LE CONTROLE DES ENGAGEMENTS

✓ Pour les engagements non rémunérés :

Contrôles sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées.

✓ Pour les engagements rémunérés :

Calendrier et plan de situation des travaux ; surfaces concernées

Pour les aménagements :

Respect des prescriptions techniques (à détailler :
linéaires/matériaux/positions...)

Factures

8- INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Se référer à la partie VI du Document d'objectifs. Différents travaux, en cours de réalisation, devraient prochainement permettre de compléter la liste suivante.

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs

CONTRAT NATURA 2000 - CAHIER DES CHARGES

«Restauration et Entretien des landes sèches»

5- HABITAT(S) CONCERNE (S)

Landes sèches atlantiques littorales à *Erica vagans* : 4040* (EUR 15)

Landes sèches européennes : 4030 (EUR 15)

6- OBJECTIFS POURSUIVIS

- ✓ Restaurer ou maintenir dans un bon état de conservation les landes sèches littorales groisillonnes.
- ✓ Enrayer les processus de fermeture des milieux (enfrichement).
- ✓ Maintenir la diversité biologique et lutter contre l'embroussaillage (progression des ronces, fougères et ajoncs).
- ✓ Maîtriser la fréquentation touristique.

Mesures :

- ✓ Restauration et entretien régulier.

Périmètres d'application : Côte sud de Groix (de Pen Men au Trou de l'Enfer).

PRE REQUIS :

Les pratiques rémunérées et non rémunérées s'entendent dans le cadre général du respect des règlements nationaux et européens en matière de sécurité, de normes sanitaires, d'urbanisme, etc...

Il est sous-entendu que tous nouveaux programmes ou projets de travaux devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.

3- ENGAGEMENTS NON REMUNERES (NR), BONNES PRATIQUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le bénéficiaire s'engage à respecter les conditions suivantes :

Aucun remblai ni autre apport de matériaux exogènes ni déblais	NR
Aucun dépôt de déchets	NR
Aucun semis herbacé artificiel	NR
Aucune utilisation de produits phytosanitaires, sauf traitement localisé sur les espèces invasives si cela s'avérait nécessaire (avis d'experts). Aucun fertilisant ni amendement	NR
Interdiction de plan d'épandage (même de boues de station d'épuration) Interdiction d'épandage sauvage de fosses septiques	NR
Aucune nouvelle plantation	NR
Interdiction des feux de camp	NR
Aucune autorisation de pratiques sportives sur les landes (jugées néfastes dans le DOCOB pour la conservation des habitats) en dehors des voies et espaces aménagés pour l'accès du public	NR
Interdiction de défricher les landes, travailler le sol et replanter avec semis extérieurs	NR
Aucune circulation d'engins motorisés (motos, 4*4, voitures, quad...) en-dehors des voies et espaces aménagés existants	NR
Circulation interdite des vélos et chevaux en-dehors des voies et espaces aménagés existants	NR
Circulation des piétons sur les chemins canalisés, interdite sur les espaces mis en défens	NR
SIGNALETIQUE/ INFORMATION DU PUBLIC	
Mobilier réversible et intégré au paysage	NR
Aucune publicité ni signalétique commerciale	NR

4- ENGAGEMENTS REMUNERES

Les coûts mentionnés ci-dessous sont indicatifs et devront être précisés lors de la signature des contrats avec la réalisation de devis.

Cocher les cases correspondantes :

Intitulé du poste	Coût moyen HT (évolution possible avec devis)
RESTAURATION	
Broyage avec exportation de landes basses sèches (hauteur : de 0 à 40 cm) / entreprise spécialisée	1 600 € / ha + 600 € pour passer le matériel sur l'île
Broyage avec exportation de landes hautes sèches (hauteur : de 40 cm à 1 m) / entreprise spécialisée	2000 € / ha + 600 € pour passer le matériel sur l'île
Broyage avec exportation de landes hautes sèches (hauteur : de 1 m à 1,80 m) / entreprise spécialisée	2 600 € / ha + 600 € pour passer le matériel sur l'île
Broyage sans exportation de landes sèches / exploitant agricole de l'île	500 € / ha
Intitulé du poste	Coût moyen HT (évolution possible avec devis)

Suppression d'arbres et d'arbustes, diamètre 10 à 15 cm / entreprise spécialisée (passage de matériel sur l'île non inclus)	8 € / arbre + 2 € / m ³ pour les précautions environnementales + 16 € / m ³ pour l'exportation	
Suppression d'arbres et d'arbustes, diamètre 26 à 35 cm / entreprise spécialisée (passage de matériel sur l'île non inclus)	61 € / arbre + 2 € / m ³ pour les précautions environnementales + 16 € / m ³ pour l'exportation	
ENTRETIEN		
Fauchage sélectif / entreprise spécialisée (passage de matériel sur l'île non inclus)	300 € / ha	
Fauchage / exploitant agricole de l'île	200 € / ha	
Tenue d'un cahier de fauche	19,50 € / mois fauché	
MOBILIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION		
Panneau d'interdiction (prélèvement sable, circulation d'engins motorisés et de vélos sur le sentier côtier) (matériaux ; conception graphique non comprise)	150 € / u.	
Panonceaux sur potelet (matériaux + pose ; conception graphique non comprise)	130,56 € / u.	
Pictogrammes par 1.000 u. symbole fourni (matériaux visuel et support dibond)	2,10 € / u.	

5- MONTANT DES AIDES FINANCIERES

Les coûts des engagements rémunérés devront être évalués sur devis. Le montant des aides financières dépendra de ces derniers.

6- DUREE ET MODALITE

Durée : 5 ans.

Modalité : Les travaux devront être effectués entre octobre et février, en dehors des périodes de floraison et de nidification.

Chaque cahier des charges devra être accompagné, lors de la signature des contrats Natura 2000, d'un dossier récapitulatif des prescriptions techniques à respecter, adaptées aux caractéristiques du site.

7- JUSTIFICATIFS PERMETTANT LE CONTROLE DES ENGAGEMENTS

✓ *Pour les engagements non rémunérés :*

Contrôles sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées.

✓ *Pour les engagements rémunérés :*

Calendrier et plan de situation des travaux ; surfaces restaurées concernées

Pour les aménagements :

Respect des prescriptions techniques (à détailler)

Factures

Pour la restauration et l'entretien :

Respect des prescriptions techniques (à détailler)

Factures

Cahier de fauche (parcelle, date de l'intervention, technique, exportation...)

Dates et périodes des travaux

Volume de matériaux exportés/localisation

8- INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Se référer à la partie VI du Document d'objectifs. Différents travaux, en cours de réalisation, devraient prochainement permettre de compléter la liste suivante.

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Embroussaillage/enfrichement

LE DISPOSITIF FINANCIER

[Sommaire](#)



V1. Les contrats Natura 2000

V1. A – Définition

L'adhésion individuelle au document d'objectifs des acteurs qui ont en charge la gestion et l'entretien des milieux naturels se fera sous la forme de contrats administratifs librement consentis appelés « contrats Natura 2000 » (article L 414-3 du Code de l'Environnement).

Ces contrats permettront aux signataires (propriétaires, associations, communes...) d'être rémunérés pour les travaux et services rendus à la collectivité.

Ils seront passés, pour une période minimale de cinq ans, directement entre l'Etat (via le Préfet de département) et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées.

Le contrat définira précisément les tâches à accomplir pour conserver ou rétablir les habitats naturels et les espèces qui ont motivé la création du site. Il donnera la nature et les modalités de rémunération par l'Etat (et les collectivités territoriales le cas échéant) en contrepartie des prestations à fournir par le bénéficiaire. Ils pourront être éventuellement cofinancés par l'Union européenne.

Les aides financières accordées prendront la forme de subventions à l'investissement (acquisition de matériel, travaux de restauration...) ou d'aides annuelles à l'hectare.

Les contrats conclus avec des exploitants agricoles, qui devront être conformes aux prescriptions du document d'objectifs, prendront la forme de Contrats d'Agriculture Durable (CAD) ou de Mesures Agro-Environnementales (MAE).

V1. B – Le financement

Pour la rémunération des services rendus au titre de contrats Natura 2000, les aides versées proviendront :

- De cofinancements de l'Union européenne :
 - Aides au titre de la section garantie des Fonds Européens d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA), pour les mesures

individuelles éligibles au Règlement de Développement Rural (RDR), tels que les CAD.

- Fonds Européens de Développement Régional (FEDER), pour les contrats d'animation de site et hors RDR.
 - Etc...
- De l'Etat :
 - Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD), pour les mesures sortant du champ de l'agro-environnement : Fonds National de Gestion des Milieux Naturels (FGMN).
 - Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (MAAPAR), pour les mesures entrant dans le champ de l'agro-environnement.

 - De cofinancements éventuels émanant de collectivités territoriales, d'établissements publics (Agence de l'Eau...) et de tout autre acteur local.

V2. Les autres financements

Pour les actions prévues, ne pouvant rentrer dans le cadre des contrats Natura 2000 (communication, suivis...), les partenaires financiers potentiels suivants pourront être sollicités :

- L'Etat (Convention DI REN/Opérateur).
- La Région (Contrat Nature...).
- Le Département.
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient.
- La Commune de Groix.

V3. Le tableau récapitulatif des coûts

Les coûts moyens de chaque action ont été évalués sur devis ou avec l'aide de gestionnaires d'espaces naturels.

Ces derniers pourront être amenés à évoluer, lors de la mise en œuvre du document d'objectifs, avec la réalisation de nouveaux devis prenant notamment

en compte de manière plus précise le déplacement d'entreprises et/ou de matériel sur l'île et l'entretien des aménagements mis en place.

Tableau récapitulatif des coûts moyens (en euros).

N° Fiche action	Descriptif	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Total sur 6 ans	
1	Barrière à clé tricloise	440	-	-	-	-	-	440	Total sur 6 ans pour l'action N°1 = 3 740 €
1	Aire de stationnement (défrichage)	1 800	-	-	-	-	-	1 800	
1	Pose-vélos	200	-	-	-	-	-	200	
1	Suivis scientifiques	300	200	200	200	200	200	1 300	
2	Barrière à clé tricloise	440	-	-	-	-	-	440	Total sur 6 ans pour l'action N°2 = 3 740 €
2	Aire de stationnement (défrichage)	1 800	-	-	-	-	-	1 800	
2	Pose-vélos	200	-	-	-	-	-	200	
2	Suivis scientifiques	300	200	200	200	200	200	1 300	
3	2 Barrières à clé tricloise	880	-	-	-	-	-	880	Total sur 6 ans pour l'action N° 3 = 2 380 €
3	Pose-vélos	200	-	-	-	-	-	200	
3	Suivis	300	200	200	200	200	200	1 300	
4	Fossés + drains	1 800	-	-	-	-	-	1 800	Total sur 6 ans pour l'action N° 4 = 12 320 €
4	3 Barrières à clé tricloise	1 320	-	-	-	-	-	1 320	
4	Pose-vélos	200	-	-	-	-	-	200	
4	Enlèvement route goudronnée	2 700	-	-	-	-	-	2 700	
4	Diagnostic	5 000	-	-	-	-	-	5 000	
4	Suivis	300	200	200	200	200	200	1 300	
5	Barrière à clé tricloise	440	-	-	-	-	-	440	
5	Enlèvement route goudronnée, mise en place de revêtement	10 500	-	-	-	-	-	10 500	

N° Fiche action	Descriptif	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Total sur 6 ans	
5	Pose-vélos	200	-	-	-	-	-	200	Total sur 6 ans pour l'action N° 5 = 21 440 €
5	Valorisation/agrandissement du parking, cheminements	4 000	-	-	-	-	-	4 000	
5	Diagnostic	5 000	-	-	-	-	-	5 000	
5	Suivis	300	200	200	200	200	200	1 300	
6	Poteaux, monofil et ganivelles	800	-	-	-	-	-	800	Total sur 6 ans pour l'action N° 6 = 4 400 €
6	Pose-vélos	100	-	-	-	-	-	100	
6	Lattes de bois	2 000	-	-	-	-	-	2 000	
6	Déplacement club nautique	200	-	-	-	-	-	200	
6	Suivis	300	200	200	200	200	200	1 300	
7	Girobroyage	11 000	-	-	-	-	-	11 000	Total sur 6 ans pour l'action N° 7 = 15 500 €
7	Fauchage	-	-	-	1 500	-	-	1 500	
7	Suivis	500	500	500	500	500	500	3 000	
9	Diagnostic	250	-	-	-	-	-	250	Total sur 6 ans pour l'action N° 9 = 1 750 €
9	Suivis	250	250	250	250	250	250	1500	
10	Outils de communication sur les sites sensibles littoraux (pictogrammes + panneaux)	1 900	-	-	-	-	-	1 900	Total sur 6 ans pour l'action N° 10 = 20 400 €
10	Plaquette d'information + affiches	3 000	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	15 500	
10	Exposition	3 000	-	-	-	-	-	3 000	
11	Garde Littoral	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	27 000	Total sur 6 ans pour l'action N° 11 = 27 000 €
Coût total (Fiche action 8 non incluse) = 112 670 €									

LES PROCEDURES DE SUIVI ET D'EVALUATION

[Sommaire](#)



IV1. Le suivi général du projet Natura 2000

Le suivi global du projet Natura 2000 sera assuré par l'opérateur local et les différents partenaires représentés au sein du Comité de pilotage.

A Groix, la Commune sera chargée de mettre en œuvre le document d'objectifs et conservera le rôle d'opérateur local. Elle pourra déléguer à la CAP L'ORIENT, par convention, tout ou partie des fonctions administratives et financières ainsi que la maîtrise d'ouvrage et/ou maîtrise d'œuvre des principales opérations de réhabilitation du littoral.

La gestion courante et technique pourra être assurée par la Commune. Un partenariat sera recherché avec la réserve naturelle.

Les suivis scientifiques pourront être confiés à des laboratoires d'universités ou à Bretagne Vivante qui seront conseillés par le Conservatoire Botanique National de Brest, chargé d'harmoniser et de vérifier les protocoles.

Un comité de gestion, regroupant ces différentes structures, sera organisé de manière bimensuelle pour optimiser la mise en œuvre des actions et leur suivi.

Des groupes de travail pourront les assister ponctuellement, de la même façon que lors de la phase d'élaboration du DOCOB.

L'information régulière des usagers restera primordiale pour mener à bien le projet, en concertation avec les acteurs locaux.

Un **bilan d'activités** sera dressé chaque année par l'opérateur et présenté en Comité de pilotage : priorité de l'année, état d'avancement des mesures de gestion (bilan physique et financier), analyse de la conduite de projet (coordination du DOCOB et gestion administrative, information et communication, animation), enseignements et orientations (travail en cours sur son contenu - Atelier Technique des Espaces Naturels).

Tous les six ans, un **rapport d'évaluation** devra être transmis au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

	Maitrise d'ouvrage (propositions)	Maitrise d'œuvre (propositions)	Suivis scientifiques (propositions)	Partenaires potentiels
Fiches 1 à 5 « Maîtriser la fréquentation »	Commune + CAP L'ORIENT	CAP L'ORIENT ou Bureaux d'études	Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante)	CBN Brest (définition/vérification des protocoles de suivis), sociétés privées (défrichage/imprimeries), bureaux d'études (diagnostic), exploitants agricoles (défrichage)
Fiche action 6 « Réhabiliter les zones dunaires »	Commune + CAP L'ORIENT	CAP L'ORIENT ou Bureaux d'études	Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante)	CBN Brest (définition/vérification des protocoles de suivis), sociétés privées (imprimeries)
Fiche action 7 « Gérer les landes »	Commune	Commune + Bretagne Vivante	Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante)	CBN Brest (définition/vérification des protocoles de suivis), sociétés privées (broyage+fauchage), exploitants agricoles (fauchage)
Fiche action 8 « Maîtriser l'érosion »	Commune + CAP L'ORIENT	CAP L'ORIENT ou Bureaux d'études	Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante)	CBN Brest (définition/vérification des protocoles de suivis)
Fiche action 9 « Maintenir les stations de <i>Rumex rupestris</i> »	Commune	Commune	Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante)	CBN Brest (définition/vérification des protocoles de suivis)
Fiche action 10 « Sensibiliser les usagers »	Commune + CAP L'ORIENT	CAP L'ORIENT ou Bureaux d'études	-	Sociétés privées (imprimeries), associations de l'île (vidéo)
Fiche action 11 « Evaluation et suivi : indicateurs et animation »	Commune + CAP L'ORIENT	CAP L'ORIENT ou Bureaux d'études	Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante)	CBN Brest (définition/vérification des protocoles de suivis)

IV2. Le suivi et l'évaluation des mesures conservatoires

Puisque le DOCOB est un outil d'aide local à la gestion d'un territoire remarquable, il convient de l'évaluer tous les six ans. Pour cela, des **indicateurs de suivis** des mesures de gestion proposées et de l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire doivent être utilisés.

Différents travaux, confiés au Muséum National d'Histoire Naturelle et au Conservatoire Botanique National par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, sont actuellement en cours et devraient voir le jour à la fin de l'année 2004 (propositions de méthodes de suivis et d'évaluation de l'état de conservation des habitats).

En première analyse, une série d'indicateurs de suivi et d'évaluation, qualitatifs ou quantitatifs, est proposée ci-après.



Des compléments devront être apportés fin 2004, courant 2005 par les multiples études en cours, précédemment citées.

Indicateurs	Critères d'évaluation	Fiches actions concernées
<p>Suivis photographiques, avant et après travaux (photographies aériennes + photographies de terrain)</p>	<p>Repousse du couvert végétal, maintien/augmentation des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire</p>	<p>N^{os} 1 à 9 : - « Maîtriser la fréquentation » - « Réhabiliter les sites dunaires dégradés » - « Gérer les landes » - « Maîtriser l'érosion » - « Maintenir les stations de <i>Rumex rupestris</i> »</p>
<p>Suivis scientifiques, avant et après travaux (protocoles et sites de suivis à définir avec des spécialistes)</p>	<p>Repousse du couvert végétal, maintien/augmentation des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et du nombre d'espèces</p>	<p>N^{os} 1 à 9 : - « Maîtriser la fréquentation » - « Réhabiliter les sites dunaires dégradés » - « Gérer les landes » - « Maîtriser l'érosion » - « Maintenir les stations de <i>Rumex rupestris</i> »</p>
<p>Surfaces occupées par des habitats d'intérêt communautaire (cartographie et/ou observations visuelles)</p>	<p>Maintien/augmentation des surfaces (comparaison avec la cartographie des habitats du CBN Brest, 2000)</p>	<p>N^{os} 1 à 9 - « Maîtriser la fréquentation » - « Réhabiliter les sites dunaires dégradés » - « Gérer les landes » - « Maîtriser l'érosion » - « Maintenir les stations de <i>Rumex rupestris</i> »</p>

Indicateurs	Critères d'évaluation	Fiches actions concernées
Comptage des pieds de <i>Rumex rupestris</i>	Maintien des stations/évolution du nombre d'individus	N° 10 « Maintenir les stations de <i>Rumex rupestris</i> »
Respect des aménagements	Maintien des aménagements ; nombre de barrières et de plots arrachés + linéaire de ganivelles...	N°s 1 à 6, N° 8 - « Maîtriser la fréquentation » - « Réhabiliter les sites dunaires dégradés » - « Maîtriser l'érosion »
Comportement des visiteurs (utilisation des aires de stationnement et des parcs à vélos)	Nombre de vélos et de voitures au niveau des aires de stationnement/nombre de deux roues sur le site	N°s 1 à 6 - « Maîtriser la fréquentation » - « Réhabiliter les sites dunaires dégradés »
Suivis du recul du trait de côte	Maintien ou recul du trait de côte (érosion naturelle et/ou liée au piétinement)	N° 8 - « Maîtriser l'érosion »
Réussite de la diffusion des outils de communication	Nombre de plaquettes d'information distribuées Enquête de fréquentation/questionnaire + enquête auprès des Elus et des associations locales	N° 10 - « Sensibiliser les usagers »

A ces indicateurs de suivis, ont été rajoutés dans les fiches actions un certain nombre de critères, utilisés par le Conservatoire Botanique National de Brest lors de la réalisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire, en 2000.

Ces descripteurs supplémentaires, retenus pour l'évaluation de l'état de conservation, sont essentiellement des critères de dégradation :

- **L'érosion** du substrat, naturelle ou entraînée par la forte fréquentation du site.

- **La mise à nu du substrat**, suite à une forte fréquentation des milieux (piétinement ou circulation).
- **Les remblais** : artificialisation du substrat, souvent accompagnée par le développement d'espèces rudérales.
- **Les décharges** : présence de dépôts d'ordures ménagères, de déchets de jardin, souvent accompagnée par le développement d'espèces rudérales.
- **La rudéralisation** (essentiellement pour les milieux aquatiques) : présence d'espèces nitrophiles (= rudérales) suite à l'enrichissement du milieu.
- **L'embroussaillage** : présence d'espèces indiquant l'embroussaillage des milieux comme les ronces, les fougères aigles...

Pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats marins d'intérêt communautaire, bien qu'il n'existe pas à ce jour de méthodologie précise, il sera possible de s'aider des plongées régulières effectuées par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Concarneau dans le cadre du projet Rebent (Réseau benthique), mené par l'IFREMER.

Afin de déterminer l'efficacité des mesures de gestion appliquées et de caractériser l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, ces indicateurs devront faire l'objet d'une évaluation annuelle, pour aboutir à des conclusions fines tous les six ans et voir si les objectifs fixés ont été atteints, ou pour connaître leur degré de mise en œuvre.

De manière générale, cette évaluation impliquera :

- de connaître l'état initial des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (surfaces + état de conservation / Cartographie du CBN Brest, 2000 ; Etats initiaux avant travaux),
- de mettre en place des suivis à des pas de temps appropriés, selon des protocoles adaptés,
- de confier les suivis scientifiques à des structures compétentes.

LISTE DES FIGURES

- Figure 1** : Les sites Natura 2000 de Bretagne.
- Figure 2** : Localisation du site.
- Figure 3** : Le périmètre Natura 2000 fixé par la DIREN et envoyé à l'Union Européenne.
- Figure 4** : Les grands traits morphologiques de l'île.
- Figure 5** : Carte géologique de l'île de Groix.
- Figure 6** : Glaucophanites à épidote.
- Figure 7** : Plage de sables à grenats (les Sables rouges).
- Figure 8** : Diagramme ombrothermique/Groix/2002.
- Figure 9** : Durée d'insolation/Groix/2002.
- Figure 10** : La plage des Grands Sables.
- Figure 11** : Les différents types de sols de l'île de Groix.
- Figure 12** : Les habitats terrestres et les espèces végétales d'intérêt communautaire.
- Figure 13** : Bruyère vagabonde (Pen Men).
- Figure 14** : Les ormaies littorales sur pans de falaises (Port Lay).
- Figure 15** : Caquillier maritime (Locmaria).
- Figure 16** : Pourpier de mer (Locmaria).
- Figure 17** : Dune embryonnaire (Plage des Grands Sables).
- Figure 18** : Oyats (Plage des Grands Sables).
- Figure 19** : Pelouses littorales dégradées.
- Figure 20** : Ajonc maritime et bruyère cendrée (Pen Men).
- Figure 21** : Prairie à molinie (Vallon de Cro Ménac'h).
- Figure 22** : L'oseille des rochers.
- Figure 23** : Les habitats marins d'intérêt communautaire de l'île de Groix.
- Figure 24** : Estran de sables fins (Baie de Locmaria).
- Figure 25** : Sables à Talitres et roche médiolittorale en mode exposé.
- Figure 26** : Flaque permanente (algue encroûtante du genre Lithothamnium).
- Figure 27** : Tableau récapitulatif.
- Figure 28** : Les protections réglementaires.
- Figure 29** : Les sites archéologiques de l'île de Groix.
- Figure 30** : Localisation des ZNI EFF.
- Figure 31** : Les propriétés foncières.
- Figure 32** : Les catégories socio-professionnelles.
- Figure 33** : Les exploitants de l'île de Groix.
- Figure 34** : Les terres cultivées de Groix.
- Figure 35** : L'agriculture sur Groix.

- Figure 36** : L'évolution des exploitations agricoles et des actifs depuis 1988.
- Figure 37** : La pêche professionnelle à Groix (Port Tudy).
- Figure 38** : La pêche à pied sur l'île.
- Figure 39** : Les activités socio-économiques.
- Figure 40** : Les bateaux de plaisance de Locmaria.
- Figure 41** : Les capacités de mouillages de l'île.
- Figure 42** : Le village vacances.
- Figure 43** : Le camping municipal du Méné.
- Figure 44** : Les structures d'accueil et d'hébergements touristiques.
- Figure 45** : L'évolution du nombre de passagers sur les bateaux de la SMN, entre Lorient et Groix.
- Figure 46** : Des randonneurs sur le sentier côtier.
- Figure 47** : Et des cyclistes...
- Figure 48** : Etat de dégradation des sentiers de l'île de Groix.
- Figure 49** : Les portions de sentier côtier de l'île de Groix, accessibles aux voitures.
- Figure 50** : L'école de voile des Grands Sables.
- Figure 51** : Les canoës Kayak de Locmaria.
- Figure 52** : L'école de plongée de Port Tudy.
- Figure 53** : L'incidence des activités humaines.
- Figure 54** : Les objectifs de gestion et leur hiérarchisation.
- Figure 55** : Tableau de synthèse : Objectifs/Actions.
- Figure 56** : Tableau de synthèse : Habitats d'intérêt communautaire/Objectifs.
- Figure 57** : Tableau de synthèse : Habitats d'intérêt communautaire/Actions.
- Figure 58** : Tableau récapitulatif des coûts.

BIBLIOGRAPHIE

En raison du nombre important de documents utilisés, cette bibliographie n'est pas exhaustive mais renvoie seulement le lecteur aux références essentielles.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, 2004 - « Diagnostic agricole et territorial de l'île de Groix », 20 p.

AUDREN C., TRIBOULET C., 1990 - « Un témoin exceptionnel de l'histoire géologique hercynienne de l'Europe » in « L'île de Groix », in Penn ar Bed, numéro spécial, p 16-27.

AUSSEUR-DOLLEANS C., 1993 - « Aménager vos sentiers en milieux dunaires », Atelier Technique des Espaces Naturels, 73 p.

BI ORET F., 1985 - « Etude de la végétation des milieux naturels des îles de Batz, Ouessant et Groix : état actuel et évolution, influence de l'homme et dégradations », Université de Nantes, Observatoire des changements dans les îles bretonnes, 186 pp.

BI ORET F., 1989 - « Contribution à l'étude de la flore et de la végétation de quelques îles et archipels ouest et sud armoricains », Thèse de doctorat de l'Université de Nantes, 480 p.

BI ORET F., 1990 - « La végétation de l'île de Groix » in « L'île de Groix », Penn ar Bed, numéro spécial, p 16-27.

BI ORET F., BRIGAND L., 1993 - « Fréquentation humaine et protection des espaces naturel littoraux : un exemple de diagnostic en vue d'une stratégie d'aménagement intégré », Bull. Ecol., Tome 24, p 96 - 99.

BI ORET F., BRIGAND L., LE DEMEZET M., 1989 - « L'environnement, argument de développement d'un tourisme intégré dans les îles bretonnes » in « Actes du colloque Territoires et Sociétés insulaires », Ministère de l'Environnement, p 399 - 406.

BRETAGNE VIVANTE, Réserve naturelle François Le bail - Plans de gestion et rapports d'activités.

BRIGAND L., 1983 - « Les îles bretonnes : Aspects géographiques de l'insularité », Thèse de 3^{ème} cycle de l'Université de Bretagne Occidentale, Tome I, 267 p.

BRIGAND L., 2002 - « Les îles du Ponant, Histoires et géographie des îles et archipels de la Manche et de l'Atlantique », 480 pp.

BRIGAND L., LE DEMEZET M., 1986 - « Les changements écologiques, économiques et sociologiques dans les îles du Ponant : le cas de Batz, Ouessant et Groix », Université de Bretagne Occidentale, Institut de Géoarchitecture, 194 p.

BRIGAND L., MORINIÈRE C., 1990 - « Paysages et organisation de l'espace » in « L'île de Groix », Penn ar Bed, numéro spécial, p 50-63.

BRIGAND L., FICHAUT B., MARQUES P., 1998 - « Archipel de Chausey, étude de fréquentation », CNRS, Laboratoire Géosystèmes, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, 101 p.

CANADO G., CHAUGAUD S. (TBM), 2003 - « Cartographie des habitats marins d'intérêt européen de l'île de Groix » et « Notice ».

CANADO G., CHAUGAUD L., CHAUGAUD S., FORTIN M., GELINAUD G., GRALL J., 2002 - « Mise en place d'un réseau d'observation des habitats insulaires marins du Morbihan », Direction Régionale de l'Environnement, 41 p.

CASTRIC-FEY A., L'HARDY-HALOS M-TH., 2001 - « Inventaire de la faune et de la flore sur les fonds rocheux de l'île de Groix », Association pour la Découverte du Monde Sous-marin, 175 p.

CAPITAINE E., 2000 - « Etude de déplacement - Ile de Groix », Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, 60 p.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BREST, 2000. « Inventaire et cartographie des habitats terrestres, Rapport de synthèse » et « Notice d'accompagnement de la carte des habitats terrestres ».

FIERS V., 2003. « Etudes scientifiques en espaces naturels », Atelier Technique des Espaces Naturels, 96 p.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT (Finistère), 2001 - « L'organisation de la fréquentation du public dans les espaces naturels : enseignements de l'opération Grand Site National Pointe du Raz, Pointe du Van, Cap Sizun ».

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT - « Les dunes : une richesse à protéger et mettre en valeur », 47 p.

DUTOIT T., MAUBERT P., 1995 - « Connaître et gérer les pelouses calcicoles », Atelier Techniques des Espaces Naturels, 65 p.

DUVIAL J., 1986 - « Aménagement et gestion des dunes du nord de la France », Ministère de l'Environnement, Délégation à la qualité de la vie, 55 p.

DUVIARD D., 1978 - « Groix, l'île des thoniers », Ed. des quatre seigneurs, Grenoble, 405 p.

ENOUL P. - « Restaurer nos espaces naturels, Bilan d'un savoir-faire en Bretagne », Institut Régional du Patrimoine, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, 55 p.

GALLET S., 2001 - « Les landes atlantiques : De l'écologie des perturbations à la gestion conservatoire. Exemple du site mégalithique de Carnac », Thèse de l'Université de Rennes I , 298 p.

HALLEGOUET B., GORAGUER F., 1990 - « Les formes du relief » in « L'île de Groix », Penn ar Bed, numéro spécial, p 29-37.

INSTITUT REGIONAL DU PATRIMOINE, 1995 - « Les landes de Bretagne, une richesse à protéger, à gérer, à mettre en valeur ».

JAHAN E., 2003 - « Mise en place d'un programme de surveillance de l'érosion côtière sur le littoral du Pays de Lorient : Exemple de l'île de Groix », Mémoire de DESS (Expertise et gestion des littoraux) de l'Université de Bretagne Occidentale, 109 p.

LE BERRIGAUD S., MORGAN A., MASFRAND V., 1999 - « Groix, vers une nouvelle identité ? », Université de Bretagne Occidentale, Institut de Géoarchitecture, 112 p.

LE BORGNE J., 1995 - « Analyse et gestion de la friche de l'île de Groix », Maîtrise de géographie de l'Université de Bretagne Occidentale, 94 p.

LE BRUN C., 2003 - « Les impacts de la fréquentation sur le sentier côtier et les espaces naturels littoraux de l'île de Groix », Mémoire de DESS (Expertise et gestion des littoraux) de l'Université de Bretagne Occidentale, 98 p.

LECUYER J., PORTIER J., 1994 - « Agriculture - Environnement dans les îles du Ponant. Ile de Groix », Association des Iles du Ponant, 26 p.

LEROY D., 2001 - « Aperçu sur le patrimoine archéologique de l'île de Groix » in « Les cahiers de l'île de Groix : Aux origines du paysages, une autre découverte de l'île de Groix », Numéro spécial mars 2001, Ecomusée de l'île de Groix, p 3-8.

LOUIS-DUBREUIL J.P., 1984 - « Les dunes de Bretagne : Aménagement et gestion », Ministère de l'Environnement, Délégation à la qualité de la vie, 96 p.

MORINIÈRE C., 1990 - « Fréquentation touristique à Groix », Université de Bretagne Sud, 25 p.

PERON F., 1993 - « Des îles et des hommes, l'insularité aujourd'hui », 287 p.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), 2003 - Etat des lieux, diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

PRIEUR L., 2002 - « La Loi Littoral », La lettre du cadre territorial, 187 p.

VALENTIN-SMITH G., 1998 - « Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 », Réserves naturelles de France/Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 144 p.

VOURC'H D., 2002 - « Notice de gestion du périmètre d'intervention foncière du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres sur l'île de Groix », Mémoire de DESS, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres - délégation Bretagne.

ANNEXES

[Sommaire](#)

ANNEXE I : Constitution du Comité de pilotage.

ANNEXE II : Les propositions de modifications du périmètre Natura 2000.

ANNEXE III : Les grands types de milieux.

ANNEXE IV : Inventaires.

- Les bryophytes
- Les rophalocères (Papillons de jour)
- Les gastéropodes terrestres
- Les opilions
- Les araignées
- Les oiseaux
- ZNIEFF Mer : espèces rares et remarquables

ANNEXE V : Tableau récapitulatif des habitats d'intérêt communautaire.

ANNEXE I

CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE

COLLECTIVITES TERRITORIALES	Mr le Maire de Groix	Mairie, place Joseph Yvon. 56590 GROIX
	Mr le Président du Conseil Général	Hôtel du Département, rue St Tropez, BP 400, 56009 VANNES cedex
	Mr le Président du Conseil Régional	283, av du Général Patton, 35031 RENNES cedex
	Mr le Président de CAP L'ORIENT	2, bd Leclerc, 56325 LORIENT cedex
ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	Mme la Directrice régionale de l'environnement	6, cours R. Binet, CS 86523, 35065 RENNES cedex
	Mr le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt	bd de la paix, 56000 VANNES
	Mr le Directeur départemental de l'équipement	8, rue du commerce, 56000 VANNES
	Mr le Directeur départemental des affaires maritimes	88-89, av de la perrière, 56321 LORIENT
	Mr le délégué régional au tourisme	8, av Henri Fréville, 35041 RENNES
	Mr le délégué régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	8, quai Gabriel Péri, Port du Légué, BP 474, 22194 PLERIN cedex
	Mr le Sous-préfet de Lorient	quai de Rohan, 56100 LORIENT
	Mr le Vice Amiral d'escadre Cdt la région maritime atlantique	CECLANT, 29200 Brest-Naval
	Mr le Directeur de l'association des îles du Ponant	19, place Maréchal Joffre, 56400 Auray
LES ORGANISMES SOCIO-PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE	Mr le Président de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan	Parc d'activité du Ténénio, 6, allée François-Joseph Broussais, BP 409, 56010 VANNES cedex
	Mme la Présidente de la société de chasse	rue du Maréchal Proteau, 56590 GROIX
	Mr le Président de la chambre d'agriculture du Morbihan	av du Général Borgnis Desbordes, 56009 VANNES
	Mr le Directeur du comité local des pêches maritimes	2, rue Charles Tellier, 56100 LORIENT
	Mr le Directeur du comité régional des pêches maritimes	1, square René Cassin, 35700 RENNES
	Mr le Président de Bretagne Vivante	186, rue Anatole France, 29276 BREST
	Mr le Président du Groupe d'étude des Invertébrés du Massif Armoricaïn	65, rue de St Briec, 35042 RENNES cedex
LES AYANTS-DROITS ET USAGERS	Mme la Directrice de l'Office du tourisme	Port Tudy, 56590 GROIX
	Agriculteurs	Mr Chatté, Les Chats, 56590 GROIX Mr Le Doujet, Kergatouarn, 56590 GOIX
	Mme la Présidente des Amis de chemin de ronde	Mme Héchard, Lomener, 56760 PENESTIN
	Mme la Conservatrice de l'écomusée	Port Tudy, 56590 GROIX
	L'association St Gunthiern	Mme Prévost, Locquetas, 56590 GROIX
	Le club de plongée, SUBAGREC	Port Tudy, 56590 GROIX
	Les Amis de la Terre	Mme Mahé, La Passagère, 56590 GROIX
	Les Amis de la réserve	Mme Calloch, Kermario, Tal er mor. 56590 GROIX

ANNEXE II

Propositions de modification du périmètre Natura 2000

Le périmètre Natura 2000 du site « Ile de Groix » comporte des imperfections qu'il serait souhaitable de corriger :

✓ **Le zonage NDs et le Plan Local d'Urbanisme**

Le PLU de la Commune étant en cours d'élaboration, le zonage NDs qui sera mis en place fin 2004 devrait différer très légèrement de celui proposé par la DDE en 1997 sur lequel se base le périmètre Natura 2000. Il conviendrait donc de recalculer le périmètre sur le zonage NDs définitif.

✓ **La baie de Locmaria et la réserve naturelle**

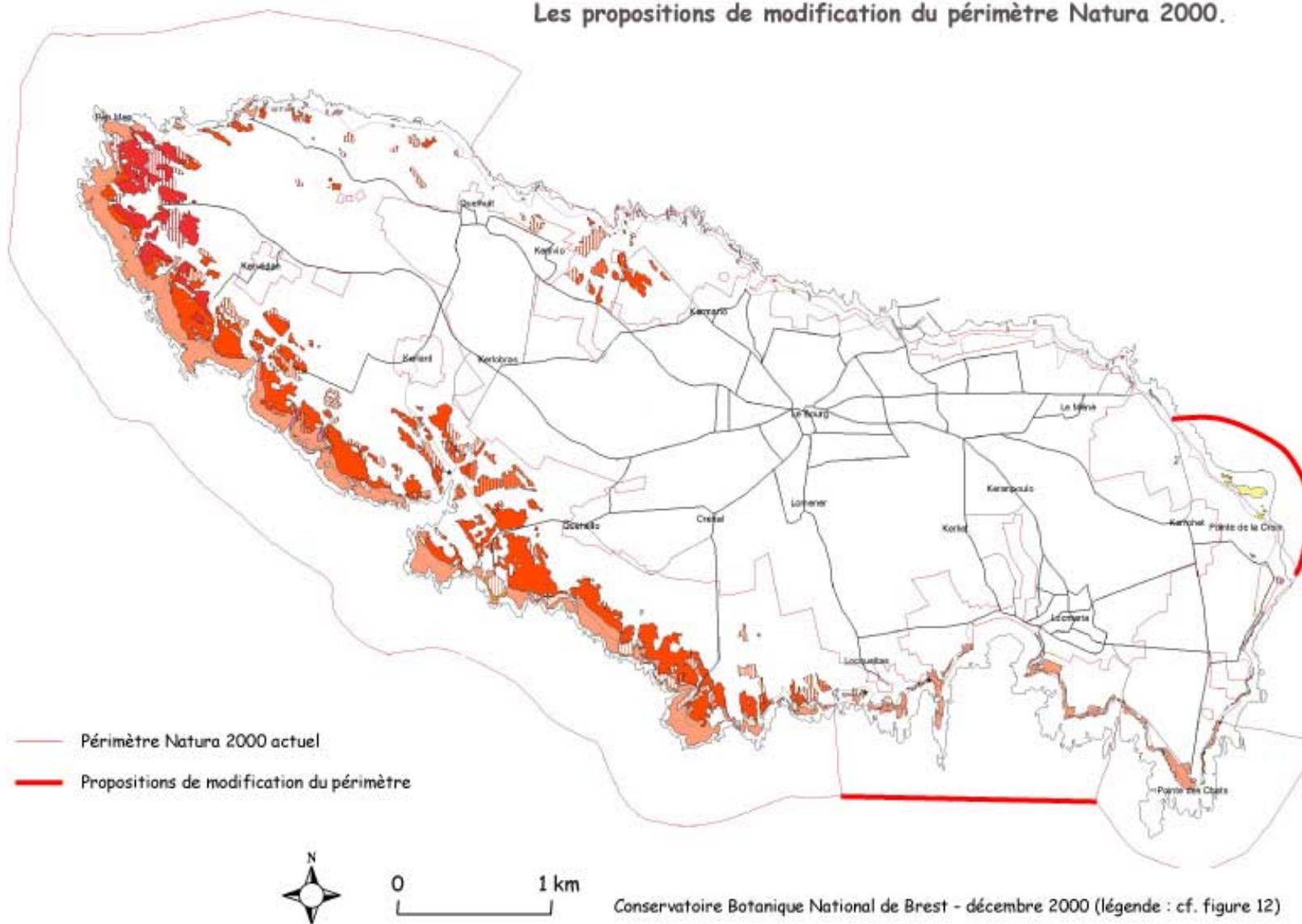
Une erreur de report graphique avait entraîné l'exclusion d'une partie de la réserve naturelle, située sur le Domaine Public Maritime, au sud-est de l'île. Afin de prendre en compte les protections réglementaires existantes et la richesse du secteur (présence d'habitats marins d'intérêt communautaire ; espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial, réserve de chasse maritime), l'intégralité de la baie de Locmaria pourrait être intégrée au périmètre.

✓ **La plage des Grands Sables**

Queue de comète en perpétuel mouvement, la plage des Grands Sables n'est plus à ce jour incluse dans le périmètre Natura 2000. Il serait souhaitable, puisque celle-ci comporte plusieurs habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation variable, d'intégrer le secteur alentour au périmètre.

Cf. Figure suivante : Le zonage NDs définitif n'a pu être retranscrit car il ne sera voté qu'à la fin de l'année 2004.

Les propositions de modification du périmètre Natura 2000.



ANNEXE III

LES GRANDS TYPES DE MILIEUX - LEGENDE

Milieux ouverts

- COR 15.1 Plage de sable sans végétation phanerogame
- COR 17.1 Plage de galets sans végétation phanerogame
- COR 19.1 Plaine marécageuse et fâles sur sans végétation phanerogame

Végétation des bords de plage

- COR 15.1 et 17.1 Groupements adaptés à des bords de plage
- EUS15 1210 et 1220
- COR 17.2 et 18.21 Montagne - Groupements adaptés à la zone de dune et pelouses littorales
- EUS15 1210 et 1220

Dunes

- COR 15.211 Dune sèche et endossement
- EUS15 2010
- COR 15.2121 Dune sèche et d'accumulation sédiments
- EUS15 2020
- COR 15.211 et 15.21 Montagne - Dunes sèches sous-pression en groupements choréotypique des littoraux
- EUS15 2010 et 1220
- COR 15.211 et 15.21112 Montagne - Dunes sèches endossement et d'aplanissement de dunes
- EUS 2110 p.p.

Végétation des falaises littorales

- COR 15.21 Groupements choréotypiques des falaises
- EUS15 1220
- COR 15.21 Falaises littorales et pelouses des corniches
- EUS15 1220
- COR 15.21 Montagne - Groupements choréotypiques des falaises et pelouses littorales
- EUS15 1220
- COR 15.21 et 15.2111 Montagne - Groupements choréotypiques des falaises et pelouses littorales
- EUS15 1220 p.p.
- COR 15.21 et 15.21 Montagne - Pelouses littorales et littorales endossement à Euxis denses et Ulex maritimus
- EUS15 1220 et 4020
- COR 15.21 et 15.214 Montagne - Pelouses littorales et littorales endossement à Euxis vagues et Ulex maritimus
- EUS15 1220 et 4040
- COR 15.21 et 15.2111 Montagne - Pelouses littorales et littorales
- EUS15 1220 p.p.
- COR 15.21 et 15.2112 Montagne - Pelouses littorales et littorales
- EUS15 1220 p.p.
- COR 15.21 et 15.214 Montagne - Pelouses littorales et littorales endossement à Euxis vagues et Ulex maritimus
- EUS15 1220 p.p.
- COR 15.21 Montagne - Falaises littorales et littorales endossement
- EUS15 1220 p.p.

Écrans littoraux

- COR 15.21 Groupements des zones littorales littorales
- EUS15 1220
- COR 22 et 21 Végétation agropyroide et sempervivace dans les littoraux de dunes
- COR 15.21, 15.21 et 17.2 Pelouses littorales et littorales
- COR 15.21 Pelouses littorales et littorales
- COR 17.21 Pelouses littorales et littorales
- COR 15.21 et 15.211 Montagne - Groupements des zones littorales littorales et littorales à Phragmites littoralis
- EUS15 1220 p.p.
- COR 15.21 et 15.21 Montagne - Pelouses littorales et littorales endossement et littorales à Phragmites littoralis
- EUS15 1220 p.p.
- COR 15.21 et 17.212 Montagne - Groupements des zones littorales littorales et littorales à Phragmites littoralis
- EUS15 1220 p.p.
- COR 22 et 21 Montagne - Végétation agropyroide et sempervivace dans les littoraux de dunes
- COR 15.21 et 15.21 Montagne - Pelouses littorales et littorales endossement et littorales à Phragmites littoralis
- COR 15.21 et 15.21 Montagne - Pelouses littorales et littorales endossement et littorales à Phragmites littoralis
- COR 17.1 et 17.2 Montagne - Pelouses littorales et littorales endossement et littorales à Phragmites littoralis
- COR 17.1 et 17.2 Montagne - Pelouses littorales et littorales endossement et littorales à Phragmites littoralis

Lacunes

- COR 11.211 Lacune littorale et littorale à Euxis denses et Ulex maritimus
- EUS15 4020
- COR 11.214 Lacune littorale à Euxis vagues et Ulex maritimus
- EUS15 4040
- COR 11.211 et 11.214 Montagne - Lacune littorale et littorale à Euxis denses et Ulex maritimus et lacune littorale à Euxis vagues et Ulex maritimus
- EUS15 4020 et 4040
- COR 11.211 et 11.214 Montagne - Lacune littorale et littorale à Euxis denses et Ulex maritimus et pelouses littorales littorales
- EUS15 4020 p.p.
- COR 11.211 et 11.214 Montagne - Lacune littorale et littorale à Euxis denses et Ulex maritimus et littorales
- EUS15 4020 p.p.
- COR 11.211 et 11.214 Montagne - Lacune littorale et littorale à Euxis denses et Ulex maritimus et littorales
- EUS15 4020 p.p.
- COR 11.214 et 11.214 Montagne - Lacune littorale à Euxis vagues et Ulex maritimus et littorales
- EUS15 4040 p.p.
- COR 11.214 et 11.214 Montagne - Lacune littorale à Euxis vagues et Ulex maritimus et littorales
- EUS15 4040 p.p.
- COR 11.214 et 11.214 Montagne - Lacune littorale à Euxis vagues et Ulex maritimus et littorales
- EUS15 4040 p.p.

Dunettes et ourlets

- COR 14.4, 15.211, 15.212, 15.213 et 15.214 - Dunettes, pelouses et ourlets
- COR 14.4, 15.211 et 15.212 et 15.213 Montagne - Dunettes, pelouses et ourlets et littorales
- COR 14.4, 15.211 et 15.212 et 15.213 Montagne - Dunettes, pelouses et ourlets et littorales
- COR 14.4, 15.211 et 15.212 et 15.213 Montagne - Dunettes, pelouses et ourlets et littorales
- COR 14.4, 15.211 et 15.212 et 15.213 Montagne - Dunettes, pelouses et ourlets et littorales
- COR 14.4, 15.211 et 15.212 et 15.213 Montagne - Dunettes, pelouses et ourlets et littorales
- COR 15.21 et 15.211
- COR 15.211
- COR 15.21 et 15.211 Montagne - Dunettes et littorales littorales
- COR 15.21 et 15.211 Montagne - Dunettes et littorales littorales
- COR 15.21 et 15.211 Montagne - Dunettes et littorales littorales
- COR 15.21 et 15.211 Montagne - Dunettes et littorales littorales
- COR 15.21 et 15.211 Montagne - Dunettes et littorales littorales
- COR 15.21 et 15.211 Montagne - Dunettes et littorales littorales
- COR 15.21 et 15.211 Montagne - Dunettes et littorales littorales
- COR 15.21 et 15.211 Montagne - Dunettes et littorales littorales
- COR 15.21 et 15.211 Montagne - Dunettes et littorales littorales
- COR 15.21 et 15.211 Montagne - Dunettes et littorales littorales
- COR 15.21 et 15.211 Montagne - Dunettes et littorales littorales
- COR 15.21 et 15.211 Montagne - Dunettes et littorales littorales

Écrans et littorales

- COR 41.112 et 11.211 - Dunettes et littorales
- COR 11.211 et littorales littorales
- COR 11.211 et littorales littorales
- COR 11.211 et littorales littorales

Franais

- COR 15 Pelouses littorales
- COR 15 et 17 Montagne - Pelouses littorales et littorales littorales
- COR 15 Montagne - Pelouses littorales et littorales littorales
- COR 17.1 et 17.2 Pelouses littorales et littorales littorales

Milieux anthropisés

- COR 03 Cultures
- COR 04 2 Villages et constructions diverses
- COR 05 3 Forêts
- COR 05 Terrains de construction et de stockage
- Sol dénudé

— Limites du site Natura 2000

ANNEXE IV

Inventaire des Bryophytes

Réalisation : Hugues Tinguy.

Aphanolejeuna microscopica
Calypogeia arguta
Calypogeia fissa
Campylium stellatum
Campylopus polytrichoides
Eurhynchium praelongum
Frullania dilatata
Frullania tamarisci

Homalothecium sericeum
Lophocolea heterophylla
Metzgeria furcata
Mnium hornum
Riccardia multifida
Schistidium apocarpum
Polytrichum juniperinum
Tortula muralis

Inventaire des Rhopalocères (Papillons de jour)

Réalisation : Gérard Tiberghien.

PIERIDES

Pieris brassicae
Pieris rapae
Pieris napi
Gonepteryx rhamni
Colias crocea

Piérade du chou
Piérade de la rave
Piérade du navet
Citron
Soufré

NYMPHALIDES

Polygonia c-album
Aglais urticae
Vanessa atalanta
Inachis io
Cynthia cardui
Melitaea cinxia
Clossiana dia

Gamma ou Robert le diable
Petite tortue
Vulcain
Paon du jour
Belle dame
Mélitée du plantain
Petite violette

SATYRIDES

Pararge aegeria
Lasiommata maera
Lasiommata megera
Coenonympha pamphilus
Maniola jurtina
Pyronia tithonus
Hipparchia semele

Tircis
Némusien
Mégère
Fadet commun
Myrtil
Amaryllis
Agreste

PAPILIONIDES

Papilio machaon

Grand porte-queue

LYCENIDES

Polyommatus icarus

Azuré de la bugrane

Heodes tityrus

Cuivré myope

Cupido minimus

Argus frère

Celastrina argiolus

Azuré des Nerpruns

Plebejus argus

Azuré de l'ajonc

Cyaniris semiargus

Azuré des Anthyllides

Thecla betulae

Thécla du bouleau

Inventaire des Gastéropodes terrestres

Réalisation : Jean-Yves Monnat, Cyril Blond, Yannick Bénéat, Mathieu Fortin...

Les principaux sont les suivants (liste non exhaustive) :

ELLOBI DAE

Carychium minimum

LIMACI DAE

Limax marginatus

Limax flavus

SUCCINEI DAE

Succinea putris

Deroceras caruanae

Deroceras reticulatum

Deroceras laeve

COCHLICOPIDAE

Cochlicopa lubrica

CLAUSILIDAE

Clausilia bidentata

PUPELLIDAE

Lauria cylindracea

HELICIDAE

Candidula intersecta

Cernuella virgata

Cochlicella acuta

Cochlicella barbara

Trichia hispida

Ponentina subvirescens

Theba pisanna

Cepae nemoralis

Helix aspersa

ENDODONTIDAE

Discus rotundatus

Toltecia pusilla

ARIONIDAE

Arion rufus

Arion circumscriptus

Arion hortensis

Arion sylvaticus

Arion intermedia

Arion suffusus

TESTACELLIDAE

Testacella haliotidae

VI TRINI DAE

Vitrina pellucida

MILACI DAE

Milax gagates
Milax sowerbyi

ZONITIDAE

Vitrea crystallina
Aegopinella nitidula
Oxychilus draparnaudi

Inventaire des Opilions

Réalisation : Cyril Blond, Frédéric Le Cornoux.

Les principaux sont les suivants (liste non exhaustive) :

TROGULI DAE

Trogulus tricarinatus
Anelasmoecephalus cambridgei

PHALANGI I DAE

Homalenotus quadridentatus
Dicranopalpus ramosus
Phalangium opilio
Opilio parietinus
Opilio saxatilis
Rilaena triangularis
Leiobunum rotundum
Leiobunum blackwalli
Nelima gothica

NEMASTOMATI DAE

Nemastoma bimaculatum
Mitostoma chrysomelas

Inventaire des Araignées

Réalisation : Stéphanie Le Gleut.

Les principaux sont les suivants (liste non exhaustive) :

AGELENI DAE

Tegenaria picta

LI OCRANI DAE

Agroeca cuprea
Agroeca inopina
Agroeca lusatica
Scotina celans
Scotina paillardii

AMAUROBI I DAE

Amaurobius erberi
Amaurobius similis

ANYPHAENI DAE

Anyphaena accentuata

ATYPI DAE

Atypus affinis

CLUBI ONI DAE

Clubiona terrestris

DYSDERI DAE

Dysdera crocata
Dysdera erythrina
Dysdera fuscipes
Harpactea hombergii

GNAPHOSI DAE

Drassodes cupreus
Drassodes lapidosus
Drassodes pubescens
Drassylus pusillus
Haplodrassus dalmatensis
Haplodrassus signifer
Zelotes apricorum
Zelotes atrocaeruleus
Zelotes civicus
Zelotes electus
Zelotes longipes
Zelotes pedestris
Zelotes petrensis
Zelotes pusillus

HAHNI I DAE

Antistea elegans

LI NYPHI I DAE

Ceratinella brevis
Erigone atra
Erigone dentipalpis
Erigone vegans
Dicymbium nigrum
Gnathonarium dentatum
Gongylidiellum vivum
Lophomma punctatum
Mecophisthes peusi
Monocephalus fuscipes
Oedothorax apicatus
Oedothorax fuscus
Oedothorax retusus
Ostearius melanopygius
Pelecopsis parallela
Prinerigone vegans

LYCOSI DAE

Alopecosa cuneata
Arctosa perita
Pardosa agrestis
Pardosa agricola
Pardosa lugubris
Pardosa nigriceps
Pardosa proxima
Pardosa pullata
Pirata latitans
Trochosa robusta
Trochosa spinipalpis
Trochosa terricola

MI CARI I DAE

Micaria romana
Phrurolithus festivus
Phrurolithus minimus

MI METI DAE

Ero furcata

SALTI CI DAE

Euophrys frontalis
Euophrys herbigrada
Heliophanus cupreus
Heliophanus rufithorax
Phlegra fasciata

THERI DI I DAE

Crustulina guttata
Dipoena coracina
Enoplognatha oelandica
Robertus arundineti
Robertus scoticus

THOMI SI DAE

Ozyptila atomaria
Ozyptila nigrita
Ozyptila praticola
Ozyptila simplex
Ozyptila sanctuaria
Xysticus acerbus
Xysticus erraticus
Xysticus kempelini

LI NYPHI I DAE

Tiso vegans
Walckenaeria atrotibialis
Walckenaeria cornicularia
Walckenaeria monoceros
Bathyphantes gracilis
Dilpostyla concolor
Lepthyphantes insignis
Lepthyphantes pallidus
Lepthyphantes tenuis
Lepthyphantes zimmermanni
Microneta viaria
Saaristoa abnormis
Sintula cornigera
Stemonyphantes lineatus
Tapinopa longidens

ZODARI I DAE

Zodarion gallicum
Zodarion italicum

Inventaire ornithologique

Réalisation : Bretagne vivante.

□ **Avifaune terrestre nicheuse**

- Visibles à l'année :

	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention de Washington (CITES)	Liste rouge française
<i>Falco tinnunculus</i> Faucon crécerelle	*		* (B2)	* (b2)	* (W2, C1)	
<i>Phasianus colchicus</i> Faisan de colchide		* (O11/1, O111/1)	* (B3)			
<i>Gallinula chloropus</i> Gallinule poule d'eau		* (O11/2)	* (B3)			
<i>Vanellus vanellus</i> Vaneau huppé		* (O11/2)	* (B3)	* (b2)		
<i>Columba palumbus</i> Pigeon ramier		* (O11/1, O111/1)				
<i>Streptopelia decaocto</i> Tourterelle turque		* (O11/2)				
<i>Tyto alba</i> Effraie des clochers	*		* (B2)		* (W2, C1)	
<i>Alauda arvensis</i> Alouette des champs		* (O11/2)	* (B3)			
<i>Corvus corax</i> Grand corbeau	*		* (B3)			

	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention de Washington (CITES)	Liste rouge française
<i>Corvus corone</i> Corneille noire		* (O I I / 2)				
<i>Aegithalos caudatus</i> Mésange à longue queue			* (B3)			
<i>Parus caeruleus</i> Mésange bleue	*		* (B2)			
<i>Parus major</i> Mésange charbonnière	*		* (B2)			
<i>Troglodytes troglodytes</i> Troglodyte mignon	*		* (B2)			
<i>Tudus philomelos</i> Grive musicienne		* (O I I / 2)	* (B3)			
<i>Turdus viscivorus</i> Grive draine		* (O I I / 2)	* (B3)			
<i>Turdus merula</i> Merle noir		* (O I I / 2)	* (B3)			
<i>Saxicola torquata</i> Tarier pâtre	*		* (B2)			
<i>Asio flammeus</i> Hibou des marais	*	* (O I)	* (B2)		* (W2, C1)	* E
<i>Erithacus rubecula</i> Rougegorge familier	*		* (B2)			
<i>Sylvia undata</i> Fauvette pitchou	*	* (O I)	* (B2)			
<i>Sylvia atricapilla</i> Fauvette à tête noire	*		* (B2)			
<i>Phylloscopus collybita</i> Pouillot véloce	*		* (B2)			
<i>Prunella modularis</i> Accentueur mouchet	*		* (B2)			
<i>Anthus pratensis</i> Pipit farlouse	*		* (B2)			
<i>Anthus petrosus</i> Pipit maritime	*		* (B2)			
<i>Sturnus vulgaris</i> Etourneau sansonnet		* (O I I / 2)				
<i>Carduelis chloris</i> Verdier d' Europe	*		* (B2)			
<i>Carduelis carduelis</i> Chardonneret élégant	*		* (B2)			
<i>Pyrrhula pyrrhula</i> Bouvreuil pivoine	*		* (B2)			
<i>Fringilla coelebs</i> Pinson des arbres	*		* (B3)			
<i>Emberiza cirrus</i> Bruant zizi	*		* (B2)			
<i>Passer domesticus</i> Moineau domestique						
<i>Rallus aquaticus</i> Râle d'eau		* (O I I / 2)	* (B3)			
<i>Anas platyrhynchos</i> Canard colvert		* (O I I / 1, O I I I / 1)	* (B3)	* (b2)		
<i>Accipiter nisus</i> Epervier d' Europe	*		* (B2)	* (b2)	* (W2, C1)	

	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention de Washington (CITES)	Liste rouge française
<i>Tadorna tadorna</i> Tadorne de Belon	*		* (B2)	* (b2)		
<i>Cisticola juncidis</i> Cisticole des joncs	*		* (B2)			
<i>Carduelis cannabina</i> Linotte mélodieuse	*		* (B2)			
<i>Tachybaptus ruficollis</i> Grèbe castagneux	*		* (B2)			

▪ Visibles l'été :

	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention de Washington (CITES)	Liste rouge française
<i>Streptopelia turtur</i> Tourterelle des bois		* (O11/1)	* (B3)		* (W3)	
<i>Cuculus canorus</i> Coucou gris	*		* (B3)			
<i>Delichon urbica</i> Hirondelle des fenêtres	*		* (B2)			
<i>Caprimulgus europaeus</i> Engoulevent d'Europe		* (O1)	* (B2)			
<i>Apus apus</i> Martinet noir	*		* (B3)			
<i>Hirundo rustica</i> Hirondelle rustique	*		* (B2)			
<i>Oenanthe oenanthe</i> Traquet motteux	*		* (B2)			
<i>Sylvia communis</i> Fauvette grisette	*		* (B2)			
<i>Sylvia borin</i> Fauvette des jardins	*		* (B2)			
<i>Phylloscopus trochilus</i> Pouillot fitis	*		* (B2)			
<i>Emberiza calandra</i> Bruant proyer						
<i>Riparia riparia</i> Hirondelle de rivage	*		* (B2)			
<i>Hippolais polyglotta</i> Hypolais polyglotte	*		* (B2)			
<i>Muscicapa striata</i> Gobemouche gris	*		* (B2)	* (b2)		

□ **Avifaune marine nicheuse**

	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention de Washington (CITES)	Liste rouge française
<i>Larus marinus</i> Goéland marin	*	* (O I I /1)				
<i>Larus fuscus</i> Goéland brun	*	* (O I I /2)				
<i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	*	* (O I I /2)				
<i>Phalacrocorax aristotelis</i> Cormoran huppé	*		* (B3)			
<i>Rissa tridactyla</i> Mouette tridactyle	*		* (B3)			
<i>Haematopus ostralegus</i> Huîtrier-pie		* (O I I /2)	* (B3)			
<i>Charadrius alexandrinus</i> Gravelot à collier interrompu			* (B2)	* (b2)		* R
<i>Fulmarus glacialis</i> Fulmar boréal	*		* (B3)			

□ **Avifaune non nicheuse**

- Visibles à l'année :

	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention de Washington (CITES)	Liste rouge française
<i>Ardea cinerea</i> Héron cendré	*		* (B3)			
<i>Circus aeruginosus</i> Busard des roseaux	*		* (B2)	* (b2)	* (W2,C1)	
<i>Phalacrocorax corbo</i> Grand cormoran	*		* (B3)			
<i>Egretta garzetta</i> Aigrette garzette		* (O I)	* (B2)		* (W3,C1)	
<i>Circus cyaneus</i> Busard Saint Martin	*		* (B2)	* (b2)	* (W2,C1)	
<i>Buteo buteo</i> Buse variable	*		* (B2)	* (b2)	* (W2,C1)	
<i>Charadrius hiaticula</i> Grand gravelot			* (B2)			* V
<i>Gallinago gallinago</i> Bécassine des marais		* (O I I /1, O I I I /2)	* (B3)	* (b2)		* E
<i>Numenius arquata</i> Courlis cendré		* (O I I /2)	* (B3)	* (b2)		
<i>Sterna sandvicensis</i> Sterne caugek	*		* (B2)	* (b2)		

	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention de Washington (CITES)	Liste rouge française
<i>Morus bassanus</i> Fou de Bassan	*		* (B3)			
<i>Alcedo atthis</i> Martin pêcheur d' Europe	*		* (B2)			
<i>Larus ridibundus</i> Mouette rieuse	*		* (B3)			
<i>Motacilla alba</i> Bergeronnette grise	*		* (B2)			

- Visibles lors des migrations au printemps et à l'automne :

	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention de Washington (CITES)	Liste rouge française
<i>Pluvialis squatarola</i> Pluvier argenté			* (B3)	* (b2)		
<i>Calidris alpina</i> Bécasseau variable	*		* (B2)	* (b2)		
<i>Arenaria interpres</i> Tournepiere à collier			* (B2)	* (b2)		
<i>Limosa limosa</i> Barge à queue noire			* (B3)	* (b2)		* V
<i>Limosa lapponica</i> Barge rousse			* (B3)	* (b2)		
<i>Actitis hypoleucos</i> Chevalier guignette	*		* (B2)	* (b2)		* R
<i>Sterna hirundo</i> Sterne pierregarin	*	* (O1)	* (B2)	* (b2)		
<i>Upupa epops</i> Huppe fasciée	*		* (B2)			
<i>Phoenicurus ochruros</i> Rougequeue noir	*		* (B2)			
<i>Plectrophenax nivalis</i> Bruant des neiges			* (B2)			
<i>Numenius phaeopus</i> Courlis corlieu			* (B3)	* (b2)		

- Hivernants :

	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention de Washington (CITES)	Liste rouge française
<i>Gavia stellata</i> Plongeon catmarin	*	* (O1)				
<i>Gavia immer</i> Plongeon imbrin	*	* (O1)				

	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention de Washington (CITES)	Liste rouge française
<i>Glavia arctica</i> Plongeon arctique	*	* (O1)				
<i>Podiceps cristatus</i> Grèbe huppé	*					
<i>Pluvialis apricaria</i> Pluvier doré						
<i>Pluvialis squatorola</i> Pluvier argenté			* (B3)	* (b2)		
<i>Calidris alpina</i> Bécasseau variable	*					
<i>Tringa totanus</i> Chevalier gambette						
<i>Uria aalge</i> Guillemot de troil	*					
<i>Alca torda</i> Pingouin torda	*					
<i>Turdus pilaris</i> Grive litorne						
<i>Turdus iliacus</i> Grive mauvis						
<i>Calidris canutus</i> Bécasseau maubèche						
<i>Scolopax rusticola</i> Bécasse des bois						
<i>Stercorarius parasiticus</i> Labbe parasite	*					
<i>Stercorarius skua</i> Grand labbe	*					
<i>Motacilla cinerea</i> Bergeronnette des ruisseaux	*					
<i>Regulus ignicapillus</i> Roitelet à triple bandeau	*					
<i>Branta bernicla</i> Bernache cravant	*	* (O1 / 2)				
<i>Stercorarius pomarinus</i> Labbe pomarin	*					

▪ Occasionnels :

	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention de Washington (CITES)	Liste rouge française
<i>Podiceps grisegena</i> Grèbe jougris	*		* (B2)	* (b2)		
<i>Podiceps nigricollis</i> Grèbe à cou noir	*		* (B2)			

	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention de Washington (CITES)	Liste rouge française
<i>Podiceps auritus</i> Grèbe esclavon	*	* (O1)	* (B2)	* (b2)		
<i>Somateria mollissima</i> Eider à duvet		* (O11/2,O111/2)	* (B3)	* (b2)		* V
<i>Melanitta fusca</i> Macreuse brune		* (O11/2)	* (B3)	* (b2)		
<i>Melanitta nigra</i> Macreuse noire		* (O11/2,O111/2)	* (B3)	* (b2)		
<i>Falco peregrinus</i> Faucon pèlerin	*	* (O1)	* (B2)	* (b2)	* (W1)	* R
<i>Falco columbarius</i> Faucon émerillon	*	* (O1)	* (B2)	* (b2)	* (W2,C1)	
<i>Falco subbuteo</i> Faucon hobereau	*		* (B2)	* (b2)	* (W2,C1)	
<i>Pernis apivorus</i> Bondrée apivore	*	* (O1)	* (B2)	* (b2)	* (W2,C1)	
<i>Mergus serrator</i> Harle huppée	*	* (O11/2)	* (B3)	* (b2)		
<i>Larus minutus</i> Mouette pygmée	*		* (B2)			
<i>Larus canus</i> Goéland cendré	*	* (O11/2)	* (B3)			* V
<i>Puffinus puffinus</i> Puffin des anglais	*		* (B2)			* V
<i>Hydrobates pelagicus</i> Océanite tempête	*	* (O1)	* (B2)			* V
<i>Anas penelope</i> Canard siffleur		* (O11/1,O111/2)	* (B3)	* (b2)	* (W3)	
<i>Anas crecca</i> Sarcelle d'hiver		* (O11/1,O111/2)	* (B3)	* (b2)	* (W3)	* R
<i>Fulica atra</i> Foule macroule		* (O11/1,O111/2)	* (B3)	* (b2)		
<i>Charadrius dubius</i> Petit gravelot			* (B2)	* (b2)		
<i>Calidris minuta</i> Bécasseau minute	*		* (B2)	* (b2)		
<i>Calidris maritima</i> Bécasseau violet	*		* (B2)	* (b2)		
<i>Tringa erythropus</i> Chevalier arlequin		* (O11/2)	* (B3)	* (b2)		
<i>Tringa nebularia</i> Chevalier aboyeur		* (O11/2)	* (B3)	* (b2)		
<i>Tringa ochropus</i> Chevalier culblanc			* (B2)	* (b2)		
<i>Tringa glareola</i> Chevalier sylvain		* (O1)	* (B2)	* (b2)		

	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention de Washington (CITES)	Liste rouge française
<i>Larus melanocephalus</i> Mouette mélanocéphale	*	* (O1)	* (B2)	* (b2)		* V
<i>Sterna paradisaea</i> Sterne arctique	*	* (O1)	* (B2)	* (b2)		
<i>Alle alle</i> Mergule nain	*		* (B3)			
<i>Fratercula arctica</i> Macareux moine	*		* (B3)			* E
<i>Asio otus</i> Hibou moyen duc	*		* (B2)		* (W2,C1)	
<i>Jynx torquilla</i> Torcol fourmilier	*		* (B2)			
<i>Anthus campestris</i> Pipit rousseline	*	* (O1)	* (B2)			
<i>Motacilla flava</i> Bergeronnette printanière	*		* (B2)			
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> Rougequeue à front blanc	*		* (B2)			
<i>Turdus torquatus</i> Merle à plastron	*		* (B2)			
<i>Locustella naevia</i> Locustelle hachetée	*		* (B2)			
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> Phragmite des joncs	*		* (B2)			
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> Rousserole effarvate	*		* (B2)			
<i>Carduelis spinus</i> Tarin des aulnes	*		* (B2)			* R
<i>Phylloscopus sibilatrix</i> Pouillot siffleur	*		* (B2)			
<i>Regulus regulus</i> Roitelet huppé	*		* (B2)			
<i>Ficedula hypoleuca</i> Gobe-mouche noir	*		* (B2)	* (b2)		
<i>Corvus frugilegus</i> Corbeau freux		* (O1 2)				
<i>Pica pica</i> Pie bavarde		* (O1 2)				
<i>Emberiza schoeniclus</i> Bruant des roseaux			* (B2)			
<i>Serinus serinus</i> Serin cini	*		* (B2)			

Légende des principaux symboles utilisés :

- **Directive Oiseaux :**
 - OI = Annexe I
 - OII/1 = Annexe II, partie 1
 - OII/2 = Annexe II, partie 2
 - OIII/1 = Annexe III, partie 1
 - OIII/2 = Annexe III, partie 2

 - **Convention de Berne :**
 - B2 = Annexe II
 - B3 = Annexe III

 - **Convention de Bonn :**
 - b1 = Annexe I
 - b2 = Annexe II

 - **Convention de Washington et Règlement communautaire CITES :**
 - W1 = Annexe I de la convention
 - W2 = Annexe II de la convention
 - W3 = Annexe III de la convention
 - C1 = Annexe C1 du Règlement CEE
 - C2 = Annexe C2 du Règlement CEE

 - **Liste rouge :**
 - France
 - EX = espèce disparue
 - E = espèce en danger
 - V = espèce vulnérable
 - R = espèce rare
 - I = espèce au statut indéterminé
 - S = espèce à surveiller
-

ZNIEFF MER Espèces rares ou remarquables inventoriées

Réalisation : Station de Biologie marine de Concarneau, M-Th. L'Hardy-Halos et A. Castric-Fey.

LISTE FAUNISTIQUE

	Espèces rares	Espèces remarquables par leur développement	Espèces remarquables par leur distribution	Espèces remarquables par leur abondance
Spongiaires	Aaptos papillata Adreus fascicularis Axinella egregia Homaxinella subdola Phakellia ventilabrum Suberites carnosus			
Hydraires	Arum cocksii Lafoea dumosa Obelia bidentata	Amphisbetia operculata		
Anthozoaires	Cerianthus membranaceus Leptopsammia pruvoti Parazoanthus axinellae Parazoanthus anguicomus		Actinia equina Actinia fragacea	
Bryozoaires	Bugula calathus Omalosecosa ramulosa Schizobrachiella sanguinea Umbonula oviceolata			Cellepora pumicosa
Vers polychètes	Phyllochaetopterus socialis			Chaetopterus variopedatus
Echiuriens	Bonellia viridis			
Crustacés sédentaires	Pollicipes cornucopiae Scalpellum scalpellum Solidobalanus fallax			Amphipodes sédentaires
Mollusques sédentaires	Lima hians			Hiatella rugosa Modiolus sp.
Ascidies	Corella parallelogramma			
Echinodermes	Asterina phylactica Ophioderma longicauda Ophiopsila aranea			Ophiocomina nigra Asteria rubens Marthasterias galacialis
Faune mobile Nudibranches	Charonia lampas Cadlina pellucida Chromodoris krohni Doris verrucosa			
Crustacés	Periclimenes sagittifer Scyllarus arctus Alpheus macrocheles Eriphia verrucosa			
Faune mobile Crustacés	Clibanarius erythropus Pachygrapsus marmoratus			
Poissons	Diplodus sp. Coris julis			
Espèces d'intérêt halieutique	Pollicipes cornucopiae Paracentrotus lividus Octopus vulgaris Haliotis tuberculata			

LISTE FLORISTIQUE

Espèces rares	Caulacanthus ustulatus Carpomitra costata Chondria scintillans Corallina officinalis Dudresnaya verticillata Gelidium sesquipedale Haliptilon squamatum Haraldiophyllum bonnemaisoni Pterosiphonia pennata Rhodymenia coespitosella Schottera nicaensis Zanardinia prototypus
Espèces introduites	Grateloupia doryphora Heterosiphonia cf. japonica Lomentaria hakodatensis Undaria pinnatifida
Espèces contribuant à l'enrichissement des inventaires	Crouania attenuata Polysiphonia elongella Zostera marina

ANNEXE V

LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ILE DE GROIX

HABITAT	Code	Surface totale en ha (arrondie)	Surface occupée en ha (arrondie) par un habitat dont l'état de conservation est :		
	Natura 2000		BON	MOYEN	MAUVAIS
	Habitat hors directive				
Végétation annuelle des laisses de mer	1210	0,36	0,05	0,31	0
	1220	0,07	0,07	0	0
Dunes mobiles embryonnaires	2110	0,27	0,17	0	0,11
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>	2120	0,05	0,05	0	0
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230	60,08	20,17	15,98	23,93
Landes sèches européennes	4030	74,52	26,69	38,48	9,35
Landes sèches atlantiques littorales à <i>Erica vagans</i>	4040*	17,49	6,06	7,79	3,64
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	9180*	0,06	0,06	0	0
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	6410	0,23	0,23	0	0
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140	6,88	*	*	*
Récifs	1170	545,86	*	*	*
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110	44,7	*	*	*